

The Project Gutenberg EBook of Oeuvres par Maximilien Robespierre —  
Miscellaneous, by Maximilien Robespierre

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no  
restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the  
terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at  
[www.gutenberg.net](http://www.gutenberg.net)

Title: Oeuvres par Maximilien Robespierre — Miscellaneous

Author: Maximilien Robespierre

Release Date: December 11, 2009 [EBook #30654]

Language: French

\*\*\* START OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK OEUVRES PAR  
ROBESPIERRE—MISC \*\*\*

Produced by Daniel Fromont

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), Dédicace aux mânes  
de Jean-Jacques Rousseau

Texte en français moderne par Albert Laponneraye d'après les *Mémoires  
authentiques de Maximilien Robespierre* (anonyme, 1830) qui reproduisent en  
fac-simile le manuscrit original]

# **DEDICACE DE MAXIMILIEN ROBESPIERRE AUX MANES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.**

C'est à vous que je dédie cet écrit, mânes du citoyen de Genève! Que s'il est appelé à voir le jour, il se place sous l'égide du plus éloquent et du plus vertueux des hommes. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin d'éloquence et de vertu. Homme divin! tu m'as appris à me connaître; bien jeune, tu m'as fait apprécier la dignité de ma nature, et réfléchir aux grands principes de l'ordre social. Le vieil édifice s'est écroulé; le portique d'un édifice nouveau s'est élevé sur ses décombres et, grâce à toi, j'y ai apporté ma pierre. Reçois donc mon hommage; tout faible qu'il est, il doit te plaire; je n'ai jamais encensé les vivants.

Je t'ai vu dans tes derniers jours, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse; j'ai contemplé tes traits augustes, j'y ai vu l'empreinte des noirs chagrins auxquels t'avaient condamné les injustices des hommes. Dès lors j'ai compris toutes les peines d'une noble vie qui se dévoue au culte de la vérité, elles ne m'ont pas effrayé. La confiance d'avoir voulu le bien de ses semblables est le salaire de l'homme vertueux; vient ensuite la reconnaissance des peuples qui environne sa mémoire des honneurs que lui ont donnés ses contemporains. Comme toi, je voudrais acheter ces biens au prix d'une vie laborieuse, au prix même d'un trépas prématuré.

Appelé à jouer un rôle au milieu des plus grands évènements qui aient jamais agité le monde; assistant à l'agonie du despotisme et au réveil de la véritable

souveraineté, près de voir éclater des orages amoncelés de toutes parts, et dont nulle intelligence humaine ne peut deviner tous les résultats, je me dois à moi-même, je devrai bientôt à mes concitoyens compte de mes pensées et de mes actes. Ton exemple est là, devant mes yeux. Tes admirables Confessions, cette émanation franche et hardie de l'âme la plus pure, iront à la postérité moins comme un modèle d'art, que comme un prodige de vertu. Je veux suivre ta trace vénérée, dussé-je ne laisser qu'un nom dont les siècles à venir ne s'informeront pas; heureux si, dans la périlleuse carrière qu'une révolution inouïe vient d'ouvrir devant nous, je reste constamment fidèle aux inspirations que j'ai puisées dans tes écrits.

\* \* \* \* \*

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), *Cahier de doléances des cordonniers mineurs de la ville d'Arras* (mars 1789)]

Mis en français moderne par J.-A. Paris]

Doléances du corps des cordonniers mineurs de la ville d'Arras

1° Les Cordonniers mineurs se plaignent de ce que le métier qui les fait vivre avec tant de peine est encore exposé aux usurpations de tous ceux qui veulent l'exercer contre les droits que leur assurent leurs lettres patentes; de manière que la plupart d'entre eux sont réduits à la misère la plus profonde; il faudrait ou leur assurer du pain de quelque manière, ou du moins réprimer les entreprises de ceux qui viennent envahir le privilège qu'ils ont payé.

2° Une circonstance nouvelle, et qui est peut-être un fléau commun à toute la

France, ajoute encore au malheur de leur condition. Le haussement considérable dans le prix des cuirs, occasionné par le traité de commerce conclu avec l'Angleterre, met la plupart d'entre eux hors d'état d'acheter la marchandise même qui est la matière de leur travail, c'est-à-dire de vivre. Ceux mêmes qui peuvent encore faire cette dépense ne sont pas beaucoup plus heureux, parce qu'ils ne peuvent porter le prix de leur travail à un taux proportionné à celui du cuir; parce que l'artisan, pressé par la faim, et qui attend chaque jour le modique salaire sur lequel il fonde sa subsistance, est nécessairement forcé à souscrire aux conditions injustes que l'égoïsme et la dureté des riches lui imposent. Il paraîtra peut-être singulier que les Cordonniers mineurs soient ceux qui invitent la Nation à s'occuper du traité de commerce avec l'Angleterre; mais cette singularité ne peut exister qu'aux yeux des préjugés; car aux yeux de la raison et de l'humanité, il est évident que l'intérêt d'une multitude de citoyens pauvres, à qui ce traité fatal peut ôter leur subsistance, est infiniment plus sacré que celui même des commerçants les plus célèbres dont il ne fait que diminuer la fortune.

3° Ils observent que, dans cet état de détresse, ils devraient au moins être exempts des petites exactions qui achèvent de les accabler. Ils ont donc le droit de se plaindre de ce que MM. les officiers municipaux ont augmenté depuis peu les rétributions qu'on les oblige de payer à certaines personnes attachées à ce corps, pour la reddition des comptes de la communauté; ils se plaignent surtout de la nécessité qui a été imposée depuis deux ans à leurs mayeurs de rendre au Magistrat les comptes de la communauté, qui ne doivent être rendus qu'à la communauté elle-même; ce qui est évidemment contraire aux droits de la liberté et aux principes de la justice.

4° Ils ont une réclamation plus intéressante encore à former, qui leur est commune avec toutes les classes de citoyens que la fortune a le moins favorisés. Ils demandent que les officiers municipaux, qui ne doivent être que les hommes et les mandataires du peuple, ne se permettent plus à l'avenir d'attenter arbitrairement à la liberté des citoyens sous le prétexte de police, pour des raisons frivoles et souvent injustes, non seulement en les envoyant en prison, mais même en les menaçant trop légèrement de ce traitement ignominieux. Cet usage trop commun ne peut qu'avilir le peuple qu'on méprise; au lieu que le premier devoir de ceux qui le gouvernent est d'élever, autant qu'il est en eux, son caractère, pour lui inspirer le courage et les vertus qui sont la source du bonheur social. On n'oserait adresser ces outrages aux citoyens de la classe la plus aisée:

de quel droit les prodigue-t-on aux citoyens pauvres? Ils sont précisément ceux à qui les magistrats doivent le plus de protection, d'intérêt et de respect.

(Signé) Cauderlier, Jean-Baptiste Riez

\* \* \* \* \*

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), *Impressions d'un voyage à Carvin* (1783)

Transcrit en français moderne par Alphonse Aulard]

(A vingt-cinq ans, Maximilien Robespierre fit un voyage de plusieurs jours à Carvin. Dans une lettre, il fait, en un style badin, la relation de cette excursion.)

(Publié par Alphonse Aulard, *La Révolution Française*, revue d'Histoire moderne et contemporaine, t.XI, p. 359 et suiv.; par G. H. Lewes dans *The Life of Maximilien Robespierre*, with extracts from his unpublished correspondence. Philadelphia, Carrey and Hart, 1849.) (le manuscrit original a appartenu à Noël Charavay.)

## LETTRE DE ROBESPIERRE

Monsieur,

Il n'est pas de plaisirs agréables si on ne les partage avec ses amis. Je vais donc vous faire la peinture de ceux que je goûte depuis quelques jours.

N'attendez pas une relation de mon voyage; on a si prodigieusement multiplié ces espèces d'ouvrages depuis plusieurs années que le public en pourrait être rassasié. Je connais un auteur qui fit un voyage de cinq lieues et qui le célébra en vers et en prose.

Qu'est-ce cependant que cette entreprise comparée à celle que j'ai exécutée? Je n'ai pas seulement fait cinq lieues, j'en ai parcouru six, et six bonnes encore, au point que, suivant l'opinion des habitants de ce pays elles valent bien sept lieues ordinaires. Cependant je ne vous dirai pas un mot de mon voyage. J'en suis fâché pour vous, vous y perdrez, il vous offrirait des aventures infiniment intéressantes: celles d'Ulysse et de Télémaque ne sont rien auprès.

Il était cinq heures du matin quand nous partîmes; le char qui nous portait sortait des portes de la ville [Arras. Note d'A. Aulard.] précisément au même instant où celui du Soleil s'élançait au sein de l'Océan; il était orné d'un drapeau d'une blancheur éclatante dont une partie flottait abandonnée au souffle des zéphyrs; c'est ainsi que nous passâmes en triomphe devant l'aubette des commis. Vous jugez bien que je ne manquais pas de tourner mes regards de ce côté, je voulais voir si les argus de la ferme ne démentiraient pas leur antique réputation d'honnêteté, moi-même animé d'une noble émulation, j'osais prétendre à la gloire de les vaincre en politesse, s'il était possible. Je me penchai sur le bord de la voilure et, ôtant un chapeau neuf qui couvrait ma tête, je les saluai avec un souris gracieux, je comptais sur un juste retour. Le croiriez-vous? Ces commis, immobiles comme des termes à l'entrée de leur cabane, me regardèrent d'un oeil

fixe sans me rendre mon salut. J'ai toujours eu infiniment d'amour-propre; cette marque de mépris me blessa jusqu'au vif et me donna pour le reste du jour une humeur insupportable. Cependant nos coursiers nous emportaient avec une rapidité que l'imagination ne saurait concevoir. Ils semblaient vouloir le disputer en légèreté aux chevaux du Soleil qui volaient au-dessus de nos têtes; comme j'avais moi-même fait assaut de politesse avec les commis de la porte Méaulens, d'un saut ils franchirent le faubourg Sainte-Catherine, ils en firent un second, et nous étions sur la place de Lens; nous nous arrê tâmes un moment dans cette ville. J'en profitai pour considérer les beautés qu'elle offre à la curiosité des voyageurs. Tandis que le reste de la compagnie déjeunait, je m'échappai et montai sur la colline où est situé le calvaire; de là, je promenai mes regards avec un sentiment mêlé d'attendrissement et d'admiration sur cette vaste plaine où Condé, à vingt ans, remporta sur les Espagnols cette célèbre victoire qui sauva la patrie. Mais un objet bien plus intéressant fixa mon attention: c'était l'Hôtel de Ville. Il n'est remarquable ni par sa grandeur ni par sa magnificence, mais il n'en avait pas moins de droits à m'inspirer le plus vif intérêt; cet édifice si modeste, disais-je en le contemplant, est le sanctuaire où le mayeur T..., en perruque ronde et la balance de Thémis à la main, pesait naguère avec impartialité, les droits de ses concitoyens. Ministre de la Justice et favori d'Esculape, après avoir prononcé une sentence il allait dicter une ordonnance de médecin. Le criminel et le malade éprouvaient une égale frayeur à son aspect, et ce grand homme jouissait, en vertu d'un double titre, du pouvoir le plus étendu qu'un homme ait jamais exercé sur ses compatriotes.

Dans mon enthousiasme, je n'eus pas de repos que je n'eusse pénétré dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville. Je voulais voir la salle d'audience, je voulais voir le tribunal où siègent les échevins. Je fais chercher le portier dans toute la ville, il vient, il ouvre, je me précipite dans la salle d'audience. Saisi d'un respect religieux je tombe à genoux dans ce temple auguste et je baise avec transport le siège qui fut jadis pressé par le fessier du grand T...

C'était ainsi qu'Alexandre se prosternait aux pieds du tombeau d'Achille et que César allait rendre hommage au monument qui renfermait les cendres du conquérant de l'Asie.

Nous remontâmes sur notre voiture; à peine m'étais-je arrangé sur ma botte de paille que Carvin s'offrit à mes yeux; à la vue de cote terre heureuse nous poussâmes tous un cri de joie semblable à celui que jetèrent les Troyens échappés au désastre d'ilion lorsqu'ils aperçurent les rivages de l'Italie.

Les habitants de ce village nous firent un accueil qui nous dédommagea bien de l'indifférence des commis de la porte de Méaulens. Des citoyens de toutes les classes signalaient à l'envi leur empressement pour nous voir; le savetier arrêta son outil prêt à percer une semelle, pour nous contempler à loisir; le perruquier abandonnant une barbe à demi faite, accourait au devant de nous le rasoir à la main; la ménagère, pour satisfaire sa curiosité, s'exposait au danger de voir brûler ses tartes. J'ai vu trois commères interrompre une conversation très animée pour voler à leur fenêtre; enfin nous goûtâmes pendant le trajet qui fut, hélas! trop court, la satisfaction flatteuse pour l'amour-propre de voir un peuple trop nombreux s'occuper de nous. Qu'il est doux de voyager, disais-je en moi-même! On a bien raison de dire qu'on n'est jamais prophète dans son pays; aux portes de votre ville on vous dédaigne; six lieues plus loin, vous devenez un personnage digne de la curiosité publique.

J'étais occupé de ces sages réflexions, lorsque nous arrivâmes à la maison qui était le terme de notre voyage. Je n'essaierai pas de vous peindre les transports de tendresse qui éclatèrent alors dans nos embrassements: ce spectacle vous aurait arraché des larmes. Je ne connais dans toute l'histoire qu'une seule scène de ce genre que l'on puisse comparer à celle-là; lorsqu'Enée après la prise de Troyes aborda en Epire avec sa flotte, il y trouva Hélénius et Andromaque que le destin avait placés sur le trône de Pyrrhus. On dit que leur entrevue fut des plus tendres. Je n'en doute pas. Enée qui avait le cœur excellent, Hélénius qui était le meilleur Troyen du monde et Andromaque, la sensible épouse d'Hector, versèrent beaucoup de larmes, poussèrent beaucoup de soupirs dans cette occasion; je veux bien croire que leur attendrissement ne le cédait point au nôtre; mais après Hélénius, Enée, Andromaque et nous, il faut tirer l'échelle. Depuis notre arrivée, tous nos moments ont été remplis par des plaisirs.

Depuis samedi dernier je mange de la tarte en dépit de l'envie. Le destin a voulu que mon lit fût placé dans une chambre qui est le dépôt de la pâtisserie: c'était m'exposer à la tentation de manger toute la nuit; mais j'ai réfléchi qu'il était beau de maîtriser ses passions, et j'ai dormi au milieu de tous ces objets séduisants. Il est vrai que je me suis dédommagé pendant le jour de cette longue abstinence.

Je le rends grâce, ô toi, qui d'une main habile,  
Façonnant le premier une pâte docile  
Présentas aux mortels ce mets délicieux.  
Mais ont-ils reconnu ce bienfait précieux?



De tes divins talents consacrant la mémoire,  
Leur zèle a-t-il dressé des autels à la gloire?  
Cent peuples prodiguant leur encens et leurs vœux  
Ont rempli l'univers de temples et de dieux;  
Ils ont tous oublié ce sublime génie  
Qui pour eux sur la terre apporta l'ambrosie.  
La tarte, en leurs festins, domine avec honneur,  
Mais daignent-ils songer à son premier auteur?

De tous les traits d'ingratitude dont le genre humain s'est rendu coupable, envers ses bienfaiteurs, voilà celui qui m'a toujours révolté; c'est aux Artésiens qu'il appartient à l'expier, puisqu'au jugement de tout l'Europe, ils connaissent le prix de la tarte mieux que tous les autres peuples du monde. Leur gloire demande qu'ils fassent bâtir un temple à son inventeur. Je vous dirai même, entre nous, que j'ai là-dessus un projet que je me propose de présenter aux états d'Artois. Je compte qu'il sera puissamment appuyé par le corps du clergé.

Mais c'est peu de manger de la tarte, il faut la manger encore en bonne compagnie; j'ai eu cet avantage. Je reçus hier le plus grand honneur auquel je puisse jamais aspirer: j'ai dîné avec trois lieutenants et avec le fils d'un bailli, toute la magistrature des villages voisins était réunie à notre table. Au milieu de ce Sénat brillait M. le lieutenant de Carvin, comme Calypso au milieu de ses nymphes. Ah! si vous aviez vu avec quelle bonté il conversait avec le reste de la compagnie comme un simple particulier, avec quelle indulgence il jugeait le Champagne qu'on lui versait, avec quel air satisfait il semblait sourire à son image, qui se peignait dans son verre! J'ai vu tout cela moi... Et cependant voyez combien il est difficile de contenter le coeur humain. Tous mes vœux ne sont pas encore remplis, je me prépare à retourner bientôt à Arras, j'espère trouver en vous voyant un plaisir plus réel que ceux dont je vous ai parlé. Nous nous reverrons avec la même satisfaction qu'Ulysse et Télémaque après vingt ans d'absence. Je n'aurai pas de peine à oublier mes baillis et mes lieutenants. Quelque séduisant que puisse être un lieutenant, croyez-moi, Madame, il ne peut jamais entrer en parallèle avec vous.

Sa figure, lors même que le Champagne l'a colorée d'un doux incarnat, n'offre point encore ce charme que la nature seule donne à la vôtre et la compagnie de tous les baillis de l'univers ne saurait me dédommager de votre aimable entretien.

Je suis avec la plus sincère amitié. Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Robespierre. A Carvin, le 12 juin 1783.

\* \* \* \* \*

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), Eloge de la Rose.

Transcrit en français moderne]

(Ce discours, écrit pour la réception d'un membre de la société des Rosati, a été publié par Lucien Peise dans Quelques vers de Maximilien Robespierre, page 35 et suiv.) (Le manuscrit original est fait d'un cahier de 14 pages blanches, petit in-4° portant ce filigrane: M. Homo. Le texte est surchargé de ratures et de corrections.)

## **ELOGE DE LA ROSE**

La Rose croît pour tous les hommes, mais tous les hommes ne sont pas faits pour sentir ses charmes, le vulgaire y voit une fleur dont les couleurs plaisent à la vue et dont le parfum flatte agréablement l'odorat; le fleuriste imbécile ose lui préférer des fleurs dont la rareté fait le principal mérite; l'amant plus raisonnable, la considère avec complaisance comme l'image touchante des charmes les plus intéressants de celle qu'il aime, mais il n'appartient qu'à un très petit nombre d'êtres privilégiés de l'aimer pour elle-même et de lui rendre un hommage digne d'elle.

Parmi cette foule d'hommes automates qui, pleins d'une stupide admiration pour les biens méprisables que l'opinion a créés, contemplent avec une coupable indifférence les plus magnifiques ouvrages de la nature, et à qui la vue d'une rose n'a jamais rien inspiré, l'éternelle providence a fait naître et perpétuer une race choisie d'hommes sensibles et généreux qui la vengent de leur mépris par un culte aussi sincère qu'intéressant. La Rose ne s'offre jamais à leurs yeux sans réveiller en eux mille idées riantes, mille sensations délicieuses qui ne sont connues que des âmes délicates.

Ce n'est point un plaisir vulgaire qui s'arrête aux yeux et à l'odorat, c'est une jouissance exquise; c'est je ne sais quel charme inexprimable qui maîtrise à la fois leurs sens, leur âme et leur imagination. Ils passent l'hiver à la regretter, et le printemps à en jouir; l'hiver est pour eux l'absence de la rose: pour eux la rose est elle seule le printemps. Au retour de cette aimable saison, leur premier soin est d'aller lui rendre hommage sous l'ombrage naissant d'un bosquet solitaire. Zéphir même lui adresse des vœux moins sincères et lui prodigue des caresses moins vives.

L'ascendant de cette heureuse sympathie qui unit ces aimables mortels à la reine des fleurs, de ce magnétisme puissant qui les enchaîne par une attraction mutuelle, est sans contredit, un des plus grands mystères de la nature. Y a-t-il dans cette fleur une divinité cachée? est-ce une nymphe métamorphosée qui conserve encore sous cette forme nouvelle le double charme de la pudeur et de la beauté, et dont l'âme cherche à s'unir à leurs âmes sensibles et pures? Est-ce simplement une délicatesse d'organisation qui fait qu'ils sentent plus vivement la sagesse et la bonté du créateur qui brillent dans un de ses plus beaux ouvrages? C'est ce que nous n'osons décider. Quoi qu'il en soit, Monsieur, vous pouvez déjà entrevoir dans ce que je viens de dire, l'origine et la nature de l'institution connue sous le nom de Société des Rosatis. Déjà ce mot présente à votre esprit des idées bien plus étendues que celles qu'il rappelle au vulgaire ignorant et étranger à nos mystères. Eclairé par une lumière nouvelle, vous apercevez distinctement que quiconque dira que la société des Rosatis a pour base un amusement frivole ou une agréable fantaisie, donnera par cela seul une preuve certaine: qu'il est encore assis dans de profondes ténèbres. S'il est vrai de dire dans un sens: que l'amour de la rose constitue le véritable Rosati, ce sens équivoque ne peut qu'égarer les profanes; car pour en saisir toute l'étendue, il faut connaître encore ce que c'est que l'amour de la rose. Or, Monsieur, si vous réfléchissez sur le principe de ce sentiment que je viens de vous expliquer, vous verrez d'abord qu'il part de la même source d'où découlent tous les talents et toutes les vertus; c'est-à-dire une

imagination sensible et riante et une âme à la fois douce et élevée. Aussi dans le sens vraiment orthodoxe, l'amour de la rose est précisément la même chose que l'amour de la vertu: un Rosati est effectivement un bon citoyen, un bon père de famille; un ami sincère, un amant fidèle. Si une fleur aimable a des droits sur son coeur, sera-t-il moins tendre pour sa maîtresse, pour ses amis, pour sa femme, pour ses enfants? Je conviens cependant que le titre de Rosati suppose encore d'autres qualités qui sont même le seul rapport sous lequel le vulgaire semble le connaître; je parle des talents agréables et de l'amabilité, car on se représente communément un Rosati sous l'idée d'un homme qui joint à l'agrément de faire de jolis vers, le mérite d'aimer le bon vin. Or, vous concevez. Monsieur, que tout cela est une suite des vertus fondamentales de la société et prend sa source dans l'amour de la rose: il n'est pas difficile à celui qui possède un esprit aimable et un bon coeur de boire de bon vin en bonne compagnie; il n'est pas plus difficile de faire de bons vers, cette vérité nous a été démontrée par un événement dont le souvenir nous est encore cher.

Nous avons vu dans nos assemblées des guerriers savants dont les mains ne semblaient destinées qu'à tenir le compas d'Uranie et à diriger les foudres de Mars; des magistrats orateurs accoutumés à régler la balance de la justice, consentir à essayer quelques airs sur le luth d'Anacréon; pleins d'une timide défiance, ils osaient à peine toucher cet instrument nouveau, de peur de n'en tirer que des sons discordants; les jeunes favoris des muses souriaient en voyant leur modeste embarras; le luth divin rendit sous leurs doigts des accords qu'Apollon et les Grâces écoutèrent avec transport. Ils nous enchantèrent sans nous surprendre; nous trouvions facilement l'explication de ce phénomène dans l'amour de la rose.

Vos yeux, Monsieur, s'ouvrent de plus en plus et vous commencez à découvrir sans nuage toute la noblesse et toute retendue de l'ordre des Rosatis: et déjà vous pouvez le définir vous-mêmes, la société des hommes de génie et des hommes vertueux, qui ont brillé chez toutes les nations et dans tous les siècles. Socrate, Anacréon, Epaminondas, Timoléon, Euripide, Démosthène, Aristide chez les Grecs; parmi les Romains les deux Scipions, Lucullus, Horace, Virgile, Cicéron et surtout Titus, Trajan, Antonin, Marc Aurèle, enfin Charlemagne, Charles V, Saint-Louis, Louis XII, Henri IV, Chaulieu, Catinat, Corneille, Fénelon, Vauban, Massillon, Condé chez les Français: voilà, Monsieur, une partie de ceux que nous comptons parmi nos frères.

Mais, Monsieur, je ne dois pas vous induire ici dans une erreur funeste; je ne

puis vous le dissimuler, les grands hommes que je viens de nommer n'ont pas vu les jours de la lumière et de l'alliance nouvelle; ils aimaient la Rose de bonne foi; ils adoraient les mêmes divinités que nous; mais sans temple et sans autel! Les amants de la Rose épars et isolés n'avaient point encore appris à l'honorer en commun par un culte extérieur et solennel; car les banquets d'Anacréon, les soupers d'Horace, d'Auguste et de Mécène; les festins mêmes de Trajan et des Antonins n'étaient que l'ombre et la figure des grands mystères que nous avons vu s'accomplir en nous.

Fortuné mortel, prêtez une oreille attentive à ma voix, recueillez mes paroles avec respect et avec joie; je vais parler de l'époque sacrée où les amants de la Rose commencèrent à former sous le nom de Rosati un corps visible, une association régulière unie par le même esprit, par les mêmes rites et par les mêmes auspices; je vais vous révéler une partie des merveilles qui préparèrent ce grand événement, car la déesse qui les a enfantés en notre faveur me défend de lever entièrement le voile sacré que les couvre et vos yeux trop faibles encore ne pourraient en soutenir tout l'éclat.

L'amitié avait un jour rassemblé quelques-uns de nous dans un banquet qui n'avait rien de plus surnaturel que ceux d'Anacréon et de Marc-Aurèle; et les hymnes qu'ils chantaient en l'honneur des Grâces et de Bacchus montaient vers le ciel avec le parfum des roses et les douces émanations du Champagne; lorsque tout à coup on entendit dans les airs un concert plus ravissant que l'harmonie des corps célestes plus mélodieux que les champs des Muses et d'Apollon. Une odeur d'ambrosie se répand au même instant de toutes parts et nous voyons descendre au milieu de nos bosquets sur un nuage d'or et de pourpre une déesse brillante de tout l'éclat qui environne une beauté céleste. A ce seul souvenir, mon esprit se trouble, mes idées se confondent et j'éprouve encore une fois cette douce ivresse où sa présence alors plongeait tous mes sens. O vous qui que vous soyez, qu'aucune déesse ne visita jamais, gardez-vous de chercher à vous former une idée de ses charmes d'après les faibles attraits des beautés mortelles... Oui Vénus sans doute est moins belle lorsque parée par les mains des Grâces elle se montre dans l'assemblée des dieux; elle était moins touchante le jour où parée de sa seule beauté, elle daigna la dévoiler aux yeux du fils de Priam. Dans l'une de ses mains était une lyre d'or, dans l'autre une coupe de nectar, à ses pies, une corbeille pleine de Roses. Ses regards se fixèrent un instant sur nous et ils firent circuler dans nos veines un feu rapide qui nous aurait consumés si elle ne nous avait elle-même donné la force de résister à sa violence; elle ouvrit la bouche, son souffle exhala une odeur plus douce que l'haleine du zéphyr chargé du

parfum des fleurs. Le son de sa voix et les choses qu'elle nous dit nous jetèrent dans une extase ravissante dont il est impossible de donner une idée à ceux qui n'ont point reçu une semblable faveur et nos coeurs abîmés dans la joie étaient près de mourir sous le poids de la volupté.

Il n'est pas donné à une bouche humaine de rendre les discours de la déesse; il vous suffira de savoir qu'elle nous manifesta les décrets du destin qui de tout temps avoient fixé la durée de notre société.

Elle nous révéla comment les dieux jetant un regard de commisération sur les mortels, avoient résolu d'arrêter les progrès de l'égoïsme qui semble avoir banni de la terre la gaîté, la franchise, la vertu et le bonheur, en lui opposant une association fondée sur la concorde et sur l'amitié. Elle nous annonça qu'ils avoient daigné nous choisir pour être les pierres angulaires de ce sublime édifice: elle nous enseigna les dogmes que nous devons croire, les rites que nous devons suivre, la doctrine que nous devons annoncer; elle nous remit en même temps la lyre d'or, la corbeille de roses, et la coupe de nectar, après nous avoir appris l'usage auquel ils étaient destinés dans les cérémonies de notre nouveau culte, elle déposa aussi dans nos mains un livre où une main divine avait tracé en caractère de roses les lois qui nous étaient données et les noms de ceux qui étaient appelés à composer la société naissante avec l'histoire de leur vie et leur future destinée; elle nous ordonna de leur annoncer successivement dans les temps marqués les desseins des dieux à leur égard par les diplômes dont elle prescrivit la forme. Alors elle disparut en laissant dans les airs de vastes sillons de lumière.

Lorsque nous eûmes enfin repris nos sens, nous nous regardâmes longtemps les uns les autres dans un profond silence: nos premières paroles furent l'explosion de tous les transports d'amour, d'étonnement et de joie, excités par la grandeur des prodiges dont nous étions les objets. Dès ce moment il nous sembla que nous étions devenus d'autres hommes: ou plutôt nous n'étions plus des hommes, nous planions au dessus de la terre; l'image de la déesse profondément gravée dans nos coeurs ne nous permettait plus de concevoir que des sentiments sublimes et de grandes pensées; elle nous défendait même pour toujours contre les attraits de toutes les beautés mortelles qui nous avoient enchantés jusqu'alors; nous n'éprouvions plus qu'un dégoût universel pour tous les biens passagers de ce monde périssable et le désir de remplir notre glorieuse vocation était le seul lien qui put encore nous attacher à la vie.

Aussi notre premier soin fut d'ouvrir le livre sacré qu'elle avait déposé entre nos mains: quelle fut notre joie quand nous lûmes dans ces archives immortelles les noms de tous les hommes illustres qui existent de nos jours chez les différentes nations de l'Europe qui pour devenir nos frères n'attendaient que l'expédition de nos diplômes, quand nous vîmes que ceux mêmes des siècles passés y étaient inscrits comme membres de cette divine société qui embrasse tous les grands hommes présents, passés et futurs.

Mais ce qui nous intéressait le plus vivement c'était sans doute de connaître ceux de nos concitoyens qui seraient au nombre des prédestinés. Votre nom s'offrit à nos yeux et il serait difficile de vous peindre la sensation agréable que nous causa cette découverte; nous voulûmes aussitôt lire l'article qui vous concernait, c'est-à-dire l'histoire de votre vie passée et votre horoscope; la première nous offrit les motifs qui ont déterminé en votre faveur le choix de la déesse et nous eûmes lieu d'admirer combien les décrets de la sagesse divine diffèrent des faibles pensées des hommes.

En effet, Monsieur, quand les hommes seront instruits de votre admission dans l'ordre des Rosatis, ils croiront que vous devez ce titre à vos connaissances utiles et agréables, au don d'écrire en prose et en vers avec noblesse et avec grâce que l'on vous connaît; à tous ces talents divers qui font douter si vous êtes plus cher à Polymnie, à Erato ou à Cypris, enfin à toutes les qualités que renferme l'idée d'un homme aimable. Eh bien, Monsieur, ce mérite-là est précisément le moindre des titres auxquels vous devez l'adoption de la déesse, car nos livres sacrés vous apprennent que vous êtes appelé principalement parce que les dieux ont aperçu en vous un coeur droit et pur, une âme noble et élevée faite pour connaître l'amitié; parce qu'ils ont prévu que vous étiez capable d'aimer vos frères autant que vous leur serez cher; parce que toujours humain, sensible et juste, vous avez su joindre la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens à la confiance et à l'amitié des magistrats puissants qui ont l'avantage et le mérite d'apprécier et d'employer vos talents qui exercent sur eux une autorité salutaire et funeste suivant le caractère et l'âme de ceux à qui elle est confiée.

Maintenant, Monsieur, vous ne serez pas fâché sans doute de connaître votre horoscope et vous attendez peut-être avec impatience que je vous révèle ce que le livre fatal nous a appris sur cet objet intéressant. Mais, Monsieur, c'est là précisément un de ces secrets sur lesquels les ordres de la déesse nous imposent un silence religieux; car elle est d'avis qu'il n'est pas avantageux à l'homme d'étendre ses regards trop loin dans l'avenir, tout ce que je puis faire, Monsieur,

c'est de vous dire comme homme, que vous devez être exempt de toute inquiétude, car la sage déesse m'a encore appris en général que l'horoscope d'un homme est dans ses talents et dans ses vertus.

Livrez-vous donc tout entier à la joie que votre heureuse adoption doit vous inspirer et rendez grâces aux dieux qui ont daigné vous accorder une si éclatante faveur; reconnaissez votre dignité, *agnosce, o rosati, dignitatem tuam*; et connaissez surtout votre bonheur, et méritez-le de plus en plus par votre zèle à répondre aux volontés du ciel et à observer ses commandements, aimez la rose, aimez vos frères, ces deux préceptes renferment toute la loi.

Mais pour animer votre zèle et répondre à la grâce de votre heureuse vocation, achevez devons instruire et devons édifier en apprenant quelles sont les magnifiques promesses qui ont été faites aux vrais Rosatis; car les dieux ont voulu qu'ils fussent heureux dans ce monde et dans l'autre. Le premier avantage qui leur est assuré est celui d'une longue vie; il est très difficile qu'un Rosati meure si toutefois cela est possible. Je puis vous en citer un exemple intéressant dans la personne de l'hôte aimable chez qui nous sommes rassemblés dans ce moment. Le jour où il fut admis pour la première fois à nos sacrés mystères, il nous chanta des couplets dignes d'Anacréon; mais l'état de faiblesse et de souffrance où nous le vîmes alors nous faisait craindre qu'il ne se pressât trop de descendre vers la fatale barque par les sentiers qu'Anacréon lui avait fraies; mais à peine eut-il passé une heure auprès de nous lorsqu'il s'écria dans un transport d'allégresse qu'il sentait déjà la vertu rosatique qui agissait en lui et qui lui rendait ses forces et sa gaîté première; et dès ce moment sa santé raffermie de jour en jour nous a donné la précieuse certitude de le conserver encore au moins pendant plusieurs siècles.

Mais ce n'est pas tout de vivre longtemps; les Rosatis ont encore l'avantage de vivre beaucoup; car tous leurs moments sont remplis par de bonnes actions; enfin, ils vivent agréablement; d'abord une des plus précieuses prérogatives d'un Rosati, c'est que sa maîtresse ne peut jamais lui être infidèle; il n'est pas moins sûr de la constance de ses amis; du moins en trouve-t-il toujours dans ses frères; ce n'est pas tout, s'il a embrassé l'état du mariage il peut se reposer même sur la vertu de sa femme; exempt de la loi commune il est sûr d'échapper à toutes les disgrâces qui semblent menacer le vulgaire des maris, et jamais aucun obstacle ne dérange sur son front la couronne de fleurs dont il est orné; enfin la vie d'un Rosati est un printemps continuel et partout les roses naissent en foule sur ses pas. Telle est notre destinée dans cette vie: mais lorsque nous serons parvenus au



terme que les arrêts du destin ont marqué à notre séjour sur la terre, alors vainqueurs de la mort même, nous serons transportés sur un nuage brillant dans l'Elysée, où nous irons rejoindre nos illustres frères, Anacréon, Chaulieu, Trajan, Marc-Aurèle, et tous les demi-dieux qui ont fait la gloire du nom Rosati. C'est là que nous trouverons encore Sapho, Aspasia, Sévigné, La Suze, La Fayette et toutes les aimables soeurs dont les charmes changeraient le Tartare même en un lieu de délices; c'est là que nous passerons des jours fortunés tantôt à leur chanter des vers charmants inspirés par les Grâces, tantôt à les enlacer des guirlandes de roses que nous aurons composées avec elles dans les riants détours d'un bocage enchanté ou dans le doux asile d'une grotte tapissée d'une éternelle verdure. Que dis-je, la déesse elle-même viendra souvent se communiquer à nous et sa présence nous rendra les ravissements ineffables qui pensèrent jadis nous faire expirer de plaisir, mais dans cet état de gloire et de félicité nos sens auront acquis une vigueur nouvelle qui nous rendra capables de soutenir de sa part de plus longs entretiens et un commerce plus intime.

\* \* \* \* \*

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), Poésies  
Orthographe et ponctuation d'origine conservées]

- Madrigal dédié à miss Ophelia Mondlen

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,  
Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,  
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,  
Garde toujours la modestie.  
Sur le pouvoir de tes appas  
Demeure toujours alarmée.  
Tu n'en seras que mieux aimée,

Si tu crains de ne l'être pas.

[signé M. Drobecq]

(paru sans nom d'auteur dans le *Chansonnier des grâces et Quelques vers* (Paris, Royer, 1787); dans *Les Actes des Apôtres*, sous le nom de Robespierre (1790, ch. V, p. 531); l'autographe de cette poésie fut acheté 500 francs par un amateur (Bulletin du bibliophile belge, 1856, p. 225.) d'après Jean Bernard, *Quelques poésies de Robespierre*. Paris, 1890, in-12, p. 14.)

- Chanson adressée à Mlle Henriette [nom de famille effacé par une tache d'encre]

Veux-tu sçavoir, ô charmante Henriette,  
Pourquoi l'amour est le plus grand des dieux,  
Par quel prodige il étend sa conquête  
Sur les enfers et la terre et les cieux?

Ne pense pas qu'il doive sa victoire  
Aux traits perçans, que tu vois dans mes mains,  
Que sur son arc, il ait fondé sa gloire  
Et tout l'espoir de tes brillans destins.

Il te forma, tu lui donnas l'empire.  
Depuis ce jour l'amour victorieux  
Donna des loix à tout ce qui respire  
Et triompha des mortels et des dieux.

De tous ses dons déployant la richesse  
De mille attrait il orna ton minois.  
Dans tes beaux yeux il peignit la tendresse  
Et le forma la plus touchante voix.

Il te donna le sourire des grâces.  
Dans tous tes traits, il marqua la bonté.  
Apprit aux ris à voler sur les traces  
Et sur tes pas il fixa la gaité.

Il arrangea ta noire chevelure

Pour relever la blancheur de ton teint,  
A Vénus même enlevant sa ceinture  
Il l'en para de sa divine main.

D'un dernier trait couronnant son ouvrage  
Il sçut encor embellir tant d'attraits,  
Des deux côtés de ton charmant visage  
Un joli... [effacé avec de l'encre] fut placé tout exprès.

Alors certain d'un triomphe facile  
Brisons ces traits, éteignons ce flambeau,  
Dit-il, jettons ce carquois inutile  
Je puis compter sur cet appui nouveau,

A l'Univers, je montrerai tes charmes  
Chère Henriette, il subira ma loi.  
On te verra, ce seront là mes armes  
Et t'adorer sera tout mon emploi.

(Cette poésie fait partie d'un manuscrit comprenant quelques pièces de vers et un discours, remis par Charlotte Robespierre à Agricol Moureau et publié par M. Lucien Peise sous le titre *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, Paris, Gougy, 1909. Cette pièce est, d'après cet auteur qui détient les originaux, écrite sur papier bleuté, au filigrane: fin 1778 Levayer; une tache d'encre recouvre le nom de famille d'Henriette et le rend illisible.

- Chanson

1

Tu veux, charmant objet,  
Que mon esprit docile  
Tire quelque couplet  
De ma verve stérile  
Fera-t-il bien?  
Je n'en crois rien,  
Mais veut-on que je me défende.  
Quand ta bouche commande  
A mon coeur.

2

De ce premier couplet  
Que faut-il que je pense?  
Verra-t-on cet essai  
Avec quelqu'indulgence?  
Il est très bien  
J'en suis certain  
Car toi-même, aimable Henriette  
Dicta cette chansonnette  
A mon coeur.

3

Peu m'importe d'ailleurs  
Que ce fruit de ma veine  
Soit goûté des neuf soeurs  
Je me rirai sans peine  
De l'Hélicon  
Et d'Apollon  
Si tes yeux d'un regard prospère  
Voient cet hommage sincère  
De mon coeur.

(publié par M. Lucien Peise sous le titre *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, Paris, Gougy, 1909, p. 19.)

- Vers pour le mariage de Mlle Demoncheaux

C'en est fait, aimable Emilie,  
Un mot a fixé ton destin:  
Un mortel trop digne d'envie  
T'a soumise au joug de l'Hymen.

Mais de ce dieu qu'on calomnie  
Ne crains pas l'empire éternel,  
Contre ses loix, quoiqu'on publie.  
L'hymen n'est point un dieu cruel.

L'homme, ce sultan formidable  
Dont on vante la majesté,  
A la voix d'une épouse aimable  
Dépose toute sa fierté.

De ton seigneur, charmante amie,  
Je veux bien être le garant,  
L'époux de la douce Emilie  
Sera toujours un tendre amant.

Le volage enfant de Cythère  
Dont tu fus toujours le soutien  
De peur d'exciter ta colère  
N'osera pas trahir l'hymen.

Tu peux croire à de tels présages;  
De ta gloire et de ton bonheur  
Je vois trois infaillibles gages:  
Tes yeux, les grâces et ton coeur.

(publié par M. Lucien Peise sous le titre *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, Paris, Gougy, 1909, p. 23.)

- J'ai vu tantôt l'aimable Flore

J'ai vu tantôt l'aimable Flore,  
Au plus beau des jours du printemps  
Donner la main à Terpsychore  
Et la parer de ses présents.  
Aussitôt j'ai vu sur leurs traces  
Aux doux accords du violon,  
La troupe légère des Grâces  
Voler sur le tendre gazon.

De cette charmante alliance  
Quelle main forma les doux noeuds?  
De la vive gaieté d'Hortense  
Reconnaissez l'ouvrage heureux,  
Son air, sa grâce enchanteresse.

Son humeur aimable et riante;  
Avec les jeux et la jeunesse  
Près d'elle enchaîne le bonheur.

Par elle, la saison nouvelle  
Emprunte un nouvel agrément.  
La nature devient plus belle,  
Le printemps, paroît plus riant.  
La beauté des présens de Flore,  
Toujours contrainte à s'embellir  
A la déesse qu'elle adore  
Ravit l'hommage du zéphyr.

Mais en vain, négligeant ces armes  
Elle est souvent rebelle aux lois.  
Elle conserve assez de charmes  
Pour nous vaincre à la fin du mois.  
Au tribunal d'un juge inique  
Notre bon droit fut rejeté  
Mais il peut braver la critique;  
Il est absout par la beauté.

De tout temps. Messieurs de justice,  
Pour elle, furent indulgens.  
Vénus reçoit leur sacrifice  
Thémis a reçu leurs sermens.  
Pour moi d'être vaincu par elle  
Je me console avec raison  
Vingt fois pour souper avec elle  
Je veux payer le violon.

(publié par M. Lucien Peise sous le titre *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, Paris, Gougy, 1909, p. 27.)

- A une beauté timide Air: *Avec les jeux*.

Quoi vous poussez la modestie  
Jusques à la timidité!  
Vous avez tort, jeune Sylvie (mot rayé dans le manuscrit: belle)

Vous avez tort en vérité,  
Grâces et figure jolie  
Esprit, coeur noble et généreux  
Ne donnent-ils pas, je vous prie  
Le droit de lever deux beaux yeux?

L'humble et charmante violette.  
L'aimable fille du printemps,  
Sous le gazon, cache sa tête  
Aux yeux des zéphirs caressans.  
Mais souvent pour chercher sous l'herbe  
Ses attraits doux et séduisants,  
Zéphirs, de la rose superbe,  
Quittent les charmes éclatans.

De la violette touchante  
Vous avez toute la douceur.  
De la Rose noble et brillante  
Vous offrez le charme vainqueur.  
Vous pourriez être la rivale  
De l'aimable reine des fleurs;  
Vous aimez mieux être l'égale  
De la plus humble de ses soeurs.

(publié par M. Lucien Peise sous le titre *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, Paris, Gougy, 1909, p. 21.)

- La rose Remerciements a MM. de la Société des Rosati. Air: *Résiste-moi, belle Aspasia!*...

Je vois l'épine avec la rose,  
Dans les bouquets que vous m'offrez (*bis*);  
Et, lorsque vous me célébrez,  
Vos vers découragent ma prose.  
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,  
Messieurs, a droit de me confondre:  
La *Rose* est votre compliment,  
L'*Epine* est la loi d'y répondre (*bis*).

Dans cette fête si jolie,  
Règne l'accord le plus parfait (*bis*),  
On ne fait pas mieux un couplet,  
On n'a pas de fleur mieux choisie.  
Moi seul, j'accuse mes destins  
De ne m'y voir pas à ma place;  
Car la *Rose* est dans nos jardins  
Ce que nos vers sont au Parnasse.

A vos bontés, lorsque j'y pense,  
Ma foi je n'y vois pas d'excès (*bis*);  
Et le tableau de vos succès  
Affaiblit ma reconnaissance,  
Pour de semblables jardiniers,  
Le sacrifice est peu de chose;  
Quand on est si riche en lauriers,  
On peut bien donner une *Rose* (*bis*).

(le manuscrit de cette chanson fut retrouvé dans les papiers de ce dernier, puis confié par Charlotte Robespierre à Laponneraye, pour la publication des oeuvres complètes de son frère, 1840, tome II, p. 480.)

Note : Cette pièce est attribuée par J. A. Paris et par Victor Barbier (*Les Rosati* p. 68) à Beffroy de Reigny; Arthur Dinaux et Jean-Bernard estiment qu'elle est bien l'oeuvre de Maximilien Robespierre;

- Couplets chantés En donnant le baiser à M. Foacier de Ruzé

On vous a présenté la rose;  
L'offrande était digne de vous;  
De cette fleur, pour nous éclore,  
La beauté plaît aux yeux de tous.  
De grand coeur vous prêtez ce verre  
Rempli de Champagne joyeux;  
Nul honnête homme sur la terre  
Ne méprise ce don des cieux.

Avec la même confiance  
Puis-je vous offrir mon présent?



C'est le sceau de notre alliance,  
C'est un baiser qui vous attend.  
Et c'est moi que la destinée  
Appelle à cet emploi flatteur!  
Et mon étoile fortunée  
Était d'accord avec mon cœur!

Mais pour donner une accolade  
Qui, par un baiser précieux,  
Puisse d'un pareil camarade  
Marquer l'avènement heureux,  
Il faut la bouche enchanteresse  
De lune des soeurs de l'Amour,  
Ou de cette jeune déesse  
À qui vous donnâtes le jour.

Mais d'un mortel qui vous révère  
Et vous chérit bien plus encor  
Si l'hommage pouvait vous plaire,  
Je remplirais mon heureux sort.  
Seulement, par un doux sourire,  
À cet instant, dites-le moi,  
Et sans me le faire redire,  
Soudain j'exécute la loi.

Non; certaine raison m'arrête,  
Et, pour vous parler plus longtemps,  
Du plaisir que le sort m'apprête  
Je suspendrai les doux instants.  
Car toujours, en vers comme en prose.  
Je suis bavard en vous louant;  
Pourriez-vous me dire la cause  
De ce phénomène étonnant?

Je vous admire et je vous aime,  
Lorsque, rival de d'Aguesseau,  
Aux yeux d'un Tribunal suprême  
De loin vous montrez le flambeau.  
Je vous aime, lorsque vos larmes

Coulent pour les maux des humains,  
Et quand de la veuve en alarmes  
Les pleurs sont séchés par vos mains.

Mais lorsqu'admis à nos mystères,  
Je vous vois, le verre à la main.  
Assis au nombre de mes frères,  
Animer ce charmant festin,  
Quand votre coeur joyeux présage  
Nos jeux et nos aimables soins,  
Je vous aime encore davantage  
Et ne vous admire pas moins.

O des magistrats le modèle!  
Quand vous signalerez pour nous  
Votre indulgence et votre zèle,  
Vous serez applaudi de tous.  
Vous devez aimer nos mystères;  
Car en quel lieu trouverez-vous  
Des coeurs plus unis, plus sincères.  
Des plaisirs plus vrais et plus doux?

Des guirlandes qui nous sont chères  
Aimez donc aussi les appas,  
Et, dès cet instant, à vos frères  
Ouvrez votre coeur et vos bras.  
Pardon, Amour, pardon, Glycère,  
Je conviens que, dans ce moment,  
A vos doux baisers je préfère  
Celui d'un magistrat charmant.

(Cette poésie a été reproduite par M. A. J. Paris, dans la *Jeunesse de Robespierre*, p. 180, par M. Victor Barbier, dans *Les Rosati*, page 51, par M. Jean-Bernard, dans *Quelques vers de Robespierre*, page 43.)

Note : Cette chanson a été dite par Maximilien Robespierre dans une fête des Rosati, le 22 juin 1787; la société recevait, ce jour-là, M. de Foacier de Ruzé, avocat au Conseil d'Artois et l'un des plus éminents magistrats de la province.

- La coupe vide

O dieux! Que vois-je, mes amis?  
Un crime trop notoire  
Du nom charmant des Rosatis  
Va donc flétrir la gloire!  
O malheur affreux!  
O scandale honteux!  
J'ose le dire à peine  
Pour vous j'en rougis,  
Pour moi j'en gémis,  
Ma coupe n'est pas pleine

Eh! vite donc, emplissez-la  
De ce jus salulaire,  
Ou du Dieu qui nous le donna  
Redoutez la colère.  
Oui, dans sa fureur,  
Son thirse vengeur  
S'en va briser mon verre;  
Bacchus, de là-haut,  
A tous buveurs d'eau  
Lance un regard sévère.

Sa main, sur les fronts nébuleux  
Et sur leur face blême,  
En caractères odieux  
Grava cet anathème,  
Voiez leur maintien,  
Leur triste entretien.  
Leur démarche timide;  
Tout leur air dit bien  
Que comme le mien  
Leur verre est souvent vuide.

O mes amis, tout buveur d'eau  
Et vous pouvez m'en croire,  
Dans tous les temps ne fut qu'un sot,  
J'en atteste l'histoire,

Ce sage effronté,  
Cynique vanté,  
Me paraît bien stupide.  
O le beau plaisir  
D'aller se tapir  
Au fond d'un tonneau vuide.

Encore s'il eût été plein.  
Quel sort digne d'envie,  
Alors dans quel plaisir divin  
Aurait coulé sa vie!  
Il aurait eu droit  
De braver d'un roi  
Tout le faste inutile,  
Au plus beau palais  
Je préférerais  
Un si charmant azile.

Quand l'escadron audacieux  
Des enfans de la terre  
Jusques dans le séjour des dieux  
Osa perler la guerre.  
Bacchus, rassurant  
Jupiter tremblant,  
Décida la victoire;  
Tous les dieux à jeun  
Tremblaient en commun,  
Lui seul avait su boire.

Il fallait voir dans ce grand jour  
Le puissant dieu des treilles,  
Tranquille, vidant tour à tour  
Et lançant des bouteilles;  
A coups de flacons  
Renversant les monts  
Sur les fils de la terre:  
Ces traits, dans la main  
Du buveur divin,  
Remplaçaient le tonnerre.

Vous dont il reçut le serment  
Pour de si justes causes.  
C'est à son pouvoir bienfaisant  
Que vous devez vos roses;  
C'est lui qui forma  
Leur tendre incarnat.  
L'aventure est notoire  
J'entendis Momus  
Un jour à Vénus  
Rappeler cette histoire.

La rose était pâle jadis,  
Et moins chère à Zéphire,  
A la vive blancheur des lys  
Elle céda l'empire.  
Mais, un jour, Bacchus  
Au sein de Vénus,  
Prend la fille de Flore,  
La plongeant soudain  
Dans des flots de vin,  
De pourpre il la colore.

On prétend qu'au sein de Cypris,  
Deux, trois gouttes coulèrent  
Et que dès lors, parmi les lis,  
Deux roses se formèrent,  
Grâce à ses couleurs,  
La rose des fleurs  
Désormais fut la reine;  
Cypris, dans les cieux,  
Du plus froid des dieux  
Devint la souveraine.

Amis, de ce discours usé  
Concluons qu'il faut boire.  
Avec le bon ami Ruzé  
Qui n'aimerait à boire?  
A l'ami Carnot  
A l'aimable Col,

A l'instant, je veux boire;  
A vous, cher Fosseux,  
Au groupe joyeux  
Je veux encor reboire.

Si jamais j'oubliais Morcant,  
Que ma langue séchée  
A mon gosier rude et brillant  
Soit toujours attachée.  
Pour fuir ce malheur.  
Trois fois de grand coeur  
Je veux vider mon verre.  
Pour l'avènement  
D'un frère charmant,  
On ne saurait mieux faire.

(Cette pièce a été publiée dans les *Mémoires authentiques [apocryphes] de Maximilien de Robespierre*, Moreau-Rosier, éditeur, 1830, à la page 293, du tome II, avec un fac-similé de deux strophes, reproduction des deux premiers couplets de l'autographe donné par Mlle La Roche à Agricol Moureau.)

- L'homme champêtre

Heureux l'homme de la nature  
Qui, loin de l'homme faux, loin de l'homme de coeur,  
Cultive un petit champ et peut, à son retour.  
Manger en paix, dans sa cabane obscure,  
Le pain que, sous le poids du jour.  
Son travail généreux a gagné sans murmure!  
Il voit avec plaisir sa femme et ses enfants  
Préparer, de leurs mains diligentes et chères,  
Le mets simple et les vêtements  
Qui lui sont devenus à la fin nécessaires.

Qu'il est riche! qu'il est heureux  
Celui qui vit dans l'indigence!  
Au ciel adresse-t-il des vœux?  
Ils sont formés par l'espérance.

Joyeux, les voit-ils exaucés?  
Aussitôt la reconnaissance  
Dit: Je vis, Dieu bon! c'est assez  
Qu'ai-je besoin de l'opulence?

Son coeur pur ne connaît jamais  
Les craintes, le tourment d'un misérable avare.  
Si d'un travail trop long le dangereux excès  
Le fatigue, l'épuise, eh bien! la nuit répare  
Tous les maux que le jour a faits.  
Il ne voit pas en songe une effrayante image,  
Et du meurtre et du brigandage,  
Il veille en sage, il dort en paix.

La brillante rosée inonde et couvre encore  
Les fruits, la verdure et les fleurs.  
Du sommeil quittant les douceurs,  
Il se lève, il prévient l'aurore.  
Et, saluant le jour qui vient blanchir les cieux,  
Il reprend ses travaux et ses propos joyeux.

Il n'est point des remords la renaissante proie.  
Ni le crime, ni la terreur  
Ne troublent un moment son innocente joie.  
Chaque idée est pour lui l'image du bonheur;  
Il vit, sa famille est contente.  
Qu'a-t-il à désirer? Rien. Pendant tout le cours  
Du long jour de sa vie, il vit, travaille, et chante:  
Lui seul peut être heureux, et lui seul l'est toujours.

[signé M. Drobecq]

(Cette poésie a été publiée pour la première fois dans *Le Censeur universel anglais* (p. 152) du samedi 12 août 1786; publiée une première fois par M. Jean-Bernard, dans *La Révolution Française* Revue historique, t. IX, 1885, p. 396 sous le titre: "Une poésie de Maximilien Robespierre" et, à nouveau, à la page 66 de son ouvrage: *Quelques vers de Robespierre*.) 16

- Loin d'ici la cérémonie

Loin d'ici la cérémonie  
Avec la morne dignité.  
Que les plaisirs et la folie  
Accourent avec la gaieté.  
Aux jeux de cette fête aimable  
Aucun profane n'est admis;  
Mes yeux autour de cette table  
Ne voient qu'une troupe d'amis

Vainement un Crésus stupide  
Me donne un superbe festin:  
A sa table l'ennui préside,  
L'ennui plus cruel que la faim.  
Toutefois sa magnificence  
A nos yeux ne déplairoit pas  
Si son importune présence  
Ne gatoit ses meilleurs repas.

Ici tout conspire à nous plaire,  
L'aimable amitié, le bon vin,  
La liberté, la bonne chère;  
Surtout le maître du festin.  
Son humeur, sa mine fleurie  
Sçavent inspirer la gaieté  
Mieux que cette liqueur chérie  
Qu'on nous verse à coup répété.

O mes amis que notre zèle  
Par le doux Champagne excité  
Pour cet ami cher et fidèle  
Eclate en buvant sa santé,  
Qu'une mousse vive et brillante  
Lançant vingt bouchons vers les cieux  
De notre allégresse éclatante  
Soudain aille informer les dieux.

(Pièce publiée par M. Lucien Peise, *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, p. 27.)



- Fragment d'un poème sur le mouchoir

.....

Mais pour ce noble emploi je ne veux point vous voir  
Déployer, avec grâce, un superbe mouchoir,  
Des moeurs de l'Orient évitez la mollesse  
Et sçachez de vos doigts employer la souplesse.  
Dès longtems, je le sçais, un luxe dangereux  
A ce honteux usage asservit nos ayeux:  
Mais jadis les humains instruits par la nature  
Sous un chêne fécond recueillant leur pâture  
Se mouchoient sans mouchoir et vivoient plus heureux.  
Le père des humains dans ses doigts vigoureux  
Pressant bien mieux que nous son nés souple et docile  
Sçavoit le dégager d'une humeur inutile.

.....

Le coupable intérêt divise les familles;  
On aime le bon vin, on caresse les filles;  
Des cuisiniers trompeurs les perfides apprêts  
Succédèrent au gland que donnoient les forêts.  
Alors pour déjeuner il fallut des serviettes;  
Mais nul du bien d'autrui ne gardoit ses mains nettes  
Las du cristal des eaux on chercha des miroirs  
Et pour comble d'horreurs on voulut des mouchoirs.  
Cependant j'en conviens, ces sages républiques,  
Illustres par l'éclat de leurs vertus antiques,  
Ces peuples, dont la terre admire les exploits  
De ce désordre affreux garantis par les loix  
Ne subirent jamais ce honteux esclavage.  
Si Rome humiliant son superbe courage  
Eût souffert dans son sein ces nés efféminés.  
Eût-elle vu des Rois à ses piés enchaînés,  
L'histoire en retraçant ses moeurs et sa puissance  
D'un seul mouchoir jamais n'atteste l'existence.  
Scipion, ce héros de l'Afrique fatal  
N'avoit point de mouchoirs, et vainquit Annibal.  
Un mouchoir! Scipion! Quel contraste risible!  
Non jamais d'un romain le courage inflexible  
N'eût permis que son nés libre et majestueux

Apprit à s'amollir dans un coton moelleux.  
Si vous pouvez donner un mouchoir à Pompée  
A Cornélie aussi prêtez une poupée,  
Un manchon à Brutus (mot rayé dans le manuscrit : Sylla) des gands à  
Cicéron,  
Un col à Paul-Emile, un jabot à Caton.  
D'autres tems, d'autres moeurs; un funeste génie  
Parmi nous des mouchoirs a soufflé la manie.  
Moi-même je le sens; c'est en vain que mes vers  
Sur ce honteux abus gourmandent l'univers!  
Je lui demande en vain ces justes sacrifices,  
Le pire de nos maux, c'est de chérir nos vices;  
Que dis-je? nous pouvons à peine concevoir  
Qu'une société peut fleurir sans mouchoir.  
De nos usages vains ambitieux esclaves  
Nous aimons à traîner nos absurdes entraves;  
Nous appelons grossiers, les hommes ingénus  
Qui pouvant dédaigner des secours superflus  
Sçavent à leurs doigts seuls demander un service,  
Qui pour nous d'un mouchoir exige encore l'office,  
Voulez-vous dans le monde être deshonoré!  
Je vais vous en donner un moïen assuré!  
Mouchez-vous par vos doigts en bonne compagnie;  
En vain à la vertu vous joindrez le génie,  
Le faquin le plus vil, l'homme le plus taré  
Chez les honnêtes gens vous sera préféré!

(Cette pièce a été publiée par M. Lucien Peise, dans sa brochure *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, p. 31.) (Le manuscrit entier de ce poème figura dans une vente d'autographes (avril 1835; catalogue Laverdet).)

- Le seul tourment du juste

Le seul tourment du juste, à son heure dernière,  
Et le seul dont alors je serai déchiré,  
C'est devoir, en mourant, la pâle et sombre envie  
Distiller sur mon front l'opprobre et l'infamie,  
De mourir pour le peuple et d'en être abhorré.

(Cette pièce a été reproduite dans les *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*; par M. Jean Bernard dans *Quelques poésies de Robespierre*, p. 63.)

Note: Charlotte Robespierre, dans ses *Mémoires*, écrit, au sujet de la composition de cette ultime oeuvre poétique: "Une seule crainte le tourmentait, c'était que les méchants après l'avoir assassiné, ne déversassent sur lui la calomnie. Il fit à ce sujet quelques vers dont je ne me rappelle que les cinq suivants."

\* \* \* \* \*

[Transcriber's Notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), Eloge de messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Dupaty président à mortier au parlement de Bordeaux (1789)

Transcrit en français moderne]

(Magistrat et homme de lettres, Dupaty (1744-1758) avait dévoilé les erreurs judiciaires, défendu les veuves accusées, protesté contre les arrestations arbitraires. Pour honorer le héros qui avait été l'un de ses membres, l'un de ses enfants, l'Académie de la Rochelle mit son Eloge au concours. En 1789, parut sans nom d'éditeur un Eloge de messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Dupaty, président à mortier au Parlement de Bordeaux par M. R. avocat en Parlement. Certains historiens (Stefane-Pol, Quérard) l'attribuent à Robespierre. Le manuscrit de l'Académie de La Rochelle a malheureusement disparu.)

# **ELOGE DE MESSIRE CHARLES-MARGUERITE- JEAN-BAPTISTE MERCIER DUPATY PRESIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE BORDEAUX**

Nous ne sommes plus dans ces temps d'ignorance et de barbarie où la magistrature, loin de recevoir les honneurs qui lui sont dus, était, au contraire, dans l'avilissement et dans l'oubli. Les nobles qui ne voulaient que des esclaves, méprisaient les magistrats. Le peuple tremblant sous ses tyrans, n'ayant d'autre sentiment que celui de sa faiblesse, ne pouvait apprécier tout le bien que devaient opérer, pour son bonheur, ceux qui, par leurs fonctions augustes, sont chargés de rendre la justice.

Guidés par le flambeau de la philosophie, nous commençons enfin à croire, d'après les peuples les plus sages et les plus éclairés de l'antiquité, que la valeur qui défend la patrie, et la vertu qui est un gage assuré de sa durée et de sa prospérité, ont également droit à nos éloges: que si le guerrier qui garantit nos remparts des insultes de l'ennemi, mérite toute notre reconnaissance, le magistrat, le citoyen vertueux qui veille dans la cité à l'exécution des lois, et qui y entretient l'ordre et l'harmonie, n'en est pas moins digne.

Dans Athènes et dans Rome on voyait à côté des monuments élevés à la gloire des héros, ceux qui étaient consacrés à rappeler à la nation le souvenir des législateurs et des philosophes; de ces hommes rares et privilégiés, de ces amis de l'humanité, qui semblent n'avoir été placés sur la terre que pour le bonheur de ceux qui l'habitent.

Il m'est donc permis aujourd'hui de célébrer le magistrat dont nous pleurons la perte, de payer à sa mémoire un tribut de reconnaissance et d'admiration, et de jeter quelques fleurs sur sa tombe. Si en montrant le zèle ardent qui l'animait

pour la justice, dont il a été longtemps l'organe, et son amour pour l'humanité, qu'il a défendue avec tant de force et de constance; si, en rendant un hommage public à ses talents et à ses vertus, je ne remplis point assez dignement la tâche imposée à l'orateur, j'aurai du moins l'avantage d'avoir offert un grand exemple et des leçons utiles.

Je ne crains pas que l'envie se soulève ici contre moi; celui qu'elle a poursuivi n'est plus; elle doit donc se taire; et c'est maintenant à la vérité seule qu'il appartient de se faire entendre. Rien dans cet éloge ne sera désavoué par elle: je me croirais indigne de louer celui qui s'est tant occupé à la chercher, qui a eu le courage de la dire, si je pouvais avoir recours à la flatterie et au mensonge.

Lorsqu'on veut parler d'un philosophe et d'un sage, on n'a pas besoin d'aller fouiller dans les siècles les plus reculés pour savoir quels ont été ses ancêtres, s'ils ont obtenu des distinctions éclatantes, s'ils ont ajouté à leurs noms des -titres fastueux. Ces avantages, si imposants pour le vulgaire, qui flattent tant l'ambition, mais qui ne supposent pas toujours le mérite, sont peu de chose aux yeux de la raison et de la sagesse.

CHARLES-MARGUERITE-JEAN-BAPTISTE MERCIER DUPATY, Président à Mortier au Parlement de Bordeaux, naquit à la Rochelle de parents nobles, et surtout recommandables par leurs vertus\* [\* Son aïeul était conseiller au conseil supérieur du Cap Français, et son père, qui occupait une charge de trésorier de France, fut reçu en 1744 à l'Académie de la Rochelle, où il a fourni plusieurs mémoires utiles et remplis de vues patriotiques. Ils avaient l'un et l'autre ce qui vaut encore mieux que l'illustration, un mérite héréditaire, des qualités éminentes et de longs services rendus à la société.]. Son père, qui avait des lumières, qui connaissait tout le prix d'une bonne éducation, qui savait qu'elle décide souvent de ce qu'on doit être un jour, cultiva l'enfance d'un fils qui lui était cher, et qui donnait de grandes espérances. Il ne vécut pas assez pour jouir du fruit de ses soins; mais il laissa une épouse dont l'âme sensible et grande était faite pour réparer cette perte\* [\* Mlle Carré fut digne, par ses rares vertus, d'être associée à cette respectable famille; sa piété tendre, mais indulgente, sa bienfaisance généreuse, mais éclairée, lui méritèrent tous les suffrages pendant sa vie, et les regrets des gens de bien après sa mort.].

M. DUPATY avait reçu de la nature ce désir impatient de savoir et de s'instruire, qui annonce toujours les grands talents. Dans cet âge où les plaisirs laissent à peine quelques heures à la réflexion, où, sans songer au temps qui suivra, l'on ne

pense qu'à jouir, il faisait une étude raisonnée de l'histoire qui n'offre aux esprits vulgaires qu'un simple récit de faits et de raisonnements; mais d'où l'homme de génie sait faire naître une source abondante de réflexions utiles. Il méditait les ouvrages immortels de cet écrivain célèbre, dont les lumières ont tant influé sur celles de son siècle, et qui a si bien saisi la chaîne par où sont liés les sujets avec les souverains, et les nations avec les nations. Il admirait les vues sublimes de ces bienfaiteurs des hommes qui, en donnant au genre humain des lois pleines de sagesse, lui ont fait le plus grand bien qu'il puisse recevoir.

C'est ainsi qu'en recueillant des lumières de toutes parts, M. DUPATY se préparait à devenir lui-même un jour utile à la patrie. Ses talents et ses vertus lui acquirent bientôt une grande réputation; et quoique très jeune encore, la justice lui ouvrit son temple pour être son défenseur et son organe\* [\* Il est généralement vrai qu'une âme élevée, qu'un talent décidé se décèlent dès les premiers jours de l'adolescence. M. Dupaty avait annoncé de bonne heure ce qu'il devait être; il n'avait que vingt-six ans lorsqu'il fut nommé à la place d'avocat-général au Parlement de Bordeaux. Son début répondit aux grandes espérances qu'il avait données. Le premier discours qu'il prononça fut universellement applaudi, et regardé comme un gage de cette éloquence profonde et rapide, qui, dans la suite a caractérisé ses écrits. Dès lors il se dévoue au bien public, il se pénètre des fonctions augustes dont il est chargé; il y consacre tous les instants de sa vie; il ne s'occupe plus que de l'étude des lois; il cherche à les comparer entre elles; à saisir les rapports qu'elles ont ou qu'elles doivent avoir avec les mœurs: il a le courage d'éclaircir le chaos de toutes les matières que renferme notre Jurisprudence: il parcourt avec les yeux d'un philosophe ce champ immense, souvent stérile, et qui n'offre presque toujours que des dégoûts à l'homme de génie.

Faire triompher la justice de tous les obstacles dont la méchanceté des hommes s'efforce de l'envelopper, écarter les nuages que la cupidité et le vil intérêt cherchent à répandre sur elle, la démêler à travers le choc des opinions, faire une étude profonde du coeur humain, connaître les ressorts auxquels les passions peuvent donner du mouvement, découvrir la vérité, souvent cachée dans le labyrinthe des procédures, la saisir et la montrer avec ce courage qui ne craint rien, l'embellir des charmes de l'éloquence pour lui attirer plus de partisans, confondre l'erreur et le mensonge, qui voudraient se décorer de son nom et se parer de ses avantages; enfin, suppléer, parla réflexion, aux progrès tardifs de l'expérience: tels sont les grands objets auxquels M. DUPATY consacre ses veilles et ses travaux.

Vous qui l'avez entendu; qui êtes venus mêler vos applaudissements à tous ceux dont retentissait le temple de la justice lorsqu'il y portait la parole; dites si quelques considérations ont jamais pu lui faire négliger la défense du faible que le puissant voulait opprimer\* [\* Le talent est peu de chose sans le courage qui le rend utile. M. Dupaty réunissait l'un et l'autre. Entre plusieurs faits qui pourraient être apportés en preuve, nous ne citerons que celui-ci. Un père de famille obscur et sans protection, est emprisonné par l'autorité injuste, qui souvent peut tout ce qu'elle veut dans les provinces. Le malheureux proteste devant le parlement contre la violence qui lui a été faite; M. Dupaty, chargé de sa défense, comme avocat-général, fait tomber ses chaînes par son éloquence. Uniquement occupé des devoirs que lui impose sa charge, il ne songe pas même qu'il s'expose à la haine d'un favori courroucé.]; si le pauvre, à qui la cupidité du riche disputait les malheureux restes de ses dépouilles, n'a point trouvé en lui un soutien et un vengeur: dites avec quelle fermeté il protégeait la vertu poursuivie par le vice; de quels traits il peignait ces coups de l'autorité arbitraire si effrayants pour la liberté et qui, annonçant le renversement des lois, présage la chute prochaine des empires.

Celui qui aspire à la gloire d'être utile à ses concitoyens, qui fait un usage si grand et si sublime de ses talents, qui ose dire aux puissants de la terre, vous avez commis une injustice, et qui s'élève ainsi au dessus des autres hommes, doit s'attendre, sans doute, à avoir des ennemis dangereux: il doit croire que la haine et la vengeance se liguèrent avec l'envie pour le perdre. Tel a été de tous les temps la destinée des grands hommes.

On vit bientôt l'intrigue s'élever contre M. DUPATY, lui faire un crime aux yeux du souverain, de sa fermeté et de son attachement pour le maintien de l'ordre public; et la récompense de tant de zèle et de vertu fut un exil\* [\* Cet exil fut un triomphe pour M. Dupaty; la vénération et les regrets de tous les gens de bien l'accompagnèrent dans sa retraite. Le parlement, qui regardait sa détention comme une sorte de calamité publique, lit des remontrances pour obtenir son rappel. M. Dupaty revint de son exil avec la même sérénité qu'il avait montré en y allant. Un mot peindra ce qui se passait dans sa grande âme: "Je regarde, dit-il publiquement et dans un discours d'éclat, je regarde mon rappel, non comme une grâce, mais comme une justice".]. Le coup qui le frappe n'altère point la tranquillité de son âme; il part avec cette assurance de l'homme juste qui n'a aucun reproche à se faire; il a pour lui la patrie, sa gloire et ses vertus. Le sénat qui se vit privé d'un de ses plus beaux ornements, s'empressa de le justifier auprès du trône, d'éclairer le souverain sur la surprise faite à sa religion, et



bientôt M. DUPATY fut rendu à ses fonctions.

On n'a point encore oublié avec quels transports de joie il fut accueilli des citoyens; tous voulurent le voir, tous lui prodiguèrent cet hommage si doux pour un coeur généreux et sensible et qui console le magistrat vertueux de l'injustice des hommes. On vit alors l'envie se cacher en frémissant, et il ne resta à ses ennemis que la honte d'avoir fait des efforts impuissants pour perdre un grand homme.

La disgrâce que M. DUPATY venait d'essuyer, loin de lui rien ôter de son zèle, le rendit plus fidèle à ses devoirs et à ses principes; son âme était trop grande pour être vaincue par les obstacles lorsqu'il s'agissait du bien public. Du moment où il était devenu le défenseur des lois, où la balance de la justice avait été remise dans ses mains, il s'était dit: "Je suis une victime dévouée à la patrie, je dois lui sacrifier mon repos, ma santé, ma vie même: la crainte ni les menaces des hommes ne pourront désormais rien sur moi: j'en fais le serment."

O citoyen généreux! il en a coûté, sans doute, à votre bonheur et à votre tranquillité pour être demeuré fidèle à vos promesses; mais avez-vous obtenu le suffrage de tous les gens de bien qui vous ont honoré; les cris de l'admiration ont souvent étouffé pour vous ceux de l'envie; et la postérité, qui est toujours impartiale, vous rendra justice: elle vous comptera parmi les grands magistrats.

M. DUPATY joignait à l'activité de son zèle, une santé faible et délicate; les veilles et les travaux auxquels il s'était livré de bonne heure, faisaient craindre qu'il n'y succombât bientôt; il se devait à une épouse\* [\* M. Dupaty avait épousé Mlle de Freteau, digne d'appartenir à une famille où la solide piété, la religion éclairée et la bienfaisance sont héréditaires, qui, de nos jours, vient de donner un nouveau lustre à la magistrature, et de grands exemples de patriotisme à la société. J'aimerais à retracer ici les grandes vertus de Mme Dupaty; mais, sa modestie encore plus grande, m'impose silence, et d'ailleurs, la renommée l'a déjà associée à son illustre époux.], à des enfants qui lui étaient chers; il se devait à la patrie qui comptait sur ses lumières et sur son courage; à l'humanité qui le regardait comme son plus grand défenseur. Forcé de renoncer à des fonctions qu'il remplissait avec tant de gloire, ce ne sera point pour se livrer à un repos indigne de lui. S'il ne lui est plus permis d'être l'organe des lois, il veut partager les travaux de ce corps auguste et respectable qui en est le dépositaire, et qui est chargé de les faire exécuter.

LOUIS XVI, à qui l'amour du bien apprend, comme à tous les rois justes, le grand art de mettre chacun à sa place, le pourvut d'une des charges les plus distinguées dans l'ordre de la magistrature. Tous les citoyens applaudirent au choix du monarque, tous se félicitèrent de pouvoir désormais compter *Aristide* au nombre de leurs juges.

Je ne dois pourtant pas le dissimuler: il se trouva des magistrats qui voulurent lui interdire l'entrée du sanctuaire de la justice. Quoi! l'envie ferait-elle aussi couler son poison dans le coeur de ceux même dont le premier devoir est de commander à toutes les passions? Des yeux accoutumés à la lumière, peuvent-ils donc être blessés par son éclat? M. DUPATY pourrait opposer à l'injure qu'on veut lui faire, ses travaux passés; son amour pour la justice, les voeux de toute une province: il n'oppose que la modération de l'homme de bien dont la conscience est pure; que la fermeté d'un magistrat qui n'a rien à redouter, parce qu'il n'a aucun reproche à se faire. C'est ainsi qu'il imposa silence à ceux qui voulaient lui nuire; et ils furent forcés de rendre hommage à ses vertus.

Dans le rang où M. DUPATY vient d'être élevé, il ne voit que l'étendue de ses obligations; il rend grâces au ciel de ce qu'il lui est encore permis d'être utile à la patrie. Il sait que celui qui est chargé de la fonction honorable, mais terrible, de rendre la justice aux hommes, doit les peser dans la même balance\* [\* Après avoir exercé douze ans la charge d'avocat-général, M. Dupaty fut pourvu d'une charge de président à mortier au Parlement de Bordeaux. Dans cette place il sentit que les lois étant une barrière opposée aux entreprises des puissants, il est du devoir spécial du magistrat de protéger la faiblesse opprimée. Jamais les sollicitations n'eurent accès auprès de lui. Deux parties adverses n'étaient à ses yeux que deux citoyens et deux hommes. Il se fit une loi particulière de soustraire un criminel le plus promptement possible aux maux inséparables de l'emprisonnement. Lorsqu'il présidait la tournelle, il faisait toujours appeler les causes à tour de rôle; il eût cru prévariquer et trahir son ministère, s'il eût fait verser une larme inutile. Un homme en place lui ayant demandé un jugement de faveur, il lui répondit, en lui faisant l'exposé de ses principes: "si vous croyez voire demande juste, ajouta-t-il, ordonnez-moi ce que ma conscience ne me permet pas de faire de moi-même". On doit dire à l'éloge de l'homme en place que l'illustre président ne reçut point de réponse.]; il tourne, il fixe surtout ses regards sur cette classe malheureuse de citoyens qui n'est comptée pour rien dans la société, tandis qu'elle lui prodigue ses peines et ses sueurs, que l'opulence regarde avec dédain, que l'orgueil appelle la lie du peuple, mais à qui la justice doit une protection, d'autant plus spéciale, qu'elle est son seul soutien et son

unique appui.

Oh! magistrat humain et sensible! les malheureux vous approchaient toujours avec l'assurance qu'ils seraient favorablement accueillis; ils trouvaient auprès de vous un accès doux et facile; ils vous quittaient avec cette pensée consolante que tous les coeurs n'étaient pas encore fermés à la pitié; le poids de leur infortune devenait alors moins accablant pour eux.

M. DUPATY avait approfondi en homme de génie, la science des lois; celles qui nous gouvernent avaient surtout fixé son attention. Il avait été frappé des vices et du contraste choquant qui règnent dans notre législation, entre nos moeurs et nos lois. En les rapprochant de celles des nations voisines, en les comparant surtout avec celles du peuple célèbre qui a donné au monde le spectacle de toutes les grandes choses, qui a influé sur la destinée de tous les autres peuples, il avait vu que celles-ci accordaient à l'accusé la liberté de se défendre, tandis que parmi nous l'innocence doit être effrayée de cette inquisition secrète qui ne lui laisse aucune ressource pour sa justification, et qui ne fait que favoriser les coupables adroits ou puissants.

Nous n'avons pris, en effet, des Romains, que les petitesse, et les subtilités de leurs lois; et nous n'avons pas su saisir ces grands principes d'humanité, ces leçons sublimes d'équité et de douceur qui ont fait survivre l'empire de leur législation à l'anéantissement de leur puissance. Nous nous sommes fait une triste et cruelle habitude de regarder comme juste ce qui est autorisé par une loi injuste. Nous avons même cru que nous nous conformerions mieux à l'esprit du législateur, en ajoutant à l'atrocité de la loi.

Tandis que tous les bons citoyens gémissent à la vue des atteintes portées à la liberté civile, que les vrais magistrats désirent et cherchent un remède à tant de maux, M. DUPATY ne s'en tient point à des voeux stériles, il ose dénoncer la nation les attentats de notre législation criminelle\* [\* Il y a longtemps que l'on se plaint des abus dont notre code pénal est rempli. Les lois criminelles en France se sont beaucoup occupées des accusateurs et presque point des accusés; elles semblent avoir été faites pour un peuple barbare et non pour un peuple doux et civilisé. M. Dupaty travaillait depuis longtemps à un ouvrage sur cette matière si importante. On regrettera toujours qu'il n'ait pas assez vécu pour y mettre la dernière main et en enrichir la patrie.]. Il ne craint pas de dire hautement la vérité, lorsqu'elle importe au bonheur public. C'est dans ces écrits sublimes et touchants, où son âme et son génie respirent encore, où la vie d'un homme est

appréciée ce qu'elle vaut, où tout est consacré au bien de l'humanité, où l'on retrouve partout le philosophe profond et le magistrat vertueux, que nous pouvons puiser des lumières et des vérités utiles; car il ne nous est plus permis de nous endormir sur le sein de tant d'abus révoltants, aujourd'hui que notre souverain, uniquement occupé du bonheur de son peuple, nous invite avenir déposer dans son coeur paternel le sujet de nos plaintes; aujourd'hui qu'il nous consulte dans une assemblée auguste de la nation et cherche avec nous les moyens les plus sages et les plus prompts de remédier aux maux qui nous environnent de toutes parts. C'est donc le moment de mettre sous ses yeux tous les vices dont nos lois criminelles sont infectées, tous les pleurs qu'elles ont arrachés à l'innocence, tout le sang qu'elles ont injustement répandu sur les échafauds.

Il est des hommes qui désirent le bien, qui ont assez de lumières pour apercevoir le chemin qui y conduit, mais dont l'âme faible et sans caractère est effrayée par les obstacles que leur présente la corruption de leur siècle: ils craignent de déplaire; ils n'ont pas assez de courage pour s'engager dans une route dont les sentiers sont pénibles et dangereux; ils ne voient que les difficultés sans être animés de la gloire qu'il y aurait à les vaincre. Leurs coeurs se sentent émus à la vue des malheureux sur lesquels pèsent l'injustice et l'oppression; mais ils n'ont point la force d'alléger le fardeau qui les accable. C'est ainsi que les abus s'enracinent et se multiplient, que les maux de toute espèce se perpétuent; voilà comment les droits de l'homme sont abandonnés et anéantis.

Combien M. DUPATY était au dessus de ces craintes qui ne sont faites que pour les petites âmes! Faut-il combattre les préjugés barbares qui, en interceptant la lumière, s'opposent aux progrès de la raison; approcher de nos lois le flambeau de la philosophie; attaquer les erreurs qui sont la source de presque tous les maux qui affligent le genre humain; venger l'humanité des outrages qu'elle a reçus; alors son âme s'élève avec transport, elle semble prendre de nouvelles forces; aucune considération ne l'arrête; il brave, et les traits de l'envie, et les injustices de l'amour-propre. Il n'est pas retenu par les plaintes et les murmures de ces esprits faibles et timides qui appellent innovation, ce qui n'est que le rétablissement de l'ordre, et un meilleur état des choses.

Avec quelle fermeté héroïque il entreprend la justification de trois accusés, dont l'innocence avait été envoyée au supplice! Condamnés par un tribunal supérieur, à subir la peine réservée aux scélérats; sans appui, sans défense, parce qu'ils sont pauvres et obscurs, ils vont bientôt grossir la foule des malheureuses victimes de

nos lois criminelles. Déjà la barre fatale est levée, elle est prête à frapper... Le protecteur magnanime des opprimés court se jeter aux pieds du Trône; il implore, il obtient, au nom de la justice et de l'humanité, que les coups terribles soient suspendus; que le sang des trois citoyens ne coule point avant qu'un nouveau jour ait versé une lumière pure et sans tache, sur les preuves du crime dont on les accuse.

Arrêtez, magistrat sensible et généreux: vous allez faire un acte de courage, vous voulez épargner un crime à la justice; mais peut-être vous ne voyez pas tous les dangers auxquels vous vous exposez, tous les chagrins qui vous attendent. On va vous taxer de présomption et de témérité; on ira même jusqu'à vous accuser d'être l'ennemi de la magistrature; la calomnie réunira tous ses efforts pour vous perdre.

Mais, malheur à celui qui calcule froidement ce qu'il doit lui en coûter pour faire le bien! De pareilles considérations ne sont point faites pour ralentir le zèle de M. DUPATY. Il ne balance point entre une action vertueuse et des difficultés à vaincre; il n'examine point ce qu'il a à craindre, il ne voit que le glaive de la justice suspendu sur des têtes innocentes; il jure de faire tous ses efforts pour détourner ce glaive funeste, dût-il exposer son repos, sa vie même. Ses yeux ne sont fixés que sur le sort des malheureux qui lui ont inspiré un intérêt si vif et si tendre.

Déjà convaincu de leur innocence, il se méfie encore de ses lumières. Il craint que son coeur ne l'abuse. Il veut les voir et les entendre. Il descend dans ces demeures souterraines où l'innocent est souvent confondu avec le coupable. Il les approche, il les rassure, il les interroge, il consulte leurs regards; il lit dans leur pensée, il sonde leurs coeurs flétris par l'injustice et les revers: au lieu des remords du crime, il n'y trouve que le calme et la sécurité d'une conscience sans reproche. Son âme s'ouvre alors à toutes les émotions de la sensibilité: en vain il veut retenir les larmes qui roulent dans ses yeux. "Mes amis, mes amis! leur dit-il, que l'espérance ne vous abandonne point; encore un peu de patience et de courage, et la fin de vos maux approche".

O digne ami de l'humanité! quel mortel mérita plus que vous nos respects et nos hommages! Vous vous attendrissez à la vue des infortunés; vous répandez des pleurs sur leur triste destinée; vous les appelez vos amis, tandis que tout le monde les abandonne et les repousse. Ah! que ces hommes durs qui n'ont jamais senti la pitié, viennent donc apprendre de vous à respecter le malheur, à ne point

détourner leurs yeux à son approche, à ne pas du moins l'insulter par l'outrage et le mépris.

On lira toujours avec un nouveau plaisir ces mémoires célèbres où M. DUPATY répand un si grand jour sur l'innocence des trois malheureux accusés qu'il défend; où il les justifie avec ce courage qui sied si bien à la vérité; où il se récrie, avec le noble enthousiasme de la vertu, contre les barbares maximes de nos criminalistes; où il fait partager à ses lecteurs toute son indignation, lorsqu'il parcourt la cruelle liste de tous les innocents qu'elles ont fait condamner; lorsqu'il fait le récit touchant de tous les maux qu'elles ont causé, de toutes les injustices qu'elles ont fait commettre.

On crut entendre l'orateur romain, quand M. DUPATY prononça, devant le sénat d'une grande province, en présence de tout un peuple, ce discours à jamais célèbre dans l'histoire de l'éloquence. L'impression qu'il fit sur les auditeurs fut telle, qu'ils ne pouvaient retenir leurs larmes ni leurs transports; il semblait que chacun eût voulu participer à la gloire de détacher les fers des infortunés dont la défense était un véritable dévouement. L'orateur fut souvent obligé de s'interrompre par le bruit des applaudissements qui se mêlaient aux cris de l'admiration. Jamais peut-être l'humanité n'obtint un plus beau triomphe; on bénit, on entoure celui qui vient de sauver la vie à trois citoyens: il est obligé de se dérober à la foule, pour aller annoncer aux malheureux, dont il est le libérateur, qu'ils sont rendus à l'honneur et à la vie. Qui pourrait peindre le moment où il les voit tomber à ses pieds, les baigner de leurs larmes, et les tenir embrassés sans proférer une parole?

"Allez, leur dit ce grand homme, hâtez-vous, mes amis, de rejoindre vos femmes et vos enfants qui souffrent depuis longtemps de votre absence. Allez ensevelir le reste de votre déplorable vie dans le travail, le silence et la vertu. Partez, mais en passant par la capitale, ne manquez pas d'aller dans ma maison; que la vue de votre bonheur console enfin la vertueuse compagne de ma destinée, et mes jeunes enfants à qui vos malheurs ont appris la pitié, qui ont arrosé vos fers de leurs premières larmes compatissantes".

Vous tous à qui la nature a donné une âme sensible, que ne fûtes vous témoins de la scène touchante qui se passa dans le sein de cette respectable famille à la vue des infortunés dont le héros magistrat venait de briser les fers! Vous auriez vu sa digne épouse arroser de ses pleurs les mains reconnaissantes que lui tendaient ces trois malheureux; les faire asseoir à sa table, les servir elle-même, et offrir à

ses enfants attendris le spectacle de la vertu qui console le malheur des outrages de l'injustice.

M. DUPATY joignait aux rares qualités qui font le vrai magistrat, un goût sûr, un espoir prompt à saisir le beau dans tous les genres, et orné des connaissances qu'il avait puisées dans les grands modèles de la littérature. Il s'était livré, de très bonne heure, à l'étude des sciences et des lettres; on l'avait vu, dans l'âge de la dissipation et des plaisirs, concourir aux progrès des lumières, encourager le talent par de nobles récompenses, inviter les orateurs à célébrer ce roi, l'idole des français, que le ciel avait donné à la terre dans les jours de sa miséricorde\* [\* M. Dupaty fut reçu à l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, à un, âge où à peine le reste des hommes commence à avoir le sentiment du beau et de l'utile. Son début, comme homme de lettres, fut un hommage à la vertu. Il proposa pour sujet d'un prix extraordinaire, l'éloge de Henri IV, dont il voulut faire les Irais. Il fit frapper une médaille d'or qui représente ce grand roi. Ce prix fut adjugé au discours de M. Gaillard, orateur distingué, qui a su faire un choix heureux parmi le nombre de grandes actions qu'il avait à peindre.]

Les heures de ses délassements étaient consacrées à la lecture des grands poètes, des historiens et des philosophes qui, en nous transmettant leurs pensées, ont voulu être utiles, lors même qu'ils ne seraient plus.

Quoique les fonctions de sa charge lui laissassent très peu de temps, il en trouvait encore pour assister aux assemblées d'un corps respectable de savants qui s'était empressé de l'associer à ses travaux, et dont les vues sont toujours dirigées du côté des découvertes utiles\* [\* L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux fut jalouse de s'associer à M. Dupaty. Il y fut reçu le 9 février 1769. En 1770, il proposa pour sujet d'un prix que l'Académie aurait à distribuer, l'éloge de Michel de Montagne, et il demanda d'en faire les fonds. C'est ainsi qu'il portait partout la générosité et l'enthousiasme pour les lettres, et qu'il donnait l'exemple rare de faire servir la fortune à la gloire des talents et aux progrès des vertus.]

Passionné pour la vérité qui se cache aux yeux du vulgaire, et ne se montre même à l'homme de génie qu'après qu'il s'est livré à des recherches constantes et pénibles, il attendait avec impatience que des circonstances plus favorables lui permettent de voyager. Ce n'était pas pour satisfaire une vaine curiosité, mais pour aller recueillir, comme les *Solon*, les *Descartes* et les *Montesquieu*, chez les peuples les plus éclairés, des connaissances utiles à ses concitoyens. Il avait une

âme trop active pour se borner à de simples méditations, toujours trop lentes pour le génie qui veut comparer et saisir les grands résultats. Il voulait interroger les nations, étudier, observer leurs gouvernements et leurs lois, chercher les savants de tous les pays, puiser, dans leur commerce et leur entretien des lumières que la réflexion ne donne pas toujours.

Pourquoi faut-il qu'une vie trop courte l'ait empêché d'exécuter ce projet? Quel fruit nous aurions recueilli de ses voyages! Quels regrets ne nous laissent point ses lettres sur l'Italie, où il peint avec celle énergie qui lui est propre, les profondes impressions faites sur son âme, à la vue de ces lieux autrefois habiles par les maîtres de l'univers!

Cet ouvrage d'un genre neuf a été beaucoup critiqué; on a même cherché à le déprécier; et c'est déjà d'un heureux présage. L'envie ne déchire que ce qu'elle croit pouvoir devenir un droit à la gloire et un titre aux hommages de la postérité. Il n'y a que les hommes d'un goût solide, d'un esprit juste, d'une culture raisonnée, qui osent s'élever au-dessus de l'opinion vulgaire, et trouver les beautés là où elles se font remarquer.

Quoi qu'on ait dit des lettres sur l'Italie, on se plaît à suivre l'auteur dans sa marche; on aime à partager avec lui les divers sentiments qu'il éprouve.

Il soupire à Vaucluse, respire à Nice, admire à Gênes, s'instruit à Florence, et trouve réunies à Rome toutes les idées, toutes les sensations qui doivent naître au milieu d'une ville qui fut longtemps la capitale du monde; qui est encore le centre de l'univers, comme elle sera toujours le point le plus brillant dans la durée des siècles. Naples élève sa pensée; le Vésuve l'étonné et l'épouvante; et Poestum, où Sibaris n'est plus, le remplit d'une tendre mélancolie.

Avec quelle finesse il rapproche les idées faites pour se donner mutuellement du jour! Avec quel goût il démêle le vrai partout où il est! Avec quelle vivacité il sait le peindre! Comme son génie se plie facilement à tous les tons, s'élève, descend, plane, s'égaré avec les objets, et apprécie tout, depuis le sublime jusqu'au gracieux, depuis le Panthéon jusqu'à un tableau du Corregge! Que de philosophie répandue là où l'on ne s'attendait à trouver que des réflexions de goût! Il se pénètre du sentiment du beau qu'il retrouve partout, jusque dans les ruines; mais qui n'est nulle part mieux que dans son imagination grande et profonde, et surtout dans son âme sublime, digne de pleurer les *Caton* et les *Tite*, dont il foule les cendres avec respect.



Qu'on aime à voir le philosophe et le grand homme rendre hommage aux premiers sentiments de la nature, découvrir les racines par où il tient à l'espèce humaine, et établir, sur cette base, ses jouissances et son bonheur! Transporté dans une terre étrangère, s'il voit un mariage heureux, il songe à l'épouse qu'il aime; s'il rencontre un paysage riant et paisible, il désire que ses enfants y puissent jouer devant lui! s'il trouve des peuples qui chérissent l'hospitalité, son cœur se serre, il se rappelle qu'en se séparant de ses amis, il a laissé la moitié de lui-même; si ses regards sont frappés de grands exemples et de grandes leçons, il les recueille pour les siens avant d'en enrichir sa patrie.

On admire surtout le magistrat, qui ne perd jamais de vue les fonctions auxquelles il s'est généreusement consacré. Convaincu par une longue expérience, et plus encore par de profondes réflexions, que c'est des lois que dépendent le bonheur et la durée des empires, et que naissent tous les désordres tant reprochés à la méchanceté humaine, il se remplit des idées de réforme et d'amélioration, que sa bienfaisance et ses talents ont fait espérer à la France, et annoncé à toute l'Europe. Il n'entre point dans une ville, il ne traverse point une province, il ne visite point un gouvernement nouveau, qu'il n'examine les mœurs, les usages, les opinions du peuple, l'influence des grands, le génie ou le manège des ministres, les opérations grandes et franches, ou les petites combinaisons adroites et détournées des pouvoirs souverains: et l'on ne sait s'il est plus admirable dans cette étendue d'esprit qui saisit les détails, dans cette finesse qui démêle les nuances les plus déliées, dans cet instinct indéfinissable, quand on ne sait pas qu'une âme aimante le donne à un esprit juste; ou dans cette sagesse profonde qui pèse au poids de la raison, les abus et les ridicules, dans cette philosophie toujours douce et raisonnable qui souffre les préjugés en même temps qu'elle les condamne et les censure et dans cette sagacité longtemps exercée par la méditation qui lui fait démêler les ressorts cachés, d'où résultent chez le même peuple tant de mouvements contradictoires en apparence, et qu'on s'étonne de voir ramener à une cause unique, avec cette simplicité qui caractérise le génie.

Il y a des hommes célèbres, dignes de nos hommages et des regards de la postérité; mais dont l'éloge est fini lorsqu'on a une fois parlé où des batailles qu'ils ont gagnées, ou des grands talents qu'ils ont montrés dans l'administration de la chose publique, ou des services qu'ils ont rendus à la patrie dans les fonctions de la magistrature.

On ne connaîtrait qu'imparfaitement M. DUPATY, si l'on ignorait les précieuses

qualités de son âme. Bon père, bon époux, ami sûr: les talents, qui deviennent parfois un présent funeste par le mauvais usage qu'on en fait, semblaient ne lui avoir été donnés que pour mieux pratiquer les devoirs de l'homme et les vertus du sage.

Dans un siècle où tant d'autres tourmentés par l'ambition, épient tous les moments, recherchent toutes les occasions de s'élever, emploient la plus grande partie de leur temps à briguer des places qui conduisent à la fortune ou au pouvoir, il montre ce noble désintéressement qui caractérisait les premiers philosophes; il foule aux pieds les richesses auxquelles on sacrifie tout depuis qu'un luxe sans bornes a porté la corruption dans tous les ordres de la société.

Généreux et compatissant, il regarde l'inégalité des fortunes comme une injustice que l'on doit réparer en secourant l'indigence. Il suffit d'être malheureux pour avoir un droit à ses bienfaits. Il ne fait point rougir ceux à qui il les offre. Comment pourraient-ils en être humiliés? il n'en exige aucune reconnaissance. Il veut surtout qu'ils restent ignorés.

Vous, qui faites payer si cher les secours que le besoin vous arrache à force d'importunités; qui vous récriez sans cesse contre la foule des infortunés qui fatiguent vos yeux; venez apprendre à rougir de votre insensibilité! Savez-vous pourquoi il y a tant d'indigents? C'est parce que vous tenez toutes les richesses dans vos mains avides. Pourquoi ce père, cette mère et ces enfants sont exposés à toute la rigueur des saisons, sans toit qui les couvre, souffrant les horreurs de la faim? C'est parce que vous habitez des maisons somptueuses où votre or appelle tous les arts pour servir votre mollesse, et occuper votre oisiveté: c'est parce que votre luxe dévore en un jour la substance d'un millier d'hommes.

Ce n'est que parmi les sages que l'on trouve les exemples touchants de la vraie amitié, qui fut toujours la compagne fidèle de la vertu. Ce sentiment sublime et tendre, qui adoucit tant d'amertume, n'est point fait pour les méchants. Jamais il n'entra dans les âmes viles et corrompues. Qui mérita plus que M. DIPATY d'avoir des amis? Les sacrifices ne lui coûtaient rien, lorsqu'il fallait les servir. Sévère pour lui-même, il était indulgent pour les autres. Modeste et doux dans le commerce de la société, on oubliait son génie pour mieux jouir de son cœur. Il connaissait trop le prix du temps pour aller le perdre dans un monde frivole qui n'offre le plus souvent que des ridicules, et où l'esprit est longtemps sans recueillir une pensée\* [\* Entre plusieurs torts ridiculement graves que la frivolité cérémonieuse de nos mœurs reprochait à M. Dupaty, elle ne pouvait surtout lui

pardonne de ne prendre aucune part aux puériles riens qui occupent les cercles. Il avait la bonne foi de convenir qu'il préférerait la naïve simplicité de ses enfants à l'esprit faux, leurs jeux innocents à l'art toujours en représentation dans les sociétés et l'intimité de ses amis vrais aux fades attentions de ces complaisants à qui l'intérêt et la vanité inspirent des protestations aussi fausses que serviles. Par une suite du même principe, il ne rendait que très peu de visites. Les sérieuses occupations de sa charge et les grandes méditations auxquelles il se livrait, remplissaient presque tout son temps. Il ne concevait pas d'ailleurs que deux indifférents, dont l'un se soucie aussi peu de faire des visites que l'autre d'en recevoir, s'obstinent à s'ennuyer mutuellement avec cette persévérance et cette ponctualité qu'on peut regarder comme un de nos ridicules.] Il aimait surtout l'entretien des gens de lettres et des savants. Il les attirait chez lui, non par ostentation, ni pour avoir l'air de les protéger; mais pour profiter de leurs lumières: il était fait pour les entendre et les juger. Il avait pour eux cette considération et ce respect que méritent des hommes qui ne veulent pour toute récompense de leurs travaux, que la gloire d'avoir éclairé leur siècle\* [\* Il est rare que la carrière des lettres soit celle qui mène à la fortune. Occupé du monde idéal sur lequel il promène ses regards sublimes, le génie voit à peine le monde qui l'admire; et plein de grandes conceptions, il dédaigne les petites adresses, les intrigues sourdes, les combinaisons méprisables par où la médiocrité s'élève ou enrichit. Pénétré de la dignité des gens de lettres, et mettant après la vertu, le talent au-dessus de tout, M. Dupaty avait fait de sa maison celle de tous les hommes de mérite; il suffirait de porter ce titre pour y être admis avec bienveillance, traité avec distinction, et prévenu de toutes les manières que la générosité peut inventer pour secourir le besoin, sans faire rougir la délicatesse.].

Si l'on veut se donner le spectacle des vertus antiques, il faut suivre M. DUPATY dans le sein de sa famille. Il faut le voir entouré de ses jeunes enfants, contempler avec complaisance sa vertueuse épouse dont la sollicitude maternelle est sans cesse occupée à écarter loin d'eux les dangers qui menacent la faiblesse de leur âge, partager avec elle les soins de leur éducation, afin qu'ils soient dignes de servir un jour la patrie\* [\* Il y a longtemps que l'on a demandé si l'éducation domestique est préférable à l'éducation publique. Quintilien chez les anciens, et Rollin chez nous, se sont décidés pour la seconde. Malgré leur autorité qu'il respectait, M. Dupaty, avait adopté l'éducation particulière. On ne peut nier qu'avec quelques inconvénients pour les mœurs, faciles à prévenir, l'éducation publique n'ait de grands avantages du côté de l'émulation, du développement des caractères et de l'égalité qu'elle met entre les jeunes citoyens de toutes les conditions. Il faut convenir aussi que l'éducation, privée, par la

difficulté de trouver d'excellents maîtres, et de les conserver quand on les a, n'a que trop souvent les dangers de l'éducation publique sans en réunir les avantages. Mais M. Dupaty, et sa vertueuse épouse, étaient les premiers instituteurs de leurs enfants; et cela fait disparaître toutes les difficultés.], sourire à leurs jeux innocents, applaudir à leurs progrès, les prendre dans ses bras, faire des vœux au ciel pour lui demander, non qu'ils soient riches et puissants, mais bienfaisants et justes. C'est ainsi qu'en remplissant les devoirs de citoyen et de père, il se consolait de l'injustice des hommes et de la haine des méchants.

Chéri et respecté de sa famille dont il fait le bonheur, honoré par le suffrage de tous les gens de bien, admiré des étrangers qui veulent le voir et le connaître, son nom est mis à côté de celui des bienfaiteurs du genre humain. Les malheureux ne le prononcent qu'avec attendrissement. Il jouit déjà de cette gloire sur laquelle l'envie ne peut rien, et à peine il est parvenu au milieu de sa carrière.

L'humanité le regardait comme son soutien et son vengeur. Cet ordre le plus nombreux de citoyens, sur lequel les états s'appuient, et que l'on cherche toujours à opprimer, fondait les plus grandes espérances sur son courage et son amour pour la justice. Déjà il fixait ses regards sur lui, comme sur le défenseur éclairé de ses droits. La magistrature espérait jouir longtemps encore de ses lumières et de ses vertus; lorsqu'il est tout-à-coup atteint d'une maladie qui fait bientôt craindre pour ses jours. Les forces de ses organes, que de longs travaux, une sensibilité profonde, une imagination forte et active avaient épuisées, ne peuvent résister au mal qui le presse de toutes parts. Déjà les douleurs aiguës qui le tourmentent sans relâche l'avertissent qu'il touche à sa dernière heure\* [\* M. Dupaty est mort à Paris, le 17 septembre 1788, à l'âge de 42 ans.].

Ce moment fatal, si amer pour la plupart des hommes, n'a rien qui l'effraie. Ferme et tranquille sur le bord du tombeau, il met toute sa confiance en l'être suprême dont il a honoré l'ouvrage périssable. Il se pénètre des sentiments sublimes de la religion qui offre tant de consolations à l'homme vertueux, lorsqu'il est aux prises avec la mort. Sa vie n'a été qu'une suite continue de bonnes actions. Il a vécu en sage; il meurt sans regretter le présent qui lui échappe, et sans craindre l'avenir qui l'attend.

Faut-il que tant de vertus aient sitôt disparu de dessus la terre! que le bienfaiteur des hommes leur ait été enlevé lorsqu'il aurait pu encore remplir une longue carrière et leur être utile!

Vous, dont il a défendu l'innocence outragée avec tant de courage et de travaux, qui peut-être lui avez coûté une portion de sa vie; ah! le bruit de sa mort a sans doute retenti jusque dans les lieux de votre retraite! Que n'êtes vous accourus pour assister à sa pompe funèbre, pour suivre, jusque sur les bords de sa tombe, les tristes dépouilles de votre généreux libérateur! Votre présence, vos larmes, et vos gémissements l'eussent bien mieux loué, que les discours et que tous les efforts de l'éloquence.

O magistrat digne de nos regrets et de nos hommages, vos bienfaits ne sortiront jamais de ma mémoire! Quel que soit l'intervalle que le tombeau a mis entre vous et moi, vous serez toujours présent à ma pensée! En retraçant vos vertus, j'ai moins cherché à ajouter un nouveau lustre à votre gloire, qu'à satisfaire un besoin de mon coeur; celui de la reconnaissance. Mon âme était flétrie par le malheur, et vous y avez fait descendre l'espoir consolant; vous m'avez fait oublier de longues infortunes, vous avez été pour moi une seconde providence. Que ne suis-je aux lieux où l'on a déposé vos cendres. J'irais tous les jours, accompagné de ma douleur, les arroser de mes larmes; je dirais à la foule des infortunés qui s'empresse autour de votre tombeau: *C'est, ici que repose l'ami de l'humanité.*

\* \* \* \* \*

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), Eloge de Gresset.

Texte en français moderne]

(Gresset fut à la fin du XVIIIe siècle un de ces poètes aimables qui savaient, quand ils le voulaient, faire parler avec grâce la raison et, comme on le disait alors, décorer des fleurs du badinage et des piquantes bagatelles les préceptes de la saine philosophie. Le souvenir de Gresset vivait encore à Arras; il y avait

accompagné en effet en 1740 l'intendant de Picardie et d'Artois. L'Académie d'Amiens mettait chaque année au concours un sujet pour un prix de Lettres ou d'Eloquence; en 1784 elle proposa l'éloge de Gresset. Maximilien Robespierre concourut pour le prix, qui ne fut finalement pas décerné.)

(Le manuscrit est conservé par l'Académie d'Amiens. Il comporte 22 folios, il porte le n° 9 et fut reçu le 20 juin 1785. Comme pour le discours couronné par l'Académie de Metz, Robespierre fit des retouches avant de le faire imprimer.)

# ELOGE DE GRESSET

Discours qui a concouru pour le prix proposé par l'Académie d'Amiens, en l'année 1785

Par M... Avocat en Parlement

Hunc lepidique sales lugent, veneresque pudicae,  
Sed mores prohibent, ingeniumque mori.

**A LONDRES,**

Et se trouve A PARIS.

Chez

ROYEZ, Libraire, quai des Augustins.

Les Marchands de Nouveautés.

**M. DCC. LXXXVI.**

# ELOGE

DE GRESSET

Le véritable éloge d'un grand homme, ce sont ses actions et ses ouvrages: toute autre louange paraît assez inutile à sa gloire; mais n'importe: c'est un beau spectacle de voir une nation rendre des hommages solennels à ceux qui l'ont illustrée, contempler, pour ainsi dire, avec un juste orgueil, les monuments de sa splendeur et les titres de sa noblesse, et allumer une utile émulation dans le coeur de ses concitoyens par les éloges publics qu'elle décerne aux vertus et aux talents qui l'ont honorée.

Gresset était digne d'un tel hommage; et à qui, Messieurs, convenait-il aussi bien qu'à vous de le lui rendre? Sa gloire, qui brille avec éclat aux yeux de toute l'Europe, a pour vous quelque chose de plus touchant: vous la partagez avec lui. Cet illustre poète est né au milieu de vous, il a voulu vivre et mourir parmi vous; vous fûtes à la fois ses compatriotes, ses amis, les compagnons de ses travaux littéraires, les témoins de sa vie privée, les spectateurs de sa vertu; partout ailleurs on a admiré ses écrits; vous avez encore connu et chéri sa personne. C'est l'amitié qui semble aujourd'hui s'unir à la patrie pour honorer sa mémoire. En proposant son éloge à l'émulation publique, vous paraissez chercher une consolation à la douleur que vous cause sa perte dans les nouveaux monuments qu'elle s'empressera d'élever à sa gloire.

Oui, répandons des fleurs à l'envi sur la tombe du plus aimable des poètes. Quoiqu'aucun lien ne m'ait attaché à lui, mon zèle ne le cédera point au vôtre. Pour chérir sa mémoire, ne suffit-il pas d'avoir lu ses écrits, d'avoir entendu parler de ses vertus?

O Gresset, tu fus un grand poète. Tu fis beaucoup plus, tu fus un homme de bien.



En vantant tes ouvrages, je ne serai point obligé de détourner mes yeux de ta conduite; la religion et la vertu ne s'indigneront pas contre les éloges donnés à tes talents. Heureux l'écrivain qui, comme toi, sait toujours les respecter et les suivre, et marquer leur auguste empreinte dans sa vie comme dans ses ouvrages!

Gresset entra de bonne heure dans cette société célèbre qui avait instruit sa jeunesse, et qui semblait offrir une retraite si douce aux hommes épris des charmes de l'étude et des lettres. Ce fut dans son sein que se forma le Poète des Grâces.

La voix publique lui a déféré ce titre, qui suffirait seul pour lui assurer le rang le plus distingué dans l'empire des Muses.

Tous les ouvrages qui portent le caractère du génie, semblent donner à leurs auteurs un droit égal aux hommages de la postérité. Les Muses partagent leurs présents entre leurs favoris; les couronnes qu'elles leur décernent sont différentes; il est difficile de décider quelles sont les plus brillantes. Les Sophocle, les Théocrite, les Tibulle, les Virgile, les Corneille, les la Fontaine, entrent ensemble au Temple de l'Immortalité; les roses qui couronnent Anacréon ne sont pas moins durables que les lauriers qui ceignent le front d'Homère; et si le grand caractère de ces poètes majestueux qui osèrent chanter les Héros et les Dieux impose plus de respect à la postérité, elle semble aussi sourire avec un plus doux sentiment de plaisir à ces poètes aimables, que les ris et les grâces ont inspirés.

Mais à combien peu de mortels elles accordent cette faveur? En vain un peuple de rimeurs ose se croire né pour jouer avec elles, ils inondent le public de leurs productions légères; mais elles meurent en naissant; ces fleurs délicates qu'ils veulent cueillir se fanent dès qu'ils les ont touchées; elles ne conservent un éclat immortel qu'entre les mains de ce petit nombre d'écrivains fortunés que la nature a doués d'un génie vraiment original. Le premier ouvrage qui lit connaître Gresset dans la République des Lettres le plaça incontestablement dans cette classe privilégiée. Ici, Messieurs, l'idée du *Vervet* se présente d'elles-mêmes à vos esprits. A ce nom, un souris involontaire semble naître, excité par les images charmantes qu'il réveille dans noire mémoire; et c'est-là, sans doute, le plus bel éloge d'un ouvrage de ce genre.

Cette production parut, comme un phénomène littéraire. Avant cette époque, nous possédions plusieurs poèmes héroï-comiques justement admirés; et, par un

contraste assez singulier, c'est aux plus imposants et aux plus graves d'entre les poètes, que nous devons ces productions badines. Le chantre d'Achille ne dédaigna pas de célébrer la guerre des rats et des grenouilles. Pope, ce poète philosophe, trouva dans une boucle de cheveux la matière d'une nouvelle Iliade. Boileau, le poète de la raison, emboucha la trompette héroïque pour chanter la discorde qu'un Lutrin avait allumée dans le sein d'une paisible église.

Tous les siècles réunis n'avaient produit que quatre ou cinq chefs-d'oeuvre en ce genre, et notre langue n'en possédait qu'un seul, lorsqu'un jeune poète, inconnu jusqu'alors, sembla les surpasser tous par un ouvrage encore plus étonnant.

Sa muse osa franchir les grilles des couvents, pour y observer ces riens importants nés de la frivolité du sexe. Cette matière neuve, mais aride, prêtait, sans doute, beaucoup moins à l'imagination que celle du *Lutrin* et de *la Boucle de Cheveux enlevés*.

Pope et Boileau avaient d'ailleurs étendu les ressources de leurs sujets: le premier, par l'intervention des *Silphes*, qu'il intéresse à la destinée des cheveux de *Bélise*; l'autre, par l'introduction des divinités allégoriques auxquelles il fait prendre parti dans la querelle du *Lutrin*. Le chantre de Ververt néglige tous ces ressorts; au lieu d'adopter la marche imposante de l'épopée, dont la dignité, formant un contraste plaisant avec la petitesse du sujet, offre déjà par elle-même une source de beautés piquantes et faciles, il célèbre la gloire de son héros sur un ton plus simple, plus naïf, et par conséquent plus difficile. Il semble que son génie, rejetant tous appuis étrangers, cherche à multiplier les obstacles pour les vaincre, et veuille lutter avec ses seules forces contre toute la sécheresse de la matière.

Mais, avec cette unique ressource, quel poème ne fait-il point éclore d'un sujet qui semblait à peine susceptible de fournir quelques plaisanteries!

Quoique l'imagination n'ait peut-être jamais rien produit de si riant que les détails de ce poème, il est douteux, si le mérite de l'invention et de la richesse de la fiction ne sont pas encore au-dessus. Mais n'allais-je point entreprendre de développer les beautés du Ververt, comme si le discours pouvait exprimer des grâces que sa lecture seule peut faire sentir? Quelles paroles pourraient peindre la fraîcheur et l'éclat du coloris qui caractérise le style de cet ouvrage, cet heureux accord de la finesse avec la naïveté, de la plaisanterie la plus délicate avec toutes les richesses de la poésie; cette imagination brillante qui, de l'idée la

plus stérile et la plus triviale, sait faire sortir mille détails aussi nobles que gracieux; qui, à un trait ingénieux, fait succéder sans cesse un trait plus piquant encore, effacé lui-même par une saillie nouvelle qui achève d'étonner l'esprit, et de dérider le front le plus sévère? Quel éloge pourrait valoir cette impression de plaisir et d'admiration qu'il a laissée à tous ceux qui le connaissent? Et à qui est-il inconnu? Il est entre les mains de tous les âges et de toutes les conditions: il fait les délices des hommes lettrés, il procure des heures agréables aux hommes les moins instruits; ceux qui sont les plus étrangers aux autres chefs-d'oeuvre de notre littérature sont familiers avec le Ververt. Il rappelle à tous les esprits des souvenirs riants; il leur retrace l'idée du plus charmant ouvrage qu'aient produit le goût, l'imagination et la gaîté. Lisez le Ververt, vous qui aspirez au mérite de badiner et d'écrire avec grâce; lisez-le, vous qui ne cherchez que l'amusement; et vous à qui la nature semble avoir refusé la faculté de rire; lisez le Ververt, et vous connaîtrez une nouvelle source de plaisirs.

Oui, tant que la langue française subsistera, le Ververt trouvera des admirateurs. Grâce au pouvoir du génie, les aventures d'un perroquet occuperont encore nos derniers neveux. Une foule de héros est restée plongée dans un éternel oubli, parce qu'elle n'a point trouvé une plume digne de célébrer ses exploits; mais toi, heureux Ververt, puisqu'il a plu à un grand poète de l'immortaliser, ta gloire passera à la postérité la plus reculée. Dans plusieurs siècles, on parlera encore avec intérêt de tes prospérités et de tes revers, de tes charmes et de tes erreurs, des tendres soins que te prodiguèrent les douces maîtresses dont tu fus l'idole, et des plaisirs que tu leur procuras, et des larmes que lu leur fis répandre.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner si cet ouvrage fit une si prodigieuse sensation dès sa naissance; les applaudissements qu'il excitait redoublaient encore lorsqu'on apprenait que ce chef-d'oeuvre était le coup d'essai d'un homme de vingt-six ans, renfermé dans l'enceinte d'un collège, et destiné à la vie monastique. Le grand Rousseau, frappé de l'éclat d'un tel début, annonçait dès lors le jeune auteur à son siècle comme un des plus beaux génies qui devaient l'illustrer. C'était, sans doute, un spectacle assez intéressant de voir un des plus célèbres poètes de nos jours applaudir au triomphe d'une muse naissante, faite pour partager avec lui l'attention du public, et confondre, par son exemple, les lâches complots de l'envie, qui veille toujours pour arrêter le grand homme à l'entrée de sa carrière.

Mais, tandis que Gresset jouit de la gloire attachée à ses premiers succès, quel orage s'est tout-à-coup formé sur sa tête? On conspire contre lui, on l'accuse

d'attenter à l'honneur de l'Ordre de la Visitation, on crie au scandale, à la calomnie... Aimable poète, reprenez vos pinceaux; peignez-nous des événements véritables, beaucoup plus plaisants que toutes les fictions du Ververt. Mais que dis-je? Le badinage n'est plus de saison, l'intrigue et le crédit ont secondé le courroux de ses ennemis; les Jésuites sont forcés de faire un sacrifice, et le jeune poète est condamné à s'ennuyer à la Flèche, pour expier le plaisir que procuraient au public les ingénieuses saillies du Ververt.

Mais les Muses le suivirent dans son exil, pour en adoucir la rigueur, et bientôt parurent *le Carême impromptu* et *le Lutrin vivant*.

Censeurs austères, mélancoliques, dédaignez, tant qu'il vous plaira, la petitesse du sujet de ces deux productions; blâmez l'enjouement qui a imaginé le Lutrin vivant; mais pardonnez-moi si je ne puis rougir des ris qu'obtient de moi cet ingénieux badinage, et dont vous l'avez, sans doute, vous-mêmes honoré; souffrez que j'observe avec quel art l'auteur sait répandre tant de sel et d'agrément sur une matière qui semblait les exclure, et permettre, pour ainsi dire, à sa muse, de se livrer aux accès d'une gaieté folle, sans perdre ni la finesse ni la grâce qui la caractérise.

Quand on quitte le Lutrin vivant et le Carême impromptu pour lire *la Chartreuse*, on croit contempler un tableau du *Corrège* après avoir examiné des peintures de *Calot*. Ce n'est plus seulement ici une production légère, c'est un ouvrage intéressant, qui n'a de commun avec les poésies qui portent ce nom que l'aisance et l'agrément. Quelle gaieté et quelle douceur de sentiment! Quelle heureuse négligence et quelle étonnante richesse! Quelles vives saillies et quelle philosophie! Jamais on ne vit la raison badiner avec tant de grâces et parler un langage si aimable, si propre à s'insinuer dans les coeurs, sous l'appas de l'enjouement.

Gresset est le premier qui ait présenté un si parfait modèle de ce genre de beautés, et cette épître charmante mérita d'être placée au rang des productions originales qui font époque dans noire littérature. Tel est le privilège du génie: un écrit agréable qui semble échapper à une plume facile et légère parvient à la célébrité des plus grands ouvrages; et l'auteur de la Chartreuse, avec ce seul titre, aurait pris sa place parmi nos plus illustres poètes. Telle était l'idée que s'en formait le grand Rousseau, lorsqu'il s'écriait en parlant de cette pièce: *Quel prodige dans un homme de vingt-six ans! Quel désespoir pour tons nos prétendus beaux esprits modernes!*

Cependant de tels ouvrages annonçaient assez que Gresset n'était point fait pour rester enseveli dans le cloître où il s'était renfermé. Son estime pour ses premiers maîtres, son goût pour l'étude, et son admiration pour les talents qui brillaient parmi eux, l'avaient d'abord enrôlé sous leur bannière; mais cet état ne convenait guères ni à l'amour de l'indépendance qui semble caractériser les hommes de génie, ni à la nature de ses travaux littéraires. Une muse aimable et légère n'était point faite pour habiter une maison religieuse. Comment aurait-elle pu librement placer une couronne de myrte sur le front d'un Cénobite?

Déjà le Ververt même lui avait attiré des disgrâces qui le déterminèrent à briser la chaîne dont elles lui avaient fait sentir tout le poids.

Mais, en quittant ceux auxquels il était uni par les liens de la fraternité, il n'abjura point les sentiments d'amitié qu'il leur avait voués. Il s'empressa de leur rendre un hommage public qui l'honore encore plus lui-même que ceux à qui il était adressé; il leur laissa, dans des vers dignes de son coeur et de ses talents, un gage immortel de son estime et de ses regrets. C'était ainsi qu'il convenait à Gresset de quitter les Jésuites; c'est ainsi qu'une congrégation où il laissait les *Brumoi*, les *Tournemine*, les *Bougeant*, et tant d'autres, méritait d'être quittée.

Rendu au monde et à la liberté, Gresset voyait la plus riante carrière s'ouvrir devant lui. Annoncé par sa réputation et par ses ouvrages, il était attendu dans la société avec impatience, et il pouvait s'y montrer sans rien redouter de cet empressement curieux avec lequel on observe les hommes célèbres. On sait que peu de gens de lettres ont su réunir, aussi bien que lui, au talent d'écrire, le don d'être aimable, qui n'accompagne pas toujours le génie. On retrouvait dans sa conversation le plaisir que donne la lecture de ses ouvrages, et ceux qui l'ont connu avaient peine à décider lequel en lui était le plus sûr de plaire, ou de l'homme ou de l'auteur. Son amabilité ne tenait pas seulement à l'enjouement et à la délicatesse de son esprit; elle était surtout attachée à la simplicité de ses moeurs, à la franchise et à l'aménité de son caractère, à cette sensibilité d'une âme expansive et tendre, qui est la source de la vraie politesse et le charme le plus fort par lequel l'homme puisse attirer son semblable. Aussi, répandu, recherché dans le plus grand monde, accueilli des grands, qui s'honoraient de son amitié, chéri de tous ceux qui le connaissaient, il goûtait, dans un âge où tous les sentiments sont vifs, tous les agréments qu'un nom célèbre peut donner dans une capitale passionnée pour les talents; il trouvait dès l'entrée de sa carrière, dans ce triomphe continu, des jouissances plus douces et plus réelles, sans doute, que ce fantôme imposant de l'immortalité, qui couronne les travaux du grand homme

qui n'est plus.

Cependant de nouveaux ouvrages, dignes de la plume qui avait tracé le *Ververt* et la *Chartreuse*, venaient de temps en temps réveiller l'attention du public en multipliant ses plaisirs. L'imagination brillante de Gresset éclate avec toute sa pompe dans son *Epître à sa muse*. Toute la sensibilité de son âme respire dans son *Epître à sa soeur*; la tendre amitié qui dicta cet ouvrage y a laissé une empreinte que le génie seul n'imitera jamais. Je retrouve la même âme dans l'inexprimable douceur du pinceau qui traça l'image de la vie pastorale et des plaisirs de l'âge d'or. Non, cette expression touchante n'a pu sortir que d'un coeur pur, digne de goûter le calme et le bonheur de l'innocence qu'il décrit si bien.

Un mérite frappant distingue, ce me semble, les *Poésies Fugitives* de Gresset des autres productions du même genre. Les *Anacréon* et leurs successeurs ont chanté les plaisirs de Bacchus et les charmes de l'Amour. Gresset, s'ouvrant une roule nouvelle, sut unir la raison au badinage et associer les ris à la sagesse. La poésie légère a pris entre ses mains un plus grand caractère; jusque-là, uniquement bornée au soin de plaire, elle avait été peu scrupuleuse sur les moyens de parvenir à son but. Amie de la licence et de la volupté, elle semblait avoir acquis le privilège d'attaquer, en se jouant, le bon sens et la morale, dont la gravité paraissait faite pour détruire toute sa grâce et toute sa gaité. Gresset sut lui donner une décence et une noblesse dont on la croyait à peine susceptible, sans lui ôter aucun de ses agréments naturels. C'est ainsi qu'en l'élevant au-dessus d'elle-même par le nouvel essor qu'il lui a imprimé, il s'est lui-même placé au-dessus de tous les poètes qui l'avaient cultivée avec le plus de succès, par les beautés dont il a su l'enrichir autant que par le mérite de la difficulté vaincue.

A Dieu ne plaise que je veuille imiter la manie de ces panégyristes déterminés, qui semblent se faire un devoir d'immoler à la grandeur de leur héros tous ceux qui se sont signalés par les mêmes talents; j'ose croire que le goût et l'équité ne démentiront pas le jugement que je viens de porter.

Aimable *Chapelle*, tendre *Chaulieu*, puissé-je être à jamais privé du plaisir de lire vos écrits si j'osais entreprendre d'obscurcir votre gloire! Mais vous avoueriez vous-même qu'au feu qui anime vos riants tableaux, à la mollesse, à la légèreté de votre pinceau, Gresset a joint la précision, la correction, l'élégance continue, avec une élévation et une philosophie que vous ne possédez point au même degré. Satisfaits de votre destinée, contents de jouer entre *Bacchus* et *Glycère*, vous verriez, sans murmurer, les Grâces lui composer une couronne plus brillante que les vôtres.

Un poète contemporain, semblait offrir à Gresset un rival plus redoutable. Entraîné par une ambition ardente vers toutes les espèces de gloire, *Voltaire* avait embrassé toutes les parties de la littérature; mais, de tous les genres dans lesquels il s'était exercé, la poésie légère était celui où il avait obtenu le succès le plus complet et déployé le talent le plus décidé. Vainqueur de tous ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière, il avait acquis une réputation désespérante pour ceux qui seraient tentés d'y marcher après lui, lorsque Gresset osa lui disputer le prix. Ce jeune poète, que l'amusement et l'instinct du génie, plutôt que l'ambition, semblaient conduire vers la gloire, fut peut-être étonné lui-même de partager avec son brillant rival l'attention et les suffrages du public.

Il serait hardi, peut-être, de décider entre ces deux poètes, dont les productions sont distinguées par un caractère différent. Peut-être trouvera-t-on dans *Voltaire* plus d'esprit, de variété, de finesse, de correction; dans *Gresset*, plus d'harmonie, d'abondance, de naturel: on y sentira plus cette aimable négligence, cet heureux abandon, qui fait le premier charme de ce genre de poésie. Les grâces de *Voltaire* paraîtront plus brillantes, plus parées, plus vives, plus sémillantes; celles de *Gresset* plus simples, plus naïves, plus gaies et plus touchantes. Le premier amuse, surprend, enchante mon esprit; le second porte à mon cœur une plus douce volupté; et s'il m'était permis de peindre par des images sensibles les impressions que produisent sur moi les ouvrages de ces deux grands Poètes, je dirais que les Pièces Fugitives de *Voltaire* me causent un plaisir semblable à celui que fait naître l'aspect d'un jardin délicieux, embelli par le goût d'un propriétaire opulent; je comparerais les sensations qu'excitent en moi celles de *Gresset* à la douce émotion que donne la vue de ces paysages enchanteurs où la Nature semble prodiguer tous ses charmes et faire passer jusqu'à l'âme le sentiment de sa beauté touchante.

Tant de succès encouragèrent *Gresset* à en obtenir de nouveaux, il osa entreprendre de s'élever jusqu'à l'ode.

Tout le monde convient qu'il n'a point échoué dans cette tentative, comme plusieurs poètes, fameux dans d'autres genres; mais peut-être la réputation de ses odes est-elle au-dessous de leur mérite. La supériorité du *Méchant*, du *Vervet*, et de ses Poésies légères, semble les avoir éclipsées, et s'être emparé de toute l'attention du public, qu'elles méritaient de partager. Si l'on n'y trouve point la sublimité et le divin enthousiasme de *Rousseau*, on ne peut au moins y méconnaître une chaleur, une noblesse qui soutient dignement l'éclat et la majesté de l'ode, et surtout une douce sensibilité que l'on chercherait en vain



dans Rousseau lui-même, chez qui la magnificence des images et la hauteur des idées dominant beaucoup plus que le sentiment. Ce n'est point assez, sans doute, pour placer Gresset à côté de Rousseau; mais c'en est trop pour le tirer de la foule de nos poètes lyriques, et pour compter ses Odes au nombre des ouvrages qui ont honoré ses talents, et enrichi notre littérature.

Sa célébrité et le vœu public, semblaient l'appeller courir une nouvelle carrière.

L'éclat attaché parmi nous aux couronnes dramatiques, dirige presque infailliblement vers le théâtre, l'ambition de tout écrivain qui sent ou qui croit sentir l'impulsion du talent. De là tous ces chefs-d'œuvre qui font la gloire de la scène française; et cette foule encore plus nombreuse d'ouvrages infortunés qui ne s'y montrent quelques moments que pour subir l'arrêt du public redoutable, qui leur imprime le sceau d'une éternelle réprobation. De là le concours tumultueux de ce peuple d'auteurs qui se pressent à l'entrée du Temple de Thalie ou de Melpomène, attendant avec une ardeur persévérante, que la porte fatale s'ouvre enfin devant eux.

Gresset ne s'y présenta pas avec cet empressement inquiet. Peut-être même l'appât de la gloire n'eut-il pas suffi pour l'y conduire, si la force des circonstances et les pressantes sollicitations de ses amis n'avaient triomphé pour quelques moments de la rigueur de ses principes, et de cette douce paresse dont il vante si souvent les charmes dans ses écrits.

La plus fière et la plus imposante des deux Muses qui règnent sur le théâtre, obtint son premier hommage. Cette voix légère qui avait fait entendre des sons si gracieux, osa essayer de faire retentir la Scène des accents terribles de Melpomène.

L'accueil favorable que le public fit à la tragédie d'*Edouard*, sembla justifier cette entreprise; mais, quelque succès qu'elle ait obtenu, je ne ferai point un mérite à Gresset d'en être l'Auteur. Ce n'est pas qu'elle n'eut pu honorer un talent moins illustre que le sien. L'invention du sujet, le plus heureux peut-être qui soit au théâtre, le plus fécond en vertus héroïques et en situations tragiques, le caractère sublime de Worcestre, celui d'Arondel, non moins grand et plus original encore; les traits mâles et fiers, les beautés neuves et hardies qui brillent dans ces deux rôles; si tout cela ne suffit pas pour faire d'*Edouard* un chef-d'œuvre tragique, c'en est assez, peut-être, pour prouver que le génie de son auteur n'était point incapable de s'élever à la hauteur de la tragédie, et pour nous

faire regretter que d'autres ouvrages du même genre n'aient point suivi son premier essai.

Mais il dirigea bientôt après ses travaux vers un autre but.

Nous avons vu de nos jours le domaine du théâtre s'agrandir par la naissance de ces productions, connues sous le nom de *dramas*. Mais je ne sais quelle manie poussa une foule de critiques à déclamer contre ce nouveau genre avec une sorte de fanatisme. Ces fougueux censeurs, persuadés que la Nature ne connaissait que des tragédies et des comédies, prenaient tout ouvrage dramatique, qui ne portait pas l'un de ces deux noms, pour un monstre en littérature, qu'il fallait étouffer dès sa naissance: comme si cette inépuisable variété de tableaux intéressants que nous présentent l'homme et la société, devait être nécessairement renfermée dans ces deux cadres; comme si la Nature n'avait que deux tons, et qu'il n'y eut point de milieu pour nous entre les saillies de la gaieté, et les transports des plus furieuses passions.

Mais les drames et le bon sens ont triomphé de toutes leurs clameurs. C'est en vain qu'ils ont voulu nous faire honte du plaisir que ces ouvrages nous procuraient, et nous persuader qu'il n'était permis de s'attendrir que sur les catastrophes des rois et des héros: tandis qu'ils faisaient des livres contre les drames, nous courrions au théâtre les voir représenter, et nous éprouvions que nos larmes peuvent couler avec douceur pour d'autres malheurs que ceux d'Oreste et d'Andromaque; nous sentions que plus l'action ressemble aux événements ordinaires de la vie, plus les personnages sont rapprochés de notre condition, et plus l'illusion est complète, l'intérêt puissant, et l'instruction frappante.

C'est, ce me semble, dans la classe des drames que l'on doit ranger *Sydnei*; mais quelque nom qu'on lui donne, cette pièce sera toujours un des plus beaux titres de la gloire de Gresset. Ce n'était point l'ouvrage d'un talent médiocre, d'oser le premier développer sur la scène française la situation d'un homme fatigué de la vie, occupé des tristes apprêts d'une mort volontaire; de traiter avec succès un sujet si lugubre, si étranger à nos moeurs et à notre théâtre. C'est cependant dans le seul développement de ce caractère, que Gresset a trouvé la matière d'un de nos meilleurs drames. On a admiré l'art avec lequel il a su le faire ressortir par le contraste de la mélancolie du principal personnage avec la gaieté qui brille dans le rôle du valet: on a été frappé de la force et de l'élégance qui distinguent le style de cet ouvrage; ce qui me paraît sur tout digne des plus grands éloges, c'est

l'intrigue, intéressante malgré son extrême simplicité, et malgré la philosophie qui domine dans toute la pièce. Il est vrai que cette philosophie naît du fond même du sujet; qu'elle est liée à l'action, et qu'elle parle au coeur le langage du sentiment, en même temps qu'elle présente à l'esprit les plus justes et les plus nobles idées. Il n'est peut-être point de pièce en ce genre qui offre un si heureux accord du mérite théâtral avec la solidité des plus graves raisonnements. On croirait quelquefois lire un Dialogue de Platon, si l'intérêt du roman, croissant toujours de scène en scène jusqu'au dénouement le plus satisfaisant et le plus naturel, ne mettait *Sydnei* au rang des ouvrages dramatiques les plus estimables.

Cependant, le dirai-je? le mérite même de cette pièce, simple, belle, touchante, mais peu éclatante à la représentation, jointe à la nature du sujet, qui a trop peu de rapport avec l'humeur de notre nation, fera peut-être qu'elle sera beaucoup lue et jouée rarement, différente en cela de plusieurs drames célèbres que l'on voit souvent, et qu'on se garde bien de lire. Tandis que la foule se portera aux représentations de ces romans absurdes, où le faste des déclamations philosophiques, les explosions d'une chaleur factice, et le fracas des coups de théâtre redoublés, tiennent lieu des vraies et solides beautés qu'elle ne sait guère apprécier; les hommes de goût pourront se renfermer avec *Sydnei*, et le relire dans le silence du cabinet, avec un plaisir toujours nouveau.

C'était la destinée de Gresset de cueillir, comme en passant, toutes les palmes que présente le théâtre.

La comédie semblait attendre depuis longtemps un successeur aux grands écrivains qui l'avaient illustrée. La gaîté et la délicatesse du génie français, favorable à ce genre de productions, enfant de tout temps de jolies pièces dignes d'amuser le loisir d'une nation spirituelle et polie: mais ces comédies à caractères, ces magnifiques tableaux, où les travers de l'esprit humain, et les moeurs de la société, sont dessinés à grands traits, et peints avec autant de finesse que de profondeur, ils furent toujours rares, même parmi nous. Qui a remplacé *Molière*? L'auteur du *Joueur* et celui du *Glorieux*, s'étaient placés assez près de lui; mais à cette époque brillante, n'ont succédé que des temps de stérilité. Nos plus illustres poètes ont échoué dans cette carrière. Rousseau n'y fit que des chutes humiliantes. *Voltaire*, si léger, si gai, si ingénieux, si agréable même dans les sujets les plus graves; *Voltaire*, si habile à manier la plaisanterie, à saisir et à peindre le ridicule, semble déployer partout le talent comique, excepté dans ses comédies. Cette contrariété (pour le dire en passant) présente une espèce de phénomène digne de fixer l'attention d'un observateur éclairé, et

qui lui fournirait, peut-être, le plus sûr moyen de déterminer la trempe du génie de ce célèbre écrivain.

Quoi qu'il en soit, par tant de malheureuses tentatives, Voltaire prouva que la comédie exige de grandes ressources qui lui manquaient absolument; et par un seul ouvrage, Gresset fit voir qu'il les réunissait toutes dans un degré éminent. Retenu, pour ainsi dire malgré lui, dans la carrière dramatique; entraîné par l'amitié vers une gloire qu'il semblait fuir, il consentit à composer une comédie, et la scène française compta un chef-d'oeuvre de plus.

Cette pièce excita au même degré l'admiration et l'envie. Une foule de gens de lettres dont elle mit l'amour-propre au désespoir, écrivit, intrigua, cabala contre elle, et le public l'applaudit avec transport. Les critiques et les cabales ont disparu, et la pièce durera aussi longtemps que la langue française.

Je ne m'amuserai point ici à en relever les beautés; je ne répéterai point tout ce que les gens de goût ont tant de fois observé sur la finesse et l'énergie avec lesquelles les caractères sont tracés et approfondis; sur l'aisance, le naturel et la vivacité du dialogue; sur la conduite de l'action, que certains censeurs ont trouvée un peu faible et languissante, parce qu'elle était simple, et qui n'en mérite que plus d'éloge, puisqu'elle réunit cette qualité précieuse à l'intérêt soutenu et gradué avec le plus grand art, jusqu'au dénouement. Je n'ajouterai point que cette pièce l'emporte, peut-être, sur nos plus belles comédies par la vigueur, l'éclat, la facilité et les grâces du style; qu'il n'en est aucune dont on retienne, et dont on cite plus de vers; qui fournisse un plus grand nombre de ces traits frappants, de ces pensées à la fois délicates et profondes; de ces expressions neuves et originales que la raison publique érige en proverbes: nommer *le Méchant*, c'est dire plus que tout cela, et le plus inutile de tous les soins serait, à mon avis, de louer une production qui est déjà parvenue à la réputation de ces ouvrages immortels, que l'admiration de plusieurs siècles a consacrés.

Le Méchant mit le sceau à la gloire de Gresset; il le plaçait au rang des grands maîtres de l'art Dramatique, et semblait le destiner à faire renaître les jours les plus brillants de la scène comique. Bientôt l'Académie Française confirma le choix du public, en l'admettant au nombre de ses membres; celle de *Berlin* crut s'honorer elle-même en l'adoptant: ses qualités aimables, jointes à sa célébrité, réunissaient pour lui tout ce que le commerce du monde a de flatteur, à tout ce que la gloire a d'éclatant; il était parvenu à cet âge où l'ambition domine avec plus d'empire, et où le génie, ayant acquis toute sa force, sans avoir encore rien

perdu de son ardeur et de son éclat, semble devoir enfanter ses plus heureuses productions, quand s'arrêtant tout-à-coup au milieu de sa carrière, il quitta le théâtre où ses talents avaient triomphés tant de fois, pour aller chercher le repos dans le sein de sa patrie. Que dis-je! On le vit dans la suite abjurer solennellement l'art dramatique, et condamner lui-même dans un écrit public, les succès qu'il avait obtenus dans ce genre.

Comment traiter cet endroit de l'histoire de Gresset? J'écris peut-être dans un temps où il n'est permis de parler de cette démarche, que pour lui faire le procès. Je crois entendre les sarcasmes qu'une foule de gens de lettres lui a prodigués; je vois le plus célèbre d'entre eux lui lancer des traits plus absurdes encore qu'injurieux; je vois l'auteur de *Chariot, du Droit du Seigneur, de la Princesse de Navarre*, oser contester celui du *Méchant*, le mérite d'avoir fait une comédie, et tourner en ridicule une résolution dont s'applaudissait en secret son inquiet orgueil, alarmé par des talents qui brillaient avec trop d'éclat.

Ce n'est point avec de pareils yeux que j'examinerai la conduite de Gresset. Quel parti prendrai-je donc ici? Celui qui convient à un homme qui aime la vertu encore plus que les lettres, et pour qui toutes les productions du génie ne valent pas une belle action. Je ne prétends point décider entre les philosophes qui ont combattu les spectacles, et ceux qui les ont loués; je veux bien ne point examiner si Gresset eut raison, lorsqu'il composa d'excellents ouvrages dramatiques, ou lorsqu'il se repentit de les avoir faits. L'ami des Lettres peut regretter les productions dont il aurait pu enrichir encore la littérature; le citoyen qui gémit de voir la scène trop souvent occupée par des pièces qui la changent en une école publique de mauvaises mœurs, peut voir avec peine qu'elle ait été sitôt privée d'un génie qui, dans tous ses ouvrages, aurait laissé l'empreinte d'un cœur honnête et pur: mais qui osera faire un crime à l'homme de bien, des sacrifices qu'il croit devoir à la délicatesse de sa conscience, et lui marquer les bornes qu'il doit donner à son amour pour la vertu?

Que les principes de Gresset aient été trop sévères, ou non, peu m'importe: ils étaient les siens, et il eut le courage de les suivre; il crut voir d'un côté sa gloire, et de l'autre son devoir; et comme il était beaucoup moins philosophe que ses ennemis, la gloire fut immolée au devoir. Esprits fiers et sublimes qui foulez aux pieds ce que vous appelez les préjugés avec tant de hauteur, le sentiment généreux qui produisit un tel sacrifice, vous paraît donc digne de votre mépris et de vos censures? Eh bien! je me dévoue moi-même à vos épigrammes, je déclare que ce qu'il y a de grand et d'héroïque, rachète amplement à mes yeux le tort de

n'avoir pas eu une aussi haute idée que vous des études dont vous êtes épris; je le préfère à tous les ouvrages qui ont illustré Gresset, à tous ceux qui auraient pu l'illustrer encore; et la gloire d'être le premier des poètes comiques, ne balance point à mes yeux le mérite de savoir dédaigner ce titre.

Au reste, le parti que prit Gresset de se dérober au tourbillon, et de cultiver les Muses avec moins d'empressement, n'étonnera point ceux qui auront une juste idée de son caractère.

Qu'un homme qui joint à de grands talents une âme petite et vaine, sans cesse affamé de louanges et de célébrité, passe sa vie entière à s'enivrer de cette douce fumée; cela est dans l'ordre. Que peut-il faire de mieux? S'il n'était plus auteur, il ne serait plus rien; il se survivrait à lui-même, s'il cessait de rimer et d'écrire avant sa mort; mais une âme noble et sensible est au-dessus de la gloire que lui ont acquise ses succès littéraires. Ces brillants trophées qui sont pour l'homme vulgaire l'unique but de ses vœux et de ses travaux, ne sont pour elle que de simples amusements; elle est faite, pour goûter des biens plus doux et plus précieux, elle sait aspirer à une destinée plus grande et plus digne d'elle; celle de vivre en homme avec Dieu et la nature; celle de jouir de sa raison dans le sein de l'amitié, de la paix et de la vertu.

Le coeur droit et sain de Gresset avait conservé ces puissantes affections de la nature, effacées chez la plupart des hommes par le goût des biens factices qu'ont créés l'opinion et la vanité. Tel fut le mobile de sa conduite, qui dût paraître extraordinaire, précisément parce qu'elle était raisonnable et trop étrangère aux principes qui déterminent les actions du vulgaire.

L'amour de la patrie avait fixé son séjour dans le lieu de sa naissance; les liens qu'il y forma le lui rendirent encore plus cher. Son âme sensible lui avait fait connaître le besoin de se choisir une compagne digne de lui; il la trouva dans une de ces familles honorables, où le mérite et la probité sont héréditaires, et coula des jours heureux dans une tendre union, que l'inclination et l'estime avaient formée: car s'il est sur la terre un sort digne d'envie, c'est sans doute celui de l'homme de bien, qui a l'inestimable avantage de pouvoir rentrer avec délices au fond de son coeur, joint encore le charme de l'épancher dans une âme noble et pure comme la sienne, à laquelle il se sent lié par une chaîne aussi douce qu'indissoluble.

Si le reste de sa carrière m'offre peu de productions littéraires, je m'en console

facilement; elle me présente des objets plus intéressants: le bonheur et la vertu. L'éloge de beaucoup d'écrivains finit avec la liste de leurs ouvrages; ceux de Gresset sont la moindre partie du sien.

Pourquoi cette réflexion ne peut-elle pas s'appliquer à tous ceux qui ont brillé par de grands talents? Le génie et la vertu ne sont ils pas destinés à s'unir par une alliance immortelle? L'une et l'autre n'ont-ils pas une source commune dans l'élévation, dans la fierté, dans la sensibilité de lame? Par quelle fatalité avons nous donc vu si souvent le génie déclarer la guerre à la vertu? Ecrivains plus célèbres encore par vos écarts que par vos talents, vous étiez nés pour adoucir les maux de vos semblables; pour jeter quelques fleurs sur le passage de la vie humaine, et vous êtes venus en empoisonner le cours. Vous vous êtes l'ait un jeu cruel de déchaîner sur nous toutes les passions terribles qui font nos misères et nos crimes? Que nous avons payé cher vos chefs-d'oeuvre tant vantés! Ils nous ont coûté nos moeurs, notre repos, notre bonheur, et celui de toute notre postérité, à laquelle ils transmettront d'âge en âge la licence et la corruption du nôtre!

Mais au milieu de ces funestes désordres, c'était un grand spectacle de voir l'un des plus beaux génies, dont le siècle s'honore, venger la Religion et la Vertu par son courage à suivre leurs augustes lois, et les défendre, pour ainsi dire, par l'ascendant de son exemple contre les attaques de tant de plumes audacieuses.

Heureux poète! vous pouviez goûter les doux fruits de votre gloire! Vous pouviez vous dire à vous-même: Jamais la basse flatterie, ni l'odieuse satire ne profanèrent ma plume; mon nom n'alarme point la pudeur, et ne fait point frémir l'innocence. Le père ne veille point pour écarter mes ouvrages des mains de ses enfants. On ne voit point l'époux craindre qu'ils ne portent un funeste poison dans le coeur de sa jeune épouse. Dans tous les âges, ils rendront un témoignage honorable du caractère de leur auteur; et formant le goût des citoyens, sans corrompre leurs moeurs, ils leur présenteront souvent sous l'attrait d'un plaisir honnête, les utiles leçons de la sagesse et de la vérité".

Mais plus encore que vos ouvrages, votre vie rendra votre nom respectable et cher à la postérité. L'image de votre âme gravée dans le coeur de vos compatriotes qui se montrent aujourd'hui si jaloux d'honorer votre mémoire, fera encore aimer la vertu chez les générations futures, lorsqu'animés d'un sentiment patriotique, ils citeront les productions de votre génie, comme des monuments glorieux à leur pays; ils ajouteront: "Son coeur était encore au-dessus de ses

talents;" il fut quelque chose de plus qu'un écrivain célèbre; il fut juste, modeste, sensible, bienfaisant, ami sincère, tendre époux, excellent citoyen".

Parmi ces sublimes philosophes, qui censurent si amèrement la conduite de Gresset, en est-il beaucoup dont la postérité pourra faire un semblable éloge? Voilà une gloire qu'ils n'ont pas même songé à lui disputer. Bornant toute leur ambition au mérite de bien écrire, ils ont fait de vains efforts pour rabaisser ses talents; ils ont osé entreprendre de l'avilir par ses vertus mêmes, et c'est par elles qu'il s'est élevé au-dessus de tous ses rivaux. Quelques-uns d'eux sont parvenus à la célébrité; lui seul a su mériter l'estime et la vénération publique. Tandis que leur absurde jalousie s'exhalait en clameurs impuissantes, tranquille, inaccessible à leurs faibles traits, il ne fut pas même tenté de les écraser par la supériorité de ses talents. Eh! comment leur malignité aurait-elle troublé son repos? Lui ôtait-elle quelque chose de sa vertu? Touchait-elle aux véritables fondements de sa gloire et de son bonheur.

Je me livre. Messieurs, au plaisir de m'étendre sur ce sujet; mais vous seul peut-être pourriez le bien remplir. Qui peut connaître aussi bien que vous des vertus qui ont brillé sous vos yeux, et dont vous avez joui vous-mêmes dans le commerce de l'illustre citoyen que vous regrettez? Combien de faits intéressants ne pourriez-vous pas nous apprendre, qui sont perdus pour le public, et qui échappent nécessairement à une plume étrangère?

Mais comment s'occuper des vertus de Gresset, sans penser à ce respectable prélat, dont il fut le disciple et l'ami? LAMOTHE ET GRESSET, que vos noms soient toujours unis, comme vos âmes le furent autrefois. Qu'ils volent ensemble à la postérité pour l'honneur et pour l'instruction de l'humanité. Que Gresset soit à jamais le modèle des gens de lettres, et Lamothe l'exemple des prélats! Lamothe! Grâce à vos vertus, nous avons cru voir un de ces saints évêques qui, jadis, illustrèrent le berceau du Christianisme, revivre au milieu de nous pour consoler la Religion éplorée, et affermir la piété chancelante. Dévoué tout entier au bonheur du troupeau qui vous était confié, vous mettiez votre félicité à vivre auprès de lui, et votre gloire à faire son bonheur; l'éclat et les richesses attachées à votre dignité, ne furent entre vos mains que les instruments de votre bienfaisance et de votre charité. Illustre prélat, recevez l'hommage de toutes les âmes honnêtes et sensibles; la vertu chez vous n'eut rien de la rudesse que lui prête quelquefois une humeur dure et sauvage; sévère envers vous-même, vous fûtes indulgent pour les autres. Votre zèle était pur; votre coeur était doux, votre esprit aimable et éclairé; votre vie fut le modèle des peuples soumis à votre



autorité, et votre mort fut honorée de leurs larmes. Qu'il était difficile de les consoler de votre perte! Vous leur laissâtes du moins un puissant motif pour adoucir leurs regrets dans le zèle et dans la piété d'un prélat dès longtemps associé par vous-même à vos nobles travaux; c'était la destinée de l'Eglise d'Amiens d'être gouvernée successivement par des évêques faits pour donner à un siècle corrompu le spectacle des vertus qui brillèrent dans des temps plus heureux.

J'ai trop cédé peut-être au sentiment qui vient d'entraîner ma plume; mais non, Messieurs, un hommage rendu à l'illustre ami de Gresset, n'est point étranger à son éloge; et j'oserai toujours compter sur votre indulgence pour un écart qui aurait sa source dans un juste sentiment d'admiration pour les objets de votre amour et de vos regrets.

Quoiqu'un homme qui trouvait en lui-même la paix et le bonheur, dût être peu tourmenté par le désir de la célébrité, le goût des lettres ne laissa jamais les talents de Gresset absolument oisifs.

Un événement intéressant avait réveillé sa muse. Ce prince étonnant qui avait fixé l'attention de l'Europe, lorsqu'il n'était encore que l'héritier de la couronne de Prusse, venait de monter sur un trône fondé par la politique de son père, et qu'il devait lui-même affermir et illustrer par des prodiges de courage et de génie. L'enthousiasme de Gresset s'alluma pour un tel héros. Il reprit la lyre pour annoncer ses hautes destinées sur un ton digne de la gloire du poète et de celle du monarque.

Ce prince pour qui nul des grands talents qui brillaient en Europe n'était étranger, sut apprécier à la fois et ses éloges et son génie. Plusieurs rois avant lui avaient honoré les savants par des largesses. *Frédéric* sut donner à Gresset une preuve d'estime plus flatteuse et plus décisive; il composa lui-même une ode à sa louange, et lui accorda l'honneur d'être célébré à la face de l'Europe par un grand roi et par un héros. C'est ainsi que l'on vit, pour la première fois, peut-être, la poésie, dont la plus ordinaire fonction paraît être de flatter les princes, employée par un souverain à honorer le mérite d'un particulier. Pour produire ce phénomène, il fallait à la fois un monarque, qui au talent de vaincre et de régner, sût joindre encore le talent d'écrire, avec un noble enthousiasme pour les lettres, et un homme de lettres digne de justifier un si éclatant hommage de la part d'un tel monarque.

Parlerai-je, Messieurs, des charmantes productions dont Gresset n'a pas fait présent au public; mais dont vous fûtes les confidents? Qui n'a point désiré, par exemple, de lire l'Ouvroir? Celle pièce qui a fait une si vive sensation sur tous ceux qui en ont entendu la lecture, est-elle absolument perdue pour les lettres? Un ouvrage qui promettait une si douce jouissance à tous les gens de goût, ne leur causera-t-il que des regrets? Quelle main jalouse d'ajouter une nouvelle fleur à la couronne de Gresset, remplira enfin le voeu du public par ces dons précieux, auxquels il semble avoir tant de droits.

Je ne crois pas devoir passer sans silence des productions d'une autre espèce, qui me paraissent très intéressantes sous certains rapports; mais que d'autres pourraient bien ne pas voir du même oeil que moi.

La capitale voyait de temps en temps Gresset reparaître au milieu de l'Académie Française, dont il était membre. Chargé de porter la parole en qualité de Directeur à la tête de cette Compagnie, on sait quel langage il parla quelquefois et avec quelles dispositions il fut écouté.

Cette vigoureuse indignation que le vice inspira toujours aux âmes droites, était encore fortifiée dans celle de Gresset par l'habitude de cultiver la vertu au sein de la retraite, loin de cette ville immense dont les moeurs accoutument nécessairement nos yeux au spectacle de tous les excès, et ce sentiment profond se marqua quelquefois dans les discours dont je parle.

Ce fut sans doute pour le public une scène assez nouvelle de voir le Directeur de l'Académie Française, chargé de répondre à un discours de réception qui contenait le plus magnifique éloge de ce siècle, ne pas appuyer le sentiment de l'orateur; ne pas enrichir sur son enthousiasme; mais trouver que ce siècle n'est pas le meilleur des siècles possibles; croire, en dépit de toutes les lumières dont il se vante, que le plus fortuné de tous les âges n'est pas celui où un débordement de désolantes doctrines a renversé toutes les digues des passions irritées par les énormes besoins du luxe, et s'élever au nom de la raison et de la vérité, contre la corruption du goût et la dépravation des moeurs auxquelles il trouvait une origine commune.

Personne n'ignore que ce discours trouva beaucoup de censeurs, et personne n'en doit être surpris. La vérité des reproches qu'il fait à nos moeurs, eut peut-être été moins évidentes, s'il eût obtenu une approbation générale. On prétendit que le procédé de l'auteur était contraire à la bienséance; je ne vois aucun fondement à

cette opinion, à moins qu'on ne dise qu'il est indécent de plaider la cause de la vertu dans un siècle où elle est devenue ridicule: car on ne voulait pas dire sans doute que le chef de l'Académie Française eût blessé la bienséance, pour avoir réclamé au milieu d'elle contre la corruption de la langue et du goût, ou pour avoir vengé les moeurs devant une Compagnie faite pour répandre les lumières, et, par conséquent les bonnes moeurs et les bons principes.

Au reste, Gresset n'était pas seulement destiné à faire la gloire de son pays, il devait encore en être le bienfaiteur. On sait combien son zèle contribua à l'établissement de l'Académie d'Amiens. Ainsi, Messieurs, les services que vous avez rendus, et que vous rendrez encore aux lettres et à votre patrie, sont autant de titres qui lui donnent des droits à la reconnaissance de ses concitoyens. Il dut goûter avec une vive satisfaction les fruits de cette heureuse entreprise, lorsqu'il vit vos lumières et votre zèle si puissamment secondés par les dépositaires de l'autorité dans votre province; vous n'oublierez jamais le nom de ce magistrat qui semble regarder le soin de contribuer aux succès et à la gloire de l'Académie, comme un des plus nobles devoirs de son administration. Ce n'est point assez pour lui d'encourager les Sciences, et de les exciter par ses bienfaits à des découvertes importantes au bien public; vous l'avez encore vu au milieu de vous, célébrer leurs merveilles avec noblesse et avec grâce; et joindre à la gloire de protéger les Lettres, celle de les cultiver lui-même avec succès.

Je rends sans scrupule cet hommage à votre Mécène, quelque répugnance qu'un écrivain honnête doive éprouver à louer un homme en place; il est toujours permis au citoyen de célébrer les protecteurs des Arts utiles à l'humanité.

Je ne quitterai point cette matière, sans rappeler un trait, qui me paraît également honorable à l'Académie et à Gresset. Cette Compagnie voulant lui donner un témoignage éclatant de son estime pour ses talents et de sa reconnaissance pour les obligations qu'elle avait à son zèle, le nomma Président perpétuel de l'Académie.

Gresset se montra digne de cette distinction en la refusant; et sa conduite prouva sa justice et son estime pour la Compagnie dont il était membre, autant que sa modestie. Il pensa que la dictature ne convenait pas à la constitution d'une république littéraire, et il se serait fait un scrupule d'accepter un litre de prééminence sur ceux dont il s'honorait d'être l'égal.

Au défaut de cette prérogative, il lui restait ses talents et sa gloire. Les

distinctions et les récompenses semblaient le chercher dans sa retraite, à proportion du peu d'empressement qu'il montrait pour elles; aux marques d'estime dont le roi de Prusse l'avait comblé, notre auguste monarque daigna joindre les preuves les plus frappantes de sa bienveillance et de sa faveur.

Ce fut sans doute, un jour de triomphe pour les Lettres, que celui où M. d'Agui [d'Agai], Intendant de Picardie, dans une assemblée publique de l'Académie d'Amiens, fit solennellement la lecture des lettres de noblesse dont LOUIS XVI venait d'honorer Gresset.

Cette grâce, l'une des premières que ce monarque ait accordées, n'était pas un des traits les moins dignes de signaler le commencement d'un règne sur lequel la nation fondait de si douces espérances. Quel heureux présage pour les peuples, de voir le jeune prince qui allait faire leur destin, du haut du trône où il venait de monter, jeter, pour ainsi dire, les yeux autour de lui pour chercher les hommes illustres qui faisaient l'ornement de son empire, et distinguer dans la foule un citoyen modeste et paisible pour couronner à la fois dans sa personne, et les talents et les vertus. Il est beau, ce me semble, de voir le souverain annoncer lui-même dans le préambule des Lettres dont je parle, que Gresset doit à ce double litre celle éclatante faveur, et déclarer par là, comme à la face de sa nation, que le génie ne peut prétendre à son estime, qu'à condition qu'il respectera lui-même la religion et les mœurs.

On sait que le roi ajouta bientôt à cette grâce un bienfait non moins flatteur, en accordant à Gresset le Cordon de son Ordre, et le titre d'Historiographe de celui de S. Lazare; et j'ose croire que ces distinctions furent pins honorables aux Lettres en général, et au monarque qui les donna, qu'au poète célèbre qui les reçut.

Elles n'ajoutaient rien à la véritable gloire de Gresset. Sans lettres de noblesse, le génie est toujours noble; il est illustre sans aucun signe extérieur d'illustration. Son nom et ses ouvrages: voilà ses litres de noblesse; c'est par eux qu'il est grand chez toutes les nations, et dans tous les siècles, tandis que ceux qui ne le furent que par des dignités, sont à jamais replongés dans le néant. Toutes les prérogatives qu'il a partagées avec eux, disparaissent aux yeux de la postérité, qui ne s'informe pas de ce qu'un grand homme a été, mais de ce qu'il a fait.

Mais cette équitable postérité n'en consacre pas moins la mémoire des rois, qui, mettant les avantages que les Lettres procurent à l'Etat au rang des services qui

donnent droit à ses récompenses, savent encourager les talents, et relever à la fois l'éclat de la noblesse même, en l'associant au génie, et en la faisant le prix de ses sublimes travaux.

Gresset ne jouit pas longtemps de ces honneurs. Une mort prompte l'enleva à la littérature et à la patrie. Je n'arrêterai pas mes regards sur sa tombe, comme s'il y avait été enseveli tout entier. Celui qui fut à la fois homme de bien et homme de génie, n'est-il pas doublement immortel?

Mais un trait glorieux à ses compatriotes n'échappera pas à mon attention. Je n'oublierai pas la vivacité des regrets que sa perte excita pour honorer sa mémoire. On vit l'Académie en corps et les magistrats municipaux, accompagner solennellement sa pompe funèbre, et la douleur publique rendre au mérite d'un particulier des hommages que l'on n'accorde parmi nous qu'à la puissance et à la grandeur. Qui pourra voir d'un oeil indifférent ce noble enthousiasme d'un peuple sensible, qui semble expier par une telle conduite toutes ces honteuses persécutions que l'envie a tant de fois suscitées au génie?

Que dis-je, Messieurs, le sujet que je traite n'est-il pas lui-même un monument de ce sentiment généreux qui vous anime? Puis-je avoir été assez heureux pour le seconder? Mais le ton que j'ai adopté dans cet éloge, semble exiger de moi quelques réflexions.

J'ai loué Gresset d'une manière très décidée, non pour remplir le rôle d'un panégyriste, mais pour suivre ma propre conviction. Je méprise une plume complaisante qui peut prostituer à la médiocrité l'hommage qui n'est dû qu'au mérite éclatant; et je hais presque autant la méthode de ces écrivains qui prennent avec leurs héros la morgue d'un juge, et la ferté d'un censeur, relèvent minutieusement les plus faibles taches, parlent froidement des plus grandes beautés, et changent l'éloge d'un grand homme en une sèche et sévère critique.

J'ai fait un mérite à Gresset des choses mêmes qui lui ont attiré les sarcasmes d'un grand nombre de gens de lettres; j'ai osé insister sur sa vertu, sur son respect pour les moeurs; sur son amour pour la religion; je me suis donc exposé au ridicule aux yeux d'une foule de beaux esprits; mais en même temps, je me suis assuré deux suffrages faits pour me dédommager de cet inconvénient; celui de ma conscience et le vôtre.

Quant au mérite littéraire, je n'ai pas balancé à placer Gresset au rang des plus

beaux génies qui aient illustré notre littérature. Je n'ai pas compté ses ouvrages; j'ai cru qu'il fallait les peser. J'ai été frappé de voir un poète débutant, dès l'âge le plus tendre dans la carrière des Lettres, par une production qui étonne les plus grands maîtres, parcourant ensuite rapidement tant de genres différents, et laissant presque autant d'ouvrages immortels que de coups d'essai. Ses succès dans la comédie, dans le drame, dans l'épître, dans l'ode même, un poème héroï-comique regardé comme le modèle de ce genre; la palme de la poésie légère remportée sur tant de poètes charmants, tout cela m'annonçait une prodigieuse variété de talents à laquelle on n'a, peut-être, pas fait assez d'attention; mais qui eût étonné le Public, si, au lieu de s'arrêter tout-à-coup au milieu de sa course brillante dans la vigueur de l'âge et du génie, il eût cédé à l'ambition d'étendre sa renommée par de nouveaux ouvrages.

Aussi, quelque réputation qu'il ait obtenue durant sa vie, le temps ne fera, sans doute, que l'étendre encore. Sa retraite, le soin qu'il sembla prendre de se faire oublier, l'écrivit qu'il publia contre le théâtre; ses principes de religion si éloignés des idées de plusieurs écrivains qui donnaient le ton à la littérature, et qui s'armèrent à l'envi de ce prétexte, pour lui imprimer du ridicule; tout cela a obscurci l'éclat de sa gloire aux yeux de ses contemporains; mais la postérité, qui juge sans préjugés et sans passions, le lui rendra tout entier, et le vengera de l'injustice de ses rivaux, en le plaçant à son véritable rang.

Pour moi, je n'ai fait qu'annoncer son jugement et suivre celui du Public équitable et éclairé. Puissé-je avoir rendu à la mémoire de Gresset un hommage digne de lui. L'éloge d'un homme illustre est un monument élevé à la gloire de sa patrie, et la couronne que vous devez décerner m'a paru faite, Messieurs, pour exciter l'ambition d'une âme noble; parce que je l'ai moins regardée comme la récompense du talent, que comme le prix glorieux d'un acte patriotique. Ce sentiment a échauffé mon zèle, qu'un simple laurier littéraire eut laissé froid et languissant. Et si un sort flatteur attendait cet ouvrage, j'aurais lieu, sans doute, d'être content de moi-même: car je devrais ce succès au désir de remplir les nobles vues de la compagnie savante à laquelle il est offert, et à l'ambition d'obtenir l'estime de vos concitoyens auxquels je le consacre.

\* \* \* \* \*

[Transcriber's note: Maximilien Robespierre (1758-1794), *Les notes de Robespierre contre les Dantonistes* (c. mars 1793)]

Observations: Le manuscrit a appartenu à Victorien Sardou. Il se compose de vingt-cinq pages. Il a été publié en fac-simile par l'éditeur France en 1841. Un manuscrit de quatre pages de la collection Morrison vol. 5 p. 282 permet de le compléter en partie. Albert Mathiez a estimé dans son *Robespierre terroriste* (1921) qu'il s'agissait de notes écrites par Robespierre après avoir lu un premier état du discours de Saint-Just. Les commentaires en notes sont d'Albert Mathiez. Orthographe de l'original conservée. Seules les douze premières notes de Robespierre sont numérotées.

1. Depuis plusieurs années.
2. *Deleatur*.
3. A rectifier.
4. A retrancher.
5. A examiner.
6. Faux.
7. A expliquer.
8. A expliquer.
9. Leurs périls.
10. Danton se montra bien (1). L'ambassade de Fabre auprès de Dumouriez (2). Son frère loué dans les lettres de Dumouriez (3).
11. Le voyage de Chaumette dans la Nièvre, où commença l'intrigue religieuse, où la société de Moulins, par une adresse insolente, censure le décret de la Convention sur la liberté des cultes, et vante les principes de Hébert et de

Chaumette (4). Fabre donna aussi dans l'intrigue religieuse (5); il provoqua une mention honorable des premiers actes qui furent faits à ce sujet (6), et s'élevait contre ce système en parlant aux patriotes (7).

12. Tous se rendoient coupables de tous ces crimes à la fois (8).

Le plan de Fabre et de ses complices étoit de s'emparer du pouvoir et d'opprimer la liberté par l'aristocratie pour donner un tyran à la France (9).

Il y avoit une faction que Fabre connoissoit parfaitement: c'étoit celle de Hébert, Prouli, Ronsin. Cette faction étoit le point d'appui que Fabre vouloit donner à la sienne; comme elle arboroit l'étendard du patriotisme le plus exalté, en l'attaquant (10), il espéroit décréditer le patriotisme, arrêter les mesures révolutionnaires et pousser la Convention en sens contraire, jusqu'au modérantisme et à l'aristocratie. Comme les chefs de cette faction se mêloient aux patriotes ardents, en les frappant, il se proposoit d'abattre du même coup les patriotes, surtout ceux qui auroient été soupçonnés d'avoir eu quelques relations avec eux (11), surtout ceux qui avoient des fonctions publiques importantes au succès de la Révolution (12).

Cependant, Fabre ne dénonça pas la conspiration avec énergie, il attaqua assez légèrement quelques individus, sans démasquer la faction; il ne les attaqua pas le premier, et ne leur porta pas les coups les plus forts (13); il aima mieux mettre en avant quelques hommes qu'il faisoit mouvoir (14).

C'est qu'un conspirateur ne peut mettre au jour (15) le fond d'une conspiration, sans se dénoncer lui-même. Sa réputation étoit si hideuse et ses crimes si connus (16) qu'il se seroit exposé à des répliques trop foudroyantes de la part de ses adversaires, s'il les avoit combattus sans ménagement, et s'il s'étoit interdit les moyens de rallier leurs partisans à sa propre faction. On seroit tenté de croire qu'il n'étoit pas si mal avec eux qu'il vouloit le paraître; car il les attaqua de manière à relever leur crédit (17).

Il n'articula contre eux que des faits vagues et minutieux, lorsqu'il pouvoit leur reprocher des crimes. Ils jouissaient d'une réputation de patriotisme et il les fit admettre brusquement en arrestation par un décret faiblement motivé, et qui sembloit dicté par la passion et décrédité par la renommée de ceux qui l'avoient provoqué (18). Les détenus sembloient être des patriotes ardents, opprimés par des intrigans qui arboraient les couleurs du modérantisme. Pouvoit-on mieux



servir des conspirateurs, à la veille de consommer leurs attentats? On avoit promis des faits contre eux (19). Le Comité de Sûreté générale les attendit en vain pendant près de deux mois. Quand (20) il fit son rapport, Fabre avoit paru se désister de sa dénonciation: Danton les justifia, en se réservant le droit de (21) témoigner la même indulgence pour leurs adversaires, c'est-à-dire pour Chabot et ses complices et particulièrement pour Fabre, son ami (22).

Ce n'étoit pas, en effet, aux conspirateurs que Fabre en vouloit directement: c'étoit aux vrais patriotes et au Comité de Salut public, dont il vouloit s'emparer (23) avec ses adhérents.

Ils (24) ne cessoient de calomnier Pache et Hanriot; ils intriguaient (25), ils déclamoient surtout contre le Comité de Salut public. Les écrits de Desmoulins, ceux de Philippeaux étoient dirigés vers ce but; dès le mois de... (26), on croyoit avoir préparé sa destruction; on proposa et on en fit décréter le renouvellement. Les noms des chefs de la faction composoient la liste des membres qui devoient le remplacer. La Convention révoqua son décret; on continua de l'entraver, de le calomnier. On l'accusait d'avance de tous les événements malheureux qu'on espéroit. Tous les ennemis de la liberté avoient répandu le bruit qu'il vouloit livrer Toulon et abandonner les départements au-delà de la Duranoe (27); et la calomnie circuloit partout au sein de la Convention. La victoire de Toulon, celle de la Vendée et du Rhin le défendirent seules; mais la faction continua d'ourdir dans l'ombre son système d'intrigues, de diffamations et de dissolution. Cet acharnement à dissoudre le gouvernement au milieu de ses succès, cet empressement à s'emparer de l'autorité avoit pour but le triomphe de l'aristocratie et la résurrection de la tyrannie. C'est au temps où on livroit ces attaques au Comité qu'on repandoit ces écrits liberticides où on demandoit l'absolution des contre-révolutionnaires, où l'on prêchoit la doctrine du feuillantisme le plus perfide. Fabre présidoit à ce système de contre-révolution: il inspiroit (28) Desmoulins; le titre même de cette brochure (29) étoit destiné à concilier l'opinion publique aux chefs de cette coterie qui cachoient leurs projets sous le nom de *Vieux Cordeliers*, de vétérans de la Révolution. Danton, en qualité de président de ce *Vieux Cardelier*, a corrigé les épreuves de ses numéros; il y a fait des changements, de son aveu. On reconnoît son influence et sa main dans ceux de Philippeaux, et même de Bourdon. Les dîners, les conciliabules, où ils présidoient, étoient destinés à propager ces principes (30), et à préparer le triomphe de l'intrigue. C'est dans le même temps qu'on accueilloit à la barre les veuves des conspirateurs lyonnais (31), qu'on fesoit décréter des pensions pour celles des contre-révolutionnaires immolés par le glaive de la justice (32), que

l'on arrachait des conspirateurs à la peine de leurs crimes par des décrets surpris (33), que l'on cherchoit à rallier à soi les riches et l'aristocratie. Que pouvoient faire de plus des conspirateurs dans les circonstances? Ceux qui firent de telles tentatives à cette époque auroient agi et parlé ouvertement comme La Fayette dans des circonstances plus favorables au développement de leur système.

Camille Desmoulins (34), par la mobilité de son imagination et par sa vanité, était propre à devenir le séide de Fabre et de Danton. Ce fut par cette route qu'ils le poussèrent jusqu'au crime; mais ils ne se l'étoient attaché que par les dehors du patriotisme dont ils se couvraient. Desmoulins montra de la franchise et du républicanisme en censurant (35) avec véhémence dans ses feuilles Mirabeau, La Fayette, Barnave et Lameth, au temps de leur puissance et de leur réputation, après les avoir loués de bonne foi (36).

Danton (37) et Fabre vécurent avec Lafayette, avec les Lameth (38); il eut à Mirabeau une obligation bien remarquable: celui-ci lui fit rembourser sa charge d'avocat au conseil; on assure même que le prix lui en a été payé deux fois. Le fait du remboursement est facile à prouver (39).

Les amis de Mirabeau se vantoient hautement d'avoir fermé la bouche à Danton; et tant qu'a vécu ce personnage, Danton resta muet (40).

Je me rappelle une anecdote à laquelle j'attachai dans le temps trop peu d'importance: Dans les premiers mois de la Résolution, me trouvant à dîner avec Danton, Danton me reprocha de gêner la bonne cause, en m'écartant de la ligne où marchaient Barnave et les Lameth, qui alors commençoient à dévier des principes populaires (41).

A l'époque où parurent les numéros (42) du *Vieux Cordelier*, le père de Desmoulins (43) lui témoignait sa satisfaction et l'embrassait avec tendresse. Fabre, présent à cette scène, se mit à pleurer, et Desmoulins, étonné, ne douta plus que Fabre ne fut un excellent coeur et par conséquent un patriote (44).

Danton tâchait d'imiter le talent de Fabre, mais sans succès, comme le prouvent les efforts impuissants et ridicules qu'il fit pour pleurer, d'abord à la tribune des Jacobins, ensuite chez moi (45).

Il y a un trait de Danton qui prouve une âme ingrate et noire: il avoit hautement préconisé les dernières productions de Desmoulins: il avoit osé, aux Jacobins, réclamer en leur faveur la liberté de la presse, lorsque je proposai pour elles les

honneurs de la brûlure (46). Dans la dernière visite dont je parle, il me parla de Desmoulins avec mépris: il attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger (47) à la Révolution (48). Laignelot était témoin (49). La contenance de Laignelot m'a paru équivoque: il a gardé à obstinément le silence (50). Cet homme (51) a pour principe de briser lui-même les instruments dont il s'est servi. Ils sont décrédités. Il n'a jamais défendu un seul patriote, jamais attaqué un seul conspirateur, mais il a fait le panégyrique de Fabre à l'assemblée électorale dernière (52); il a prétendu que les liaisons de Fabre avec les aristocrates et ses longues éclipses sur l'horizon révolutionnaire étaient un espionnage concerté entre eux pour connaître les secrets (53) de l'aristocratie.

Pendant son court ministère, il a fait présent à Fabre, qu'il avait choisi pour son secrétaire du sceau et pour son secrétaire intime, de sommes considérables puisées dans le Trésor public. Il a lui-même avancé 10 000 francs (54). Je l'ai entendu avouer les escroqueries et les vols de Fabre tels que des souliers appartenant à l'armée, dont il avoit chez lui magasin (55).

Il ne donna point asile à Adrien Duport, comme il est dit dans le rapport (56), mais Adrien Duport qui, le 10 août, concertoit avec la Cour le massacre du peuple, ayant été arrêté et détenu assez longtemps dans les prisons de Melun, fut mis en liberté par ordre du ministre de la justice Danton (57). Charles Lameth, prisonnier au Havre, fut aussi élargi, je ne sais comment (58). Danton rejeta hautement toutes les propositions que je lui fis d'écraser la conspiration et d'empêcher Brissot de renouer ses trames, sous le prétexte qu'il ne fallait s'occuper que de la guerre (59).

Au mois de septembre, il envoya Fabre en ambassade auprès de Dumouriez (60). Il prétendit que l'objet de sa mission étoit de réconcilier Dumouriez et Kellermann qu'il supposoit brouillés. Or, Dumouriez et Kellermann n'écrivoient jamais à la Convention nationale sans parler de leur intime amitié (61).

Dumouriez, lorsqu'il parut à la barre, appela Kellermann son intime ami (62), et le résultat de cette union fut le salut du roi de Prusse et de son armée (63). Et (64) quel conciliateur que Fabre pour deux généraux orgueilleux qui prétendoient (65) faire les destinées de la France!

C'est en vain que, dès lors, on se plaignoit à Danton et à Fabre de la faction girondine: ils soutenoient qu'il n'y avoit point là de faction et que tout étoit le résultat de la vanité et des animosités personnelles (66). Dans le même temps,

chez Petion, où j'eus une explication sur les projets de Brissot (67), Fabre et Danton se réunirent à Petion pour attester l'innocence de leurs vues.

Quand je montrais à Danton le système de calomnie de Roland et des brissotins, développé dans tous les papiers publics, Danton me répondoit: "Que m'importe! L'opinion publique est une putain, la postérité une sottise!" (68).

Le mot de vertu faisoit rire Danton; il n'y avoit pas de vertu plus solide, disoit-il plaisamment, que celle qu'il déployoit toutes les nuits (69) avec sa femme. Comment un homme, à qui toute idée de morale étoit étrangère, pouvoit-il être le défenseur de la liberté?

Une autre maxime de Danton étoit qu'il falloit se servir des fripons. Aussi étoit-il entouré des intrigans les plus impurs (70). Il professoit pour le vice une tolérance qui devoit lui donner autant de partisans qu'il y a d'hommes corrompus dans le monde (71). C'étoit (72) sans doute le secret de sa politique qu'il (73) révéla lui-même par un mot remarquable: "Ce qui rend notre cause foible, disoit-il à un vrai patriote, dont il feignoit de partager les sentimens (74), c'est que la sévérité de nos principes effarouche beaucoup de monde."

Il ne faut pas oublier les thés de Robert, où d'Orléans faisoit lui-même le punch, où Fabre, Danton et Wimpffen assistoient (75). C'étoit là qu'on cherchoit à attirer le plus grand nombre de députés de la Montagne qu'il étoit possible, pour les séduire ou pour les compromettre.

Dans le temps de l'assemblée électorale, je m'opposai de toutes mes forces à la nomination de d'Orléans, je voulus en vain inspirer (76) mon opinion à Danton; il me répondit que la nomination d'un prince du sang rendroit la Convention nationale plus imposante (77) aux yeux des rois (78) de l'Europe, surtout s'il étoit nommé le dernier de la députation. Je répliquai qu'elle seroit donc bien plus imposante encore s'il n'étoit nommé que le dernier suppléant; je ne persuadai point; la doctrine de Fabre d'Eglantine étoit la même que celle du maître ou du disciple, je ne sais trop lequel (79).

Chabot vota pour d'Orléans (80). Je lui témoignais tout bas ma surprise et ma douleur; il s'écria bien haut que son opinion étoit libre.

On a pu remarquer la consternation de Fabre d'Eglantine et de beaucoup d'autres, lorsque je fis sérieusement la motion de chasser les Bourbons, que les meneurs du côté droit avoient jetée en avant, avec tant d'artifice, et le concert des chefs

brissotins et des intrigans de la Montagne pour la rejeter à cette époque. Cette contradiction est facile à expliquer: la motion venue (81) du côté droit popularisoit d'Orléans et échouait contre la résistance de la Montagne abusée par ce jeu perfide; faite par un montagnard, elle démasquait d'Orléans et le perdoit si le côté droit ne s'y étoit lui-même opposé. L'époque où je fis cette motion étoit voisine de celle où la conjuration de d'Orléans et de Dumouriez devoit éclater et éclata en effet (82). Ce fut alors que les brissotins continuèrent (83) de tromper la Convention et de rompre l'indignation publique en mettant sous la garde d'un gendarme d'Orléans et Silléri, qui riaient eux-mêmes de cette comédie qui leur donna le prétexte de parler à la tribune le langage de Brutus (84). C'est alors que Danton et Fabre, loin de dénoncer cette façon criminelle, se prêtèrent à toutes les vues de ses chefs (85). Joignez à cela le développement des trahisons de la Belgique.

Analysez (86) toute la conduite politique de Danton: vous verrez que la réputation de civisme qu'on lui a faite étoit l'ouvrage de l'intrigue et qu'il n'y a pas une mesure liberticide qu'il n'ait adoptée.

On le voit, dans les premiers jours de la Révolution, montrer à la Cour un front menaçant et parler avec véhémence dans le club des Cordeliers; mais bientôt il se lie avec les Lameth et transige avec eux: il se laisse séduire par Mirabeau et se montre aux yeux des observateurs l'ennemi des principes sévères. On n'entend plus parler de Danton jusqu'à l'époque des massacres du Champ-de-Mars: il avoit beaucoup appuyé aux Jacobins la motion de La Clos, qui fut le le prétexte de ce désastre et à laquelle je m'opposai. Il fut nommé le rédacteur (87) de la pétition avec Brissot. Deux mille patriotes sans armes furent assassinés par les satellites de La Fayette. D'autres furent jetés dans les fers. Danton se retira à Arcis-sur-Aube, son pays, où il resta plusieurs mois, et il y vécut tranquille. On a remarqué comme un indice de la complicité de Brissot que depuis la journée du Champ-de-Mars, il avoit continué de se promener paisiblement dans Paris; mais la tranquillité dont Danton jouissoit à Arcis-sur-Aube étoit-elle moins étonnante? Etoit-il plus difficile (88) de l'atteindre là qu'à Paris, s'il eût été alors pour les tyrans un objet de haine ou de terreur?

Les patriotes se souvinrent longtems de ce lâche abandon de la cause publique; on remarqua ensuite que, dans toutes les crises, il prenoit le parti de la retraite (89).

Tant que dura l'Assemblée législative, il se tut. Il demeura neutre dans la lutte

pénible des jacobins contre Brissot et contre la faction girondine. Il appuya d'abord leur opinion sur la déclaration de guerre. Ensuite, pressé par le reproche des patriotes, dont il ne vouloit pas perdre la confiance usurpée, il eut l'air de dire un mot pour ma défense (90) et annonça qu'il observoit attentivement les deux partis et se renferma dans le silence. C'est dans ce temps-là que, me voyant seul, en butte aux calomnies et aux persécutions de cette faction toute-puissante, il dit à ses amis: "Puisqu'il veut se perdre, qu'il se perde; nous ne devons point partager son sort." Legendre lui-même me rapporta ce propos qu'il avoit entendu (91).

Tandis que la Cour conspiroit contre le peuple et les patriotes contre la Cour, dans les longues agitations qui préparèrent la journée du 10 août, Danton étoit à Arcis-sur-Aube; les patriotes désespéroient de le revoir. Cependant, pressé par leurs reproches, il fut contraint de se montrer et arriva la veille du 10 août; mais, dans cette nuit fatale, il vouloit se coucher, si ceux qui Tentouroient ne l'avoient forcé de se rendre à sa section où le bataillon (92) de Marseille étoit rassemblé. Il y parla avec énergie: l'insurrection étoit déjà décidée et inévitable. Pendant ce temps-là, Fabre parlementoit avec la Cour. Danton et lui ont prétendu qu'il n'étoit là (93) que pour tromper la Cour (94).

J'ai tracé quelques faits de son court ministère. Quelle (95) a été sa conduite durant la Convention? Marat fut accusé par les chefs de la faction du côté droit. Il commença par déclarer qu'il n'aimoit point Marat et par protester qu'il étoit isolé et qu'il se séparoit de ceux de ses collègues que la calomnie poursuivoit; et il fit son propre éloge ou sa propre apologie (96).

Robespierre fut accusé; il ne dit pas un seul mot si ce n'est pour s'isoler de lui (97).

La Montagne fut outragée chaque jour; il garda le silence. Il fut attaqué lui-même, il pardonna, il se montra sans cesse aux conspirateurs comme un conciliateur tolérant; il se fit (98) un mérite publiquement de n'avoir jamais dénoncé ni Brissot, ni Guadet, ni Gensonné, ni aucun ennemi de la liberté! (99). Il leur tendait sans cesse la palme de l'olivier et le gage d'une alliance contre les républicains sévères. La seule fois qu'il parla (100) avec énergie, ce fut la Montagne qui l'y força et il ne parla que de lui-même (101). Lorsque (102) Ducos lui reprocha de n'avoir pas rendu ses compte; il menaça le côté droit de la foudre populaire, comme d'un instrument dont il pouvoit disposer. Il termina son discours (103) par des propositions de paix. Pendant le cours des orageux débats

de la liberté et de la tyrannie, les patriotes de la Montagne s'indignoient de son absence ou de son silence; ses amis et lui en cherchoient l'excuse dans sa paresse, dans son embonpoint, dans son tempérament. Il savoit bien sortir de son engourdissement lorsqu'il s'agissoit de défendre Dumouriez et les généraux ses complices (104); de faire l'éloge de Beurnonville, que les intrigues de Fabre avaient porté au ministère (105).

Lorsque quelque trahison nouvelle dans l'armée donnoit aux patriotes le prétexte de provoquer quelques mesures rigoureuses contre les conspirateurs du dedans et contre les traîtres de la Convention, il avoit soin de les faire oublier ou de les altérer, en tournant sans cesse l'attention de l'Assemblée vers de nouvelles levées d'hommes (106).

Il ne vouloit pas la mort du tyran (107); il vouloit qu'on se contentât de le bannir, comme Dumouriez qui étoit venu à Paris avec Westermann, le messenger de Dumouriez auprès de Gensonné et tous les généraux, ses complices, pour égorger les patriotes et sauver Louis XVI. La force de l'opinion publique déterminâ la sienne et il vota contre son premier avis, ainsi que Lacroix, conspirateur décrié, avec lequel il ne put s'unir dans la Belgique que par le crime. Ce qui le prouve encore plus, c'est le bizarre motif qu'il donna de cette union: ce motif étoit la conversion de Lacroix, qu'il prétendoit avoir déterminé à voter la mort du tyran (108). Comment aurait-il fait les fonctions de missionnaire auprès d'un pécheur aussi endurci pour l'attirer à une doctrine qu'il réprouvoit lui-même (109)?

Il a vu avec horreur (110) la révolution du 31 mai; il a cherché à la faire avorter ou à la tourner contre la liberté, en demandant (111) la tête du général Hanriot, sous prétexte qu'il avoit gêné la liberté des membres de la Convention par une consigne nécessaire pour parvenir au but de l'insurrection qui étoit l'arrestation des conspirateurs (112).

Ensuite, pendant l'indigne procession qui eut lieu dans les Tuileries, Hérault, Lacroix et lui voulurent faire arrêter Hanriot, et lui firent ensuite un crime du mouvement qu'il fit pour se soustraire à un acte d'oppression qui devoit assurer le triomphe de la tyrannie. C'est ici que Danton déploya toute sa perfidie (113). N'ayant pu (114) consommer ce crime, il regarda Hanriot en riant et lui dit: "N'aie pas peur, va toujours ton train!", voulant lui faire entendre qu'il avoit eu l'air de le blâmer par bienséance et par politique, mais qu'au fond il étoit de son avis. Un moment après, il aborda le général à la buvette et lui présenta un verre

d'un air caressant, en lui disant: "Trinquons, et point de rancune!" Cependant, le lendemain, irrité sans doute du dénouement heureux de l'insurrection, il osa la calomnie de la manière la plus atroce à la tribune et dit, entre autres choses, qu'on (115) avoit voulu l'assassiner, lui et quelques-uns de ses collègues. Hérault et Lacroix ne cessèrent de propager la même calomnie contre le général que l'on vouloit immoler (116).

J'ai entendu Lacroix et Danton dire: "Il faudra que Brissot passe une heure sur les planches à cause de son faux passeport."

Lacroix disoit: "Si vous les faites mourir, la législature prochaine vous traitera de même (117)."

Danton fit tous ses efforts pour sauver Brissot et ses complices. Il s'opposa à leur punition: il vouloit qu'on envoyât des ôtages à Bordeaux (118). Il envoya un ambassadeur à Wimpfen dans le Calvados (119).



Danton et Lacroix vouloient dissoudre la Convention nationale et établir la Constitution (120).

Danton m'a dit un jour: "Il est fâcheux que l'on ne puisse pas proposer de céder nos colonies aux Américains; ce seroit un moyen de faire alliance avec eux." Danton et Lacroix ont depuis fait passer un décret dont le résultat vraisemblable étoit la perte de nos colonies (121).

Leurs vues furent de tout temps semblables à celles des Brissotins. Le 8 mars, on vouloit exciter une fausse insurrection pour donner à Dumouriez le prétexte qu'il cherchoit de marcher sur Paris, non avec le rôle défavorable de rebelle et de royaliste, mais avec l'air d'un vengeur de la Convention (122). Desfieux en donna le signal aux Jacobins: un attroupement se porta au club des Cordeliers, de là à la Commune. Fabre s'agitoit beaucoup dans le même temps, pour exciter ce mouvement dont les Brissotins tirèrent un si grand avantage. On m'a assuré que Danton avoit été chez Pache, qu'il avoit proposé d'insurger, en disant que, s'il falloit de l'argent, il avoit (123) la main dans la caisse de la Belgique (124).

Danton vouloit une amnistie pour tous les coupables; il s'en est expliqué ouvertement (125); il vouloit donc la contre-révolution. Il vouloit la dissolution de la Convention, ensuite la destruction du gouvernement: il vouloit donc la contre-révolution (126).

Fabre, dans ses notes, indiquait comme une preuve de la conspiration de Hébert les dénonciations contre Dillon et Castellane (127), et Desmoulins, inspiré par Fabre, vantait Dillon (128).

Westermann est le héros de la faction; elle l'a mis au-dessus des lois, en faisant décréter qu'il ne pouvoit être arrêté (129). Westermann a été appelé par eux à Paris dans le moment de la conspiration. Westermann est un imposteur, un traître, un complice, un reste impur de la faction de Dumouriez. Quels rapprochements!

(Ici s'arrête la partie des Notes de Robespierre que le libraire France a publiées. Le manuscrit qui a été publié dans le catalogue d'autographes de la collection Morrison, t. V, p. 282-283 forme la suite naturelle des notes précédentes.)

Le 8 mars, Danton vouloit faire partir Paris (130), en laissant Dumourier à la tête de l'armée, moïen sûr de livrer Paris à la faction de Dumourier, sans arrêter les

ennemis avec lesquels il s'entendoit et surtout sans étouffer la trahison; mesure qui fut accueillie facilement des Brissotins.

Le même jour, Danton, à la mairie, proposa une insurrection, moien sûr de fournir à Dumourier le prétexte qu'il cherchoit de marcher contre Paris comme le défenseur de la Convention contre ce qu'il 'appeloit des anarchistes et des brigands (131).

Cette espèce d'insurrection eut lieu en effet le 10 mars telle qu'elle convenoit à la faction de Dumourier. Ce fut Desfieux (132) qui en donna le signal aux jacobins, qu'il s'efforça de précipiter dans une démarche inconsidérée. Un attroupement préparé entra dans cette société, se porta aux Cordeliers, de là au Conseil de la Commune pour demander qu'elle se mît à la tête de l'insurrection. Le maire et les membres du Conseil s'y opposèrent avec fermeté. Ce jour-là même, on vit Fabre s'agiter, courir de tout côté pour exciter ce mouvement, un député lui demandant dans les corridors de la Convention quelle étoit la situation de Paris, Fabre lui répartit: "Le mouvement est arrêté, il a été aussi loin qu'il le falloit (133)." En effet, le but de la faction de Dumourier étoit rempli. On lui avoit fourni le prétexte qu'il cherchoit de motiver sa rébellion par les mouvements de Paris, et il en fit la base des manifestes séditieux qu'il publia peu de temps après contre la Montagne et des adresses insolentes qu'il envoioit à la Convention (134).

Ainsi Desfieux étoit d'accord parfaitement avec la faction girondine, à laquelle il feignoit de faire une guerre terrible à la tribune des jacobins. C'est ce même Défieux qui, tout en déclamant contre Brissot, reçut de Lebrun, ami et complice de Brissot, une somme de 3 000 livres pour envoyer des courriers chargés de répandre dans le Midi des adresses véhémentes où les députés girondins étoient maltraités, mais dont le stile étoit fait pour justifier les calomnies et la révolte projetée des fédéralistes; qui fit arrêter ces courriers précisément à Bordeaux d'où elles furent envoyées à la Convention nationale pour servir de texte aux déclamations criminelles des Gensonné et des Vergniaux contre Paris, contre la Montagne et contre les jacobins (135). Ce fut ce même Défieux qui, après avoir si lontems fait retentir les tribunes populaires des crimes de la faction girondine, déposa en leur faveur au tribunal révolutionnaire (136). Fabre, dans cette journée du 8 mars, agissoit comme Défieux, et cependant il se déclaroit l'ennemi de Défieux. Il se déclaroit l'ennemi de la Gironde, il a dénoncé Défieux et les girondins; il a dénoncé Proli (137); des mandats d'arrêt étoient lancés contre Proli, et il déjeûnoit et dînoit avec Proli (138); et, afin qu'on ne put en induire aucune conséquence contre lui, il prenoit la précaution d'en venir faire sa

déclaration au Comité de Sûreté générale, comme il fit sa déclaration au même Comité des 100 000 livres que Chabot avoit reçues pour lui, lorsqu'il eut appris l'arrestation de Chabot (139).

C'est ainsi que se dévoile le jeu perfide des factieux qui semblent se combattre lorsqu'ils sont d'accord pour enfermer les patriotes de bonne foi entre deux armées. La faction de Dumourier et de d'Orléans étoit destinée à fournir l'exemple le plus frappant de cette politique artificieuse.

Fabre a dit que la France doit être démembrée en quatre portions (140). C'étoit encore le système girondin. Il étoit d'accord avec les girondins, il l'étoit encore avec Hébert sur les résultats: la dissolution de la Convention, la ruine du gouvernement républicain, l'impunité des traîtres, la perte des patriotes, la ruine de la liberté; toutes les factions tendant nécessairement à ce dernier but doivent s'accorder en effet dans les résultats, et soit que leurs chfs agissent [en] intelligence, soit qu'ils soient divisés, ils doivent tomber également sous le glaive de la loi, qui ne doit voir que les effets et la patrie.

Proli autrichien, bâtard du prince de Kaunitz, principal agent de la faction (141) de l'étranger.

Hérault entièrement lié avec Proli (142).

Hérault tenant des conciliabules de conspirateurs; ami de Hébert et autres.

Hérault entouré (143) de tous les scélérats de l'Europe, dont il a placé un grand nombre (144) avec Lamourette, comme il est convenu au Comité de Salut public; avec un chanoine de Troies, prêtre réfractaire guillotiné dernièrement, auquel il écrit sur le ton de la familiarité, en persiflant indirectement la Révolution, lui promettant ses bons offices et lui offrant la perspective d'une place dans l'éducation publique. Cette lettre est entre nos mains (145).

Hérault, espion des cours étrangères au Comité de Salut public, dont il transmet les opérations à Vienne par le canal de Proli et une lettre écrite à de Forgues par un de nos envoyés (146).

L'un des coquins dont Hérault s'étoit entouré, poursuivi comme émigré et comme conspirateur, ayant été arrêté dans l'appartement d'Hérault par le comité de la section Le Peletier (147), le Comité de Salut public ayant approuvé cette arrestation, Hérault fit les démarches les plus vives et voulut abuser de son

caractère de député, pour forcer le Comité à le relâcher; n'ayant pu l'obtenir, il fut trouver clandestinement l'homme au violon et fut surpris en conférence avec lui.

Simond étoit avec lui et partagea ce délit. Simond est le compagnon, l'ami, le complice de Hérault, ce qui a déterminé le Comité à le mettre en état d'arrestation (148)

Notes explicatives d'Albert Mathiez:

(1) Ici Robespierre rectifie un jugement défavorable de Saint-Just sur Danton. Cet exemple prouve avec quel scrupule il respectait la vérité et donne à ses accusations un poids singulier.

(2) "Tu envoyas Fabre en ambassade près de Dumouriez, sous prétexte, disois-tu, de le réconcilier avec Kellermann." (Rapport de Saint-Just, p. 13.) Fabre arriva le 29 septembre 1792 au camp de Kellermann, il le flatta, lui promit le bâton de maréchal afin de ramener à consentir aux plans de Dumouriez. (A. Chuquet, *Dumouriez*, p. 131.)

(3) "Dumouriez louoit Fabre-Fond, frère de Fabre d'Eglantine; peut-on douter de votre concert criminel pour renverser la République?" (Saint-Just, p. 13.)

(4) "Une société populaire, livrée à Chaumette, osa censurer votre décret sur les cultes et loua, dans une adresse, l'opinion d'Hébert et de Chaumette." (Saint-Just, p. 8.) L'adresse du club de Moulins est publiée dans les *Archives parlementaires*, t. LXXXI, p. 433 (séance du 24 frimaire).

(5) "Fabre soutint ici ces opinions artificieuses." (Saint-Just, p. 8.)

(6) Sur le rôle de Fabre et des indulgents dans le mouvement de déchristianisation, voir mon livre *La Révolution et l'Eglise*, p. 76 et sq. Le 17 brumaire, jour de l'abdication de Gobel, Fabre fit décréter que le procès-verbal de la séance et les discours des prêtres abdicataires seraient distribués à tous les départements.

(7) Saint-Just a laissé tomber cette observation sur l'hypocrisie de Fabre.

(8) "Vous êtes tous complices du même attentat." (Rapport de Saint-Just, p. 19.)

(9) Comparer le rapport de Saint-Just: "Fabre d'Eglantine fut à la tête de ce parti; il n'y fut point seul, il fut le cardinal de Retz d'aujourd'hui...", etc. (p. 7).

(10) Fabre dénonça secrètement Hérault de Séchelles, Chabot et les Hébertistes, et notamment Proli, dans une réunion de membres des Comités de Salut public et de Sûreté générale, qui eut lieu vers le 10 octobre. Voir notre étude "Fabre d'Eglantine inventeur de la conspiration de l'étranger", dans les *Annales révolutionnaires*, mai-juin 1916.

(11) Allusion à Billaud-Varenne et à Collot d'Herbois, protecteurs des Hébertistes. Fabre les avait écartés de la réunion des Comités où il fit ses soi-disant révélations contre Desfieux, Proli, Chabot, Hérault de Séchelles, etc.

(12) Allusion à Bouchotte, ministre de la Guerre, dont les bureaux étaient peuplés d'Hébertistes. Bouchotte fut attaqué à plusieurs reprises par les amis de Fabre, notamment par Bourdon de l'Oise et Philippeaux.

(13) Mot barré: décisifs (note de France).

(14) Alors que Fabre se bornait à des dénonciations secrètes au sein des Comités, il faisait agir Dufourny qui attaquait Desfieux et Proli aux Jacobins, et les faisait même arrêter le 12 octobre. Quand Chabot dénonça à son tour ses anciens amis hébertistes pour se sauver, ce fut Robespierre qui dénonça le 1er frimaire, aux Jacobins, l'avant-garde hébertiste. Outre Dufourny, les hommes que Fabre lance en avant sont, dans l'esprit de Robespierre, Guffroy, rédacteur du journal *Le Rougyff*, Bourdon de l'Oise qui attaque Bouchotte, le 9 frimaire, à la Convention, Camille Desmoulins qui fait paraître *Le Vieux Cordelier*, le 15 frimaire, Philippeaux qui attaque Ronsin et Rossignol dans de nombreux pamphlets.

(15) Mot barré: dénoncer (France).

(16) Voir nos articles *Une candidature de Fabre d'Eglantine*, *Fabre d'Eglantine fournisseur aux armées*, *Fabre d'Eglantine et les femmes*, etc. (*Annales révolutionnaires*, 1911, t. IV, et 1914, t. VII).

(16 bis) Ici, dans le manuscrit de Robespierre, un mot barré: notoires (France).

(17) Mots barrés: il les fit décréter d'arrestation (France).

(18) Le 27 frimaire, Fabre d'Eglantine avait dénoncé Maillard, Vincent et Ronsin, qui furent décrétés d'arrestation.

(19) Mots barrés: les conspirateurs (France).

(20) Mots barrés: ne trouvant rien contre eux, Fabre parut (France).

(21) Mots barrés: ne soutint pas (France).

(22) Le 14 pluviôse, 2 février 1794, Voulland, au nom du Comité de Sûreté générale, proposa de remettre en liberté Ronsin et Vincent. Danton, tout en appuyant la mise en liberté qui fut votée, affectait de prendre la défense de Fabre d'Eglantine, leur dénonciateur. Il faut comparer les notes de Robespierre avec le rapport qu'il écrivit sur la conspiration de Fabre d'Eglantine, et qui figure dans les pièces annexes du rapport de Courtois. On doit remarquer que ce passage des notes n'a pas été utilisé par Saint-Just dans son rapport définitif.

(23) Mots barrés: c'étoit Pache, c'étoit Hanriot qu'ils inculpoient, c'étoit Bouchotte, c'étoit le principe (France).

(24) Mot barré: déclarèrent (France).

(25) Mots barrés: où ils vouloient s'introduire (France).

(26) Le 22 frimaire, Barère ayant annoncé à la Convention que les pouvoirs du Comité de Salut public étaient expirés, Bourdon de l'Oise insista pour qu'on procédât à son renouvellement. Il fut appuyé par Merlin de Thionville, et la Convention décréta qu'un scrutin aurait lieu le lendemain pour ce renouvellement. Mais le lendemain, 23 frimaire, le montagnard Jay de Sainte-Foy fit décider la continuation des pouvoirs du Comité sortant. Il n'y eut pas de scrutin.

(27) On trouve l'écho de ce bruit dans les correspondances de l'époque. (Lettre de Barras et Fréron du 30 frimaire dans le *Moniteur*, t XIX, p. 64.)

(28) Mots barrés: a corrigé (France).

(29) *Le Vieux Cordelier*.

(30) Mots barrés: cette doct... (France).

(31) Le 30 frimaire, la Convention fut littéralement assiégée par une foule de femmes qui réclamaient la liberté de leurs parents détenus. Peu après, à la même séance, une députation de Lyonnais protesta contre les barbares exécutions ordonnées à Lyon par Fouché et Collot d'Herbois. Aucune trace de tout ce passage des notes de Robespierre dans le rapport de Saint-Just, à l'exception de la phrase suivante: "Que dirois-je de l'aveu fait par Danton qu'il avoit dirigé les derniers écrits de Desmoulins et de Philippeaux?" (p. 18)

(32) Le 25 brumaire, les deux filles du girondin Lauze-Deperret avaient sollicité un secours de la Convention pour retourner dans leur pays. Sur la proposition de Merlin de Thionville et de Philippeaux, la Convention avait voté le principe de ce secours et chargé son Comité des secours publics de lui faire un rapport sur les pensions alimentaires à accorder aux femmes et aux enfants des condamnés. Un secours fut accordé à la veuve et aux enfants de Gorsas, sur la proposition de Briez, le 13 pluviôse.

(33) Robespierre fait sans doute allusion aux affaires Gaudon et Chaudot. Le marchand de vin Gaudon, condamné à mort pour accaparement, avait été l'objet d'un sursis le 2 nivôse, sa condamnation avait été ensuite annulée le 7 nivôse. Danton et son ami Bourdon de l'Oise avaient contribué à le faire remettre en liberté. Le notaire Chaudot, compromis dans l'affaire de Baune-Winter (prêt de 100 000 livres sterling aux trois fils du roi d'Angleterre), avait été condamné à mort, le 25 pluviôse, pour avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la France. A la demande de Clauzel et de Vadier, la Convention avait ordonné, le 26 pluviôse, qu'il serait sursis à son exécution. Mais le sursis fut levé, le 29 pluviôse, sur le rapport d'Oudot, au nom des Comités de législation et de Sûreté générale. Chaudot, qui avait été le notaire de d'Espagnac, fut guillotiné. Le 29 pluviôse encore, le dantoniste Gufîroy avait pris sa défense.

(34) France fait remarquer en note que Robespierre écrit toujours Demoulins, de même qu'il écrit Dumourier, Défieux, Henriot, Simon.

(35) Mot barré: louant (France).

(36) On voit que Robespierre, qui avait déjà essayé, aux Jacobins, d'atténuer les

torts de Camille, le représente ici encore comme un égaré de bonne foi. Saint-Just le jugera plus sévèrement: "Camille Desmoulins, qui fut d'abord dupe et finit par être complice, fut, comme Philippeaux, un instrument de Fabre et de Danton... Comme Camille Desmoulins manquoit de caractère, on se servit de son orgueil. Il attaqua en rhéteur le gouvernement révolutionnaire dans toutes ses conséquences; il parla effrontément en faveur des ennemis de la Révolution, proposa pour eux, un comité de clémence, se montra très inclément pour le parti populaire, attaqua, comme Hébert et Vincent, les représentans du peuple dans les armées; comme Hébert, Vincent et Buzot lui-même, il les traita de proconsuls. Il avoit été le défenseur de l'infâme Dillon, avec la même audace que montra Dillon lui-même lorsqu'à Maubeuge il ordonna à son armée de marcher sur Paris et de prêter serment de fidélité au roi. Il combattit la loi contre les Anglais, etc." (p. 19).

(37) Mots raturés: mais il fut (France).

(38) Les relations étroites de Danton avec les Lameth ne sont pas douteuses. Voir notre étude: Danton dans les mémoires de Théodore Lameth (*Annales révolutionnaires* de janvier 1913).

(39) Ici une phrase raturée par Robespierre: "C'est par la protection de Mirabeau que Danton fut nommé administrateur du département de Paris, en 1790, dans le temps où l'Assemblée électorale était décidément royaliste." (France). Cette phrase n'en figure pas moins textuellement dans le discours de Saint-Just: "Ce fut par la protection de Mirabeau que tu fus nommé administrateur du département de Paris dans le temps où l'Assemblée électorale étoit décidément royaliste." (Rapport, p. 10). L'accusation de Robespierre, concernant le remboursement de la charge de Danton, se retrouve dans diverses sources contemporaines, notamment dans les mémoires de Lafayette, t. III, p. 84, note. Robinet a publié la quittance du remboursement fait à Danton, mais ce document officiel ne prouve pas que Danton n'eût pas touché irrégulièrement d'autres sommes. Le directeur de la liquidation Dufresne de Saint-Léon, ami de Talleyrand et de Talon, fut fortement soupçonné d'avoir une comptabilité secrète. Compromis dans la découverte de l'armoire de fer et traduit au tribunal criminel de Paris, il fut acquitté à un moment où l'influence de Danton au gouvernement et à Paris était encore puissante.

(40) France fait remarquer en note que cet alinéa et le suivant ont été bâtonnés d'un trait de plume. Il croit que Saint-Just est l'auteur de ce trait de plume. Il me



paraît plutôt que c'est Robespierre lui-même, car Saint-Just a maintenu la phrase dans son rapport: "Tous les amis de Mirabeau se vantoient hautement qu'ils t'avoient fermé la bouche. Aussi tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté presque muet" (p. 10).

(41) Ce passage a été reproduit par Saint-Just: "Dans ce temps-là tu reprochais à un personnage rigide, dans un repas, qu'il compromettait la bonne cause, en s'écartant du chemin où marchaient Barnave et Lameth, qui abandonnoient le parti populaire" (p. 20). C'est en mai 1791, sur l'affaire des colonies, que Robespierre rompt définitivement avec les Lameth et Barnave. Mais leur évolution à droite datait déjà de quelques mois.

(42) Mots barrés: les derniers numéros (France).

(43) Mots barrés: qui avait fort improuvé la... assez entachée d'aristocratie (France).

(44) Saint-Just a recueilli cette anecdote en l'enjolivant dans son rapport: "On racontait comme une preuve de la bonhomie de Fabre, que celui-ci se trouvant chez Desmoulins au moment où il lisoit à quelqu'un l'écrit dans lequel il demandoit un comité de clémence pour l'aristocratie, et appeloit la Convention la Cour de Tibère, Fabre se mit à pleurer. Le crocodile pleure aussi." (p. 19).

(45) Je n'ai pas retrouvé ce passage dans le rapport de Saint-Just.

(46) Voir la séance des Jacobins du 18 nivôse an II.

(47) Mots barrés: aux crimes des conspirateurs (France).

(48) "Faux ami, tu disois, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu et tu lui prêtois des vices honteux." (Rapport de Saint-Just, p. 17.)

(49) Cette dernière entrevue de Danton avec Robespierre doit être distincte de celle que Daubigny a racontée dans ses *Principaux événements*, p. 49, car Daubigny ne nomme pas Laignelot parmi les convives du repas chez Humbert. Il doit s'agir de l'entretien rapporté dans les Mémoires de Barras.

(50) Les pressentiments de Robespierre étaient justifiés. Laignelot, qui était un

ami de Daubigny (*Principaux événements*, p. 98), se rangera parmi les thermidoriens.

(51) Mots barrés: n'a jamais (France). Cet homme désigne Danton.

(52) A l'Assemblée électorale du département de Paris qui nomma les députés à la Convention.

(53) Mot barré: projets (France).

(54) Mots barrés: Fabre s'était fait fournisseur de l'armée, il avait (France). "Tu enrichis Fabre pendant ton ministère." (Rapport de Saint-Just, p. 12).

(55) Voir notre article: Fabre d'Eglantine, fournisseur aux armées, dans les *Annales révolutionnaires*, 1911, t. IV, p. 532-534.

(56) n ne peut s'agir ici que du premier rapport de Saint-Just fait devant les Comités et que Robespierre a sous les yeux quand il écrit ses notes.

(57) "Tu donnas des ordres pour sauver Duport; il s'échappa au milieu d'une émeute concertée à Melun par tes émissaires pour fouiller une voiture d'armes." (Saint-Just, p. 12). Adrien Duport fut détenu dix jours dans les prisons de Melun. Un jugement du tribunal de cette ville, rendu sur l'initiative de Danton, le remit en liberté le 17 septembre 1792. Voir les lettres de Danton publiées par Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 354 et 557. Robespierre présente les faits d'une façon plus exacte que Saint-Just.

(58) Sur le rôle de Danton dans l'élargissement des deux chefs feuillants Charles Lameth et Adrien Duport, voir les extraits des mémoires de Théodore Lameth, que nous avons publiés dans les *Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 9-13 et 17-27. Avec son cynisme ordinaire, Danton prétendra devant le tribunal révolutionnaire qu'il avait donné "les ordres les plus précis pour arrêter Duport".

(59) Voir la conversation que Robespierre eut avec Petion et Danton à la Commune, le 4 septembre, dans la brochure de Petion intitulée: *Discours sur l'accusation intentée à Robespierre*, Bûchez et Roux, t. XXI, p. 107-108.

(60) Ce passage n'est que le développement d'une note plus sommaire de Robespierre, que nous avons publiée en tête, p. 84.

(61) Exact. Voir la lettre de Kellermann, en date du 21 septembre 1792, où il fait un vif éloge de Dumouriez. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 100.

(62) Voir le discours de Dumouriez à la barre de la Convention le 12 octobre 1792. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 472.

(63) "Les traîtres n'étoient que trop unis pour notre malheur: dans toutes leurs lettres à la Convention, dans leurs discours à la barre, ils se traitoient d'amis et tu étois le leur. Le résultat de l'ambassade de Fabre fut le salut de l'armée prussienne, à des conditions secrètes que ta conduite expliqua depuis." (Saint-Just, p. 13.)

(64) Mot barré: or (France).

(65) Mots barrés: qui se croient (France).

(66) "Le parti de Brissot accusa Marat; tu te déclaras son ennemi; tu t'isolas de la Montagne dans les dangers qu'elle courait. Tu te fis publiquement un mérite de n'avoir jamais dénoncé Gensonné, Guadet et Brissot, tu leur tendois sans cesse l'olivier, gage de ton alliance avec eux contre le peuple et les républicains sévères. La Gironde te fit une guerre feinte..." (Saint-Just, p. 12.)

(67) Le 4 septembre à la mairie.

(68) "Méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; tu as dit que l'honneur étoit ridicule, que la gloire et la postérité étoient une sottise." (Saint-Just, p. 17.)

(69) Mots barrés: tous les soirs (France).

(70) Exact. On n'a que l'embarras de les nommer: Westermann, Fabre d'Eglantine, Villain dit d'Aubigny, Latouche-Chephtel, Lalligant-Morillon, Osselin, etc.

(71) "Tu disois que des maximes sévères feroient trop d'ennemis à la République." (Saint-Just, p. 14.)

(72) Mots barrés: il me disoit un jour (France).

(73) Mot barré: me (France).

(74) Mots barrés: en feignant de partager nos principes (France).

(75) "Tu te trouvois dans des conciliabules avec Wimpfen et d'Orléans." (Saint-Just, p. 14.) Saint-Just a supprimé le nom de Robert.

(76) Mot barré: persuader (France).

(77) Mot barré: impuissante (France).

(78) Mots barrés: de l'Univ... (France).

(79) Chabot dans sa réponse à Lanjuinais (séance de la Convention du 16 décembre 1792) et Camille Desmoulins (dans son *Histoire des Brissotins*) ont reconnu que Robespierre combattit la candidature de Philippe-Egalité à la Convention.

(80) Saint-Just a inséré tout ce passage dans son rapport: "Ce fut toi qui fis nommer Fabre et d'Orléans à l'assemblée électorale où tu vantas le premier comme un homme très adroit et où tu dis du second que, prince du sang, sa présence au milieu des représentants du peuple leur donneroit plus d'importance aux yeux de l'Europe. Chabot vota en faveur de Fabre et d'Orléans" (p. 12).

(81) Mot barré: présentée (France).

(82) C'est le 27 mars 1793, au moment où les premiers bruits de la trahison de Dumouriez arrivaient à Paris, que Robespierre proposa à la Convention de décréter que tous les parents de Capet seraient tenus de sortir sous huit jours du territoire français.

(83) Mot barré: cherchèrent (France).

(84) C'est dans la séance du 4 avril 1793 que Philippe-Egalité et Sillery furent décrétés d'arrestation à vue, sous la garde d'un gendarme. Sillery demanda lui-même que les scellés fussent apposés sur ses papiers. "Quand il s'agira de punir les traîtres, dit-il, si mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de Brutus; je fais le jugement qu'il porta contre son fils." (*Archives parlementaires*, t. LXI, p. 301).

(85) "Fabre et toi fûtes les apologistes de d'Orléans, que vous vous efforçâtes de faire passer pour un homme simple et très malheureux; vous répétâtes souvent ce

propos. Vous étiez sur la Montagne le point de contact et de répercussion de la conjuration de Dumouriez, Brissot "t d'Orléans." (Saint-Just, p. 16.)

(86) Mot barré: maintenant (France).

(87) Mots barrés: il avoit été le rédacteur (France).

(88) Mots barrés: si on ne suppose pas un concordat tacite entre lui et La Fayette (France). Tout cet alinéa a passé presque textuellement dans le rapport de Saint-Just (p. 10 et 11). Sur le rôle de Danton dans l'affaire du Champ-de-Mars, voir mon livre sur *Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes* et l'article de M. G. Rouanet: Danton en juillet 1791, dans les *Annales révolutionnaires*, 1910, t. III, p. 514-521.

(89) "Que dirai-je de ton lâche et constant abandon de la cause publique au milieu des crises, où tu prenois toujours le parti de la retraite?" (Saint-Just, p. 11.)

(90) Mots barrés: contre les persécutions (France).

(91) Voir notre article: Danton sous la Législative, dans les *Annales révolutionnaires*, t. V. 1912, p. 301-324, et notre livre *Danton et la Paix*.

(92) Mots barrés: une portion (France).

(93) Mots barrés: que son intention étoit de (France).

(94) Sur les intrigues de Danton et de ses amis avec la Cour, à la veille du 10 août, voir notre article: Westermann et la Cour à la veille du 10 août (*Annales révolutionnaires*, 1917, t. IX, p. 398 et sq.) et l'extrait des Essais historiques de Beaulieu sur les rapports de Fabre d'Eglantine avec le ministre de la Marine Dubouchage (*Annales révolutionnaires*, 1914, t. VII, p. 565). Tout ce passage des notes de Robespierre a passé dans le rapport de Saint-Just (p. 11 et 12). Le mémorial de Lucile Desmoulins confirme l'exactitude des notes de Robespierre sur l'attitude de Danton dans la nuit du 9 au 10 août.

(95) Mot barré: comment (France).

(96) "Tu nous avois dit: je n'aime point Marat." (Saint-Just, p. 15.) C'est à la séance du 25 septembre 1792 que Danton répondit aux attaques girondines en

désavouant Marat. "Il existe, il est vrai, dans la députation de Paris, un homme dont les opinions sont pour le parti républicain ce qu'étoient celles de Royou pour le parti aristocratique: c'est Marat. Assez et trop longtemps on m'a accusé d'être l'auteur des écrits de cet homme. J'invoque le témoignage du citoyen qui vous préside [Petion]..., etc."

(97) Quand Louvet attaqua Robespierre, le 29 octobre 1792, Danton garda en effet le silence sur ses accusations. Dans cette même séance, il se désolidarisa une fois de plus d'avec Marat et il ajouta: "Je le déclare hautement, parce qu'il est temps de le dire, tous ceux qui parlent de la faction Robespierre sont à mas yeux ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens."

(98) Mots barrés: il se vanta même (France).

(99) Voir notamment le discours de Danton, en date du 21 janvier 1793: "Je vous interpelle, citoyens, vous qui m'avez vu dans le ministère, de dire si je n'ai pas porté l'union partout. Je vous adjure, vous Petion, vous Brissot, je vous adjure tous, car enfin, je veux me faire connaître; je vous adjure tous, car enfin je veux être connu, etc." Celui du 27 mars 1793: "Etouffons nos divisions; je ne demande pas de baisers partiels, les antipathies particulières sont indestructibles, mais il y va de notre salut..."

(100) Mots barrés: se défendit (France).

(101) Allusion à la séance du 1er avril 1793. Accusé par Lasource de complicité avec Dumouriez, Danton se taisait quand l'extrême gauche se leva tout entière et l'invita à monter à la tribune pour se disculper.

(102) Mots barrés: il commençait par un éclat de tonnerre et finissait par des propositions de paix. Il montrait la colère du p... (France).

(103) Mots barrés: parla comme un orateur du côté droit (France). Voir les séances de la Convention des 27 et 30 mars 1793.

(104) Danton défendit adroitement le général Stengel contre Carra, à la séance du 10 mars 1793; quand ce général et son collègue Lanoue furent interrogés à la barre, le 28 mars, Danton intervint encore en leur faveur.

(105) Danton fit l'éloge de Beurnonville à la séance du 11 mars 1793. Tout l'essentiel de ce passage est passé dans le rapport de Saint-Just: "Dans les débats

orageux, on s'indignoit de ton absence et de ton silence; toi, tu parlois de la campagne, des délices de la solitude et de ta paresse; mais tu savois sortir de ton engourdissement pour défendre Dumouriez, Westermann, sa créature vantée et les généraux ses complices" (p. 13).

(106) Danton demande de nouvelles levées d'hommes le 10 mars, le 27 mars, le 31 mars 1793. Saint-Just a repris, en l'aggravant, l'accusation de Robespierre: "Tu savois amortir le courroux des patriotes; tu faisais envisager nos malheurs comme résultant de la foiblesse de nos armées, et tu détournais l'attention de la perfidie des généraux pour t'occuper des nouvelles levées d'hommes" (p. 13). Saint-Just a même soupçonné que Danton poussait à ces levées dans une intention scélérate: "A ton retour de la Belgique, tu provoquas la levée en masse des patriotes de Paris pour marcher aux frontières. Si cela fût alors arrivé, qui auroit résisté à l'aristocratie qui avoit tenté plusieurs soulèvements? Brissot ne désiroit point autre chose, et les patriotes mis en campagne n'auroient-ils pas été sacrifiés? Ainsi se trouvoit accompli le voeu de tous les tyrans du monde pour la destruction de Paris et de la liberté" (p. 14).

(107) Voir l'article de M. G. Rouanet: Danton et la mort de Louis XVI (*Annales révolutionnaires*, 1916, t. VIII, p. 1-33); et nos articles: Danton, Talon, Pitt et la mort de Louis XVI (*Ibid.*, p. 367-376), Danton, Dannon, Pitt et M. J. Holland-Rose (*Ibid.*, t. IX, p. 103 sq.) et notre livre *Danton et la Paix*.

(108) C'est dans son discours du 1er avril 1793 que Danton fit l'éloge de Delacroix: "Oui, sans doute, j'aime Delacroix; on l'incolpe parce qu'il a eu le bon esprit de ne pas partager, je le dis franchement, je le tiens de lui, parce qu'il n'a pas voulu partager les vues et les projets de ceux qui ont cherché à sauver le tyran..., parce que Delacroix s'est écarté, du fédéralisme et du système perfide de l'appel au peuple..., etc." (Discours de Danton, édition Fribourg, p. 352-353).

(109) Saint-Just a accentué dans son rapport ce passage de Robespierre: "Tu t'associas dans tes crimes Lacroix, conspirateur depuis longtemps décrié, avec l'âme impure duquel on ne peut être uni que par le noeud qui associe des conjurés. Lacroix fut de tout temps plus que suspect: hypocrite et perfide, il n'a jamais parlé de bonne foi dans cette enceinte; il eut l'audace de louer Mirabeau; il eut celle de proposer le renouvellement de la Convention; il tint la même conduite que toi avec Dumouriez; votre agitation étoit la même pour cacher les mêmes forfaits. Lacroix a témoigné souvent sa haine pour les jacobins" (p. 13).

(109 bis) France fait remarquer que les huit alinéas précédents sont bâtonnés sur le manuscrit.

(110) Mot barré: douleur (France).

(111) Mots barrés: voulant faire arrêter (France).

(112) Le dimanche 2 juin 1793, au moment où la Convention s'aperçut qu'elle était cernée par la garde nationale parisienne, Danton s'indigna, demanda une enquête du Comité de Salut public et s'écria: "Je me charge, en son nom, de remonter à la source de cet ordre [donné par Hanriot]. Vous pouvez compter sur son zèle à vous présenter les moyens de venger vigoureusement la majesté nationale, outragée en ce moment."

(113) Mots barrés: bassesse et le lâche syst... (France).

(114) Mots barrés: après avoir fait cet ouvrage, il aborde Hanriot à la buvette et... (France).

(115) Mots barrés: que lui et quelques-uns de ses collègues (France).

(116) "Tu vis avec horreur la révolution du 31 mai. Hérault, Lacroix et toi demandâtes la tête d'Hanriot, qui avoit servi la liberté, et vous lui fîtes un crime du mouvement qu'il avoit fait pour échapper à un acte d'oppression de votre part. Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie: n'ayant pu consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur; tu regardas Hanriot en riant, et tu lui dis: *N'aie pas peur, vas toujours ton train*, voulant lui faire entendre que tu avois eu l'air de blâmer par bienséance, mais qu'au fond tu étois de son avis. Un moment après tu l'abordas à la buvette et lui présentas un verre d'un air caressant, en lui disant: *Point de rancune*. Cependant, le lendemain tu le calomnias de la manière la plus atroce, et tu lui reprochas d'avoir voulu t'assassiner. Hérault et Lacroix t'appuyèrent." (Saint-Just, p. 16.)

(117) Dans le rapport de Saint-Just, ces traits précis ont disparu sous cette affirmation vague: "Ne t'es-tu pas opposé à la punition des députés de la Gironde?" (p. 16).

(118) C'est à la séance du 7 juin 1793 que Danton fit cette proposition.

(119) "Mais n'as-tu pas envoyé depuis un ambassadeur à Petion et à Wimpfen



dans le Calvados?" (Saint-Just, p. 16). Voir à ce sujet notre étude: Danton et Louis Comte, dans les *Annales révolutionnaires*, 1912, t. V, p. 641-660.

(120) A la séance du 11 août 1793, Delacroix déclara que la mission de la Convention était terminée et qu'on devait prendre les mesures nécessaires pour mettre en vigueur la Constitution nouvelle proclamée la veille dans la grande Fédération anniversaire du 10 août. Saint-Just a retenu ce grief (p. 20).

(121) Le 6 pluviôse, Delacroix fit voter par acclamation la suppression de l'esclavage dans les colonies françaises. Danton appuya Delacroix. On voit que Robespierre désapprouvait cette politique qu'il avait déjà blâmée comme imprudente quand Brissot en était le protagoniste. Saint-Just a laissé tomber cette observation de Robespierre.

(122) Mot barré: Constitution (France).

(123) Mots barrés: il mettroit (France).

(124) Saint-Just a développé tout ce passage: "Tu provoquas une insurrection dans Paris; elle étoit concertée avec Dumouriez; tu annonças même que s'il falloit de l'argent pour la faire, tu avois la main dans les caisses de la Belgique. Dumouriez vouloit une révolte dans Paris pour avoir un prétexte de marcher contre cette ville de la liberté, sous un titre moins défavorable que celui de rebelle et de royaliste. Toi qui restois à Arcis-sur-Aube avant le 9 août, opposant ta paresse à l'insurrection nécessaire, tu avois retrouvé ta chaleur au mois de mars pour servir Dumouriez et lui fournir un prétexte honorable de marcher sur Paris. Desfieux, reconnu royaliste et du parti de l'étranger, donna le signal de cette fausse insurrection. Le 10 mars, un attroupement se porta aux Cordeliers, de là à la Commune..." (Saint-Just, p. 14-15.)

(125) Le bruit courut en effet qu'une amnistie générale serait votée pour la fédération du 10 août, et Hébert consacra à la combattre plusieurs numéros du *Père Duchesne*. A la séance du 2 août, comme une députation de Nantais demandait l'indulgence en faveur du général Beysser et du député Coustard, compromis dans la révolte fédéraliste, Danton profita de l'occasion pour insinuer l'idée de l'amnistie: "La Convention, dit-il, sait que les hommes égarés se réuniront toujours à la masse, mais elle a cru différer à la conversion de ceux qui veulent fédéraliser le peuple... Elle désire que, le 10 août, vous resserriez le noeud de la fraternité." Saint-Just a relevé à la charge de Danton cette

proposition indirecte d'amnistie (p. 15). Sur cette amnistie, voir notre livre *Danton et la Paix*.

(126) France nous apprend que les trois alinéas précédents sont biffés d'un trait sur le manuscrit.

(127) On lit en effet dans le "précis et relevé des matériaux sur la conspiration dénoncée par Chabot et Bazire", que nous avons publié sous le titre: Un rapport dantoniste sur la conspiration de l'étranger, sous la rubrique faits, la phrase suivante: "les dénonciations contre Dillon, Castellane, etc." (*Annales révolutionnaires*, 1916, t. VIII, p. 255). Il ne me semble donc pas douteux que c'est à ce document que se réfère Robespierre, et il est ainsi prouvé, comme je l'avais supposé dès le premier moment, que ce rapport anonyme est bien l'oeuvre de Fabre d'Eglantine.

(128) Desmoulins essaya de prendre la défense du royaliste Dillon, d'abord à la tribune de la Convention, le n juillet 1793, puis dans un pamphlet qu'il intitula *Lettre au général Dillon en prison aux Madelonnettes*. Voir, sur l'affaire Dillon, la fin de notre article: Les divisions de la Montagne, la chute de Danton (*Annales révolutionnaires*, 1913, t. VI, p. 228 sq.).

(129) Saint-Just, dans son rapport, est très bref sur Westermann. Il se borne à le qualifier sommairement de complice de Dumouriez. Il est certain que l'aventurier alsacien échappa à toutes les poursuites aussi longtemps que les dantonistes furent influents. En avril 1793, il sort blanchi de l'enquête ordonnée contre lui pour sa conduite à Lille au moment de la trahison de Dumouriez (Voir notre article: Westermann et la Cour à la veille du 10 août). En juillet 1793, enquêté de nouveau pour son rôle dans la défaite de Châtillon-en-Vendée, il est de nouveau blanchi par Julien de Toulouse, malgré les adjurations de Marat, qui attaque à ce sujet Danton, etc. Quand Fouquier-Tinville décerna un mandat d'arrêt contre Westermann, comme compromis dans le procès de Fabre et de ses complices, Couthon dut faire ratifier l'arrestation par la Convention elle-même, parce que, dit-il, le 13 germinal, "il existe un décret qui porte que le général ne pourra être mis en état d'arrestation sans qu'au préalable la Convention en ait été instruite". Il s'agit du décret du 18 nivôse an II rendu sur la motion de Lecointre.

(130) Danton fit voter, le 8 mars 1793, la nomination des commissaires de la Convention, qui se rendirent, le soir même, dans les sections de Paris pour enrôler les citoyens.

(131) On a vu plus haut que Saint-Just a adopté la version de Robespierre.

(132) Sur ce personnage, consulter mon livre *La Révolution et les Etrangers*, p. 104 et sq. Saint-Just a reproduit presque textuellement dans son rapport ces phrases de Robespierre (p. 15).

(133 et 134) Ces phrases ont passé presque littéralement dans le rapport de Saint-Just (p. 15). On trouvera les manifestes de Dumouriez: au tome LXI des Archives parlementaires.

(135) Le 10 avril 1793, les autorités girondines de Bordeaux saisirent, sur un courrier extraordinaire que le jacobin Desfieux envoyait à Toulouse, une série de correspondances très compromettantes, parmi lesquelles une lettre de Desfieux à son ami Grignon, qui ne laissaient aucun doute sur les projets d'insurrection du parti montagnard. Boyer-Fonfrède donna lecture de ces pièces à la Convention le 18 avril (*Archives parlementaires*, t. LXII). Desfieux avait obtenu du ministre des Affaires étrangères Lebrun, qui déjà l'avait envoyé en mission auprès de Dumouriez, une subvention de 4 000 livres pour payer les frais du courrier extraordinaire envoyé dans le Midi. Il dut en convenir lors de son procès au tribunal révolutionnaire. Les jacobins clairvoyants s'étonnèrent que Lebrun, dont les sympathies girondines étaient notoires, ait accordé une telle subvention à Desfieux qui ne cessait de dénoncer les girondins à la tribune du club et qui avait été un des principaux organisateurs du mouvement du 10 mars. Ils soupçonnèrent que Desfieux était de mèche avec les girondins et que l'arrestation du courrier envoyé à Bordeaux et à Toulouse était un coup monté. (Voir la déposition de Dufourny au procès d'Hébert). Ces soupçons prenaient une grande vraisemblance de l'attitude équivoque de Desfieux, qu'une pièce de l'armoire de fer (pièce 201) montrait comme un agent de la Cour en mars 1791, et dont le rôle dans la trahison de Dumouriez paraissait très louche. Desfieux avait d'ailleurs une fort mauvaise réputation. Il était intéressé avec Chabot au tripot de la Sainte-Amaranthe au Palais-Royal, et il fut accusé, lors de son procès, de percevoir dans ce tripot le dixième du produit du jeu, de part à demi avec Chabot. Quand celui-ci fut arrêté, un des premiers soins de Robespierre fut de faire mettre Desfieux sous les verroux. Comparez avec le texte de Robespierre le rapport de Saint-Just (p. 15): "Desfieux fit arrêter ses propres courriers à Bordeaux, ce qui donna lieu à Gensonné de dénoncer la Montagne et à Guadet de déclamer contre Paris."

(136) "Desfieux déposa depuis en faveur de Brissot au tribunal révolutionnaire"

(Saint-Just, p. 15). Desfieux déposa, le 8 brumaire, au procès des girondins. Le texte de sa déposition, telle qu'elle est transcrite au *Moniteur*, est hostile à Brissot. Mais il est possible que les passages favorables à celui-ci aient été supprimés. Un dialogue s'engagea entre Desfieux et Brissot au cours de la déposition du premier. Brissot contesta certains faits et Desfieux ne lui répondit pas.

(137) Voir mon étude: Fabre d'Eglantine inventeur de la Conspiration de l'Etranger, dans les *Annales révolutionnaires*, 19x6, t. VIII, p. 311-335.

(138) L'agent de change Boucher déposa, le 4 frimaire, devant l'administration de police de la commune de Paris, que Proli déjeunait assez souvent chez lui avec Fabre d'Eglantine, Richer-Sérizy, Bentabole, etc. (Archives nationales, W 76).

(139) La déclaration de Fabre d'Eglantine, faite le 28 brumaire au Comité de Sûreté générale, figure dans le recueil intitulé *Pièces trouvées dans les papiers de Robespierre, imprimées en exécution du décret du 3 vendémiaire an III*, p. 81-84. Voir mon livra sur *L'affaire de la Compagnie des Indes*.

(140) "Fabre professoit alors [pendant le ministère de Danton] hautement le fédéralisme et disoit qu'on diviserait la France en quatre parties" (Saint-Just, p. 12). Je n'ai pas retrouvé le document où Fabre aurait exprimé l'opinion qui lui est reprochée par Robespierre et par Saint-Just.

(141) Mot barré: chef (France). Robespierre est revenu sur Proli dans son rapport sur la conspiration de l'étranger, publié dans les pièces trouvées chez lui en l'an III.

(142) Voir notre étude: Hérault de Séchelles était-il dantoniste? dans notre livre *La Conspiration de l'Etranger*.

(143) Mots barrés: il a été en relations avec tous les conspirateurs (France).

(144) Mots barrés: espions des cours (France).

(145) Au tribunal révolutionnaire, Hérault reconnut qu'il avait correspondu, en 1792, avec un prêtre réfractaire; mais il prétendit qu'il lui avait donné de bons conseils: "Je lui conseillois de se conformer aux lois et de ne point se plaindre de l'espèce d'anarchie dans laquelle nous vivions..." (*Bulletin du tribunal*, 4e partie,

n° 23.)

(146) Il s'agit d'une lettre de Henin, notre chargé d'affaires à Constantinople, qui transmet au Comité de Salut public, le 11 novembre 1793, une communication écrite qu'il avait reçue de l'ambassadeur d'Espagne à Venise Las Cazas, contenant des révélations sur les séances du Comité de Salut public. Voir à ce sujet mon article: L'histoire secrète du Comité de Salut public, dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1914. Barère déclare dans ses mémoires (t. II, p. 159-165) que Hérault avait fait porter chez lui une grande quantité de papiers diplomatiques qu'il aurait confiés à Proli, son ami. Comparez avec le texte de Robespierre le rapport de Saint-Just, p. 20: "Alors Hérault, qui s'étoit placé à la tête des affaires diplomatiques, mit tout en usage pour éventer les projets du gouvernement. Par lui les délibérations les plus secrètes du Comité sur les affaires étrangères étoient communiquées aux gouvernements ennemis."

(147) Pons de Boutier de Catus fut arrêté, le 25 ventôse an II, dans la maison de Hérault, par le Comité de surveillance de la section Le Peletier (Arch. nat. F7 4635). Hérault et Simond allèrent le réclamer. Déjà Hérault était allé réclamer Proli à la même section, quand elle l'avait mis en arrestation le 12 octobre 1793. Voir les lettres de l'administrateur de police Blandier, en date de ce jour (Arch. nat. F7 4574 83).

(147) Simond avait accompagné Hérault de Séchelles dans sa mission du Mont-Blanc. Il était lié, comme Hérault lui-même, avec le parti hébertiste. Du Mont-Blanc, il avait ramené une des soeurs de Bellegarde, dont l'autre, femme d'un colonel au service de la Sardaigne, était la maîtresse d'Hérault.

\* \* \* \* \*

[Transcriber's notes: Maximilien Robespierre (1758-1794), *Discours couronné par la Société royale des arts et sciences de Metz, sur les questions suivantes, proposées pour sujet du prix de l'année 1784: 1° Quelle est l'origine de l'opinion qui étend, sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable? 2° Cette opinion est-elle*

*plus nuisible qu'utile? 3° Dans le cas où l'on se déciderait pour l'affirmative, quels seraient les moyens de parer aux inconvénients qui en résultent?*

Texte du discours imprimé

Transcrit en français moderne]

# DISCOURS

COURONNE

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES ARTS ET DES SCIENCES DE METZ,

*Sur les Questions suivantes, proposées pour sujet du Prix de l'année 1784.*

1°. Quelle est l'origine de l'opinion, qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infâmantés que subit un coupable?

2°. Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile?

3°. Dans le cas où l'on se déciderait pour l'affirmative, quels seraient les moyens de parer aux inconvénients qui en résultent?

*Par M. DE ROBESPIERRE, Avoc. en Parlement.*

Quod genus hoc Hominum? Quaeve hunc tam barbara morem

Permittit Patria?

VIRG. AEn.

**A AMSTERDAM,**

*ET se trouve A PARIS,*

Chez J. G. MERIGOT, jeune, Libraire, quai des Augustins.

**M. DCC. LXXXV.**

## **DISCOURS**

**COURONNE**

**PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE**

**DES ARTS ET DES SCIENCES DE METZ,**

Sur les Questions suivantes, proposées pour sujet du Prix de l'année 1784.

1°. *Quelle est l'origine de l'opinion, qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infâmantés que subit un coupable?*

2°. *Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile?*

3°. *Dans le cas où l'on se déciderait pour l'affirmative, quels seraient les moyens de parer aux inconvénients qui en résultent?*

Messieurs,

C'est un sublime spectacle de voir les compagnies savantes, sans cesse occupées d'objets utiles à l'intérêt public, inviter le génie, par l'appât des plus flatteuses récompenses, à frapper sur les préjugés qui troublent le bonheur de la société.

Cette opinion impérieuse, qui voue à l'infamie les parents des malheureux qui



ont encouru l'animadversion des lois, semblait avoir échappé jusqu'ici à leur attention. Vous avez eu la gloire, Messieurs, de diriger les premiers vers cet objet intéressant les travaux de ceux qui aspirent aux couronnes académiques. Un sujet si grand a éveillé l'attention du public; il a allumé parmi les gens de lettres une noble émulation. Heureux ceux qui ont reçu de la nature le génie nécessaire pour le traiter d'une manière qui réponde à son importance, et qui soit digne de la Société célèbre qui l'a proposé! Je suis loin de trouver en moi ces grandes ressources; mais je n'en ai pas moins osé vous présenter mon tribut: c'est le désir d'être utile; c'est l'amour de l'humanité qui vous l'offre; il ne saurait être tout à fait indigne de vous.

#### **PREMIERE PARTIE.**

La première des trois questions que j'ai à discuter pourra paraître, au premier coup d'oeil, offrir des difficultés insurmontables.

Comment découvrir l'origine d'une opinion qui remonte aux siècles les plus reculés? Comment démêler les rapports imperceptibles par lesquels un préjugé peut tenir à mille circonstances inconnues, à mille causes impénétrables? S'engager dans une pareille discussion, n'est-ce pas d'ailleurs s'exposer à rendre raison de ce qui n'est peut-être que l'ouvrage du hasard? N'est-ce pas vouloir chercher des règles au caprice et des motifs à la bizarrerie?

Telles sont les idées qui se présentèrent d'abord à mon esprit; mais j'ai réfléchi qu'en proposant cette question, vous aviez jugé par là même qu'elle n'était pas impossible à résoudre: votre autorité m'a séduit, et j'ai osé entreprendre cette tâche.

Il m'a semblé d'abord qu'une observation très simple me découvrirait les premières traces du préjugé dont je parle.

Quoique les bonnes et les mauvaises actions soient personnelles, j'ai cru remarquer que les hommes étaient partout naturellement enclins à étendre, en quelque sorte, le mérite ou les fautes d'un individu à ceux qui lui sont unis par des liens étroits. Il semble que les sentiments d'amour et d'admiration que la vertu nous inspire se répandent jusqu'à un certain point sur tout ce qui tient à elle; tandis que le mépris et l'indignation qui suivent le vice rejaillissent en partie sur ceux qui ont quelques rapports avec lui.

Tous les jours, on dit de cet homme, qu'il est l'honneur de sa famille; et de cet autre, qu'il en est la honte. On applique même cette idée à des liaisons plus générales, et par conséquent plus faibles; on intéresse quelquefois, pour ainsi dire, à la conduite d'un particulier la gloire d'une nation. Que dis-je? celle de l'humanité entière. N'appelle-t-on pas un Trajan, un Antonin, l'honneur de l'espèce humaine? Ne dit-on pas d'un Néron, d'un Caligula qu'il en est l'opprobre?

Ces manières de s'exprimer sont de toutes les langues, de tous les temps et de tous les pays; elles annoncent un sentiment commun à tous les peuples; et c'est dans cette disposition naturelle, que je trouve le premier germe de l'opinion dont je cherche l'origine. Modifiée chez les différents peuples par des circonstances différentes elle a acquis plus ou moins d'empire; ici elle est restée dans les bornes que lui prescrivaient la nature et la raison; là, elle a prévalu sur les principes de la justice et de l'humanité; elle a enfanté ce préjugé terrible, qui flétrit une famille entière pour le crime d'un seul, et ravit l'honneur à l'innocence même.

Vouloir expliquer en détail toutes les raisons particulières qui auraient pu influencer sur ses progrès, ce serait un projet aussi immense que chimérique; je me bornerai dans cette recherche à l'examen des causes générales.

La plus puissante de toutes me paraît être la nature du gouvernement.

Dans les Etats despotiques, la loi n'est autre chose que la volonté du Prince; les peines et les récompenses semblent être plutôt les signes de sa colère ou de sa bienveillance que les suites du crime ou de la vertu. Lorsqu'il punit, sa justice même ressemble toujours à la violence et à l'oppression.

Ce n'est point la loi, inexorable, incorruptible; mais sage, juste, équitable, qui procède au jugement des accusés avec l'appareil de ces formes salutaires qui attestent son respect pour l'honneur et pour la vie des hommes, qui ne dévoue un citoyen au supplice que lorsqu'elle y est forcée par l'évidence des preuves, mais qui par cette raison même imprime à celui qu'elle condamne une flétrissure ineffaçable.

C'est un pouvoir irrésistible, qui frappe sans discernement et sans règle; c'est la foudre qui tombe, brise, écrase tout ce qu'elle rencontre; dans un pareil gouvernement, la honte attachée au supplice est trop faible pour rejaillir jusque

sur la famille de celui qui l'a subi.

D'ailleurs ce préjugé suppose des idées d'honneur poussées jusqu'au raffinement. Mais qu'est-ce que l'honneur dans les Etats despotiques? On sait qu'il est tellement inconnu dans ces contrées, que dans quelques-unes, en Perse par exemple, la langue n'a pas même de mot pour exprimer cette idée. Eh! comment des âmes dégradées par l'esclavage pourraient-elles outrer la délicatesse en ce genre? Au reste, ces raisonnements sont assez justifiés par l'expérience, puisque non seulement en Perse, mais en Turquie, à la Chine, au Japon et chez les autres peuples soumis au despotisme, on ne trouve aucune trace de l'opinion dont il s'agit ici.

Ce n'est pas non plus dans les véritables républiques qu'elle exercera sa tyrannie.

Là l'état d'un citoyen est un objet trop important, pour être abandonné à la discrétion d'autrui. Chaque particulier ayant part au gouvernement, étant membre de la souveraineté, il ne peut être dépouillé de cette auguste prérogative par la faute d'un autre; et, tant qu'il la conserve, l'intérêt et la dignité de l'Etat ne souffrent pas qu'il soit flétri si légèrement par les préjugés. La liberté républicaine se révolterait contre ce despotisme de l'opinion; loin de permettre à l'honneur de sacrifier à ses fantaisies les droits des citoyens, elle l'oblige de les soumettre à la force des lois et à l'influence des mœurs qui les protègent.

D'ailleurs chez des peuples où la carrière de la gloire et des dignités est toujours ouverte aux talents, la facilité de faire oublier des crimes qui nous sont étrangers, par des actions éclatantes qui nous sont propres, ne laisse point lieu au genre de flétrissure dont je parle; l'habitude de voir des hommes illustres dans les parents d'un coupable suffirait seule pour anéantir ce préjugé.

On pourrait ajouter une autre raison, qui tient au principe fondamental de l'espèce de gouvernement dont je parle. Le ressort essentiel des républiques est la vertu, comme l'a prouvé l'auteur de l'Esprit des Lois, c'est-à-dire la vertu politique, qui n'est autre chose que l'amour des lois et de la patrie; leur constitution même exige que tous les intérêts particuliers, toutes les liaisons personnelles, cèdent sans cesse au bien général. Chaque citoyen faisant partie de la souveraineté, comme je l'ai déjà dit, il est obligé à ce titre de veiller à la sûreté de la patrie, dont les droits sont remis entre ses mains: il ne doit pas épargner même le coupable le plus cher, quand le salut de la république demande sa punition. Mais comment pourrait-il observer ce pénible devoir, si le déshonneur

devait être le prix de sa fidélité à le remplir? Soumettez Brutus à cette terrible épreuve, croyez-vous qu'il aura le triste courage de cimenter la liberté romaine par le sang de deux fils criminels? Non: une grande âme peut immoler à l'Etat la fortune, la vie, la nature même, mais jamais l'honneur.

Ici j'ai encore l'avantage de voir que mon système n'est point démenti par les faits. Un coup d'oeil jeté sur l'histoire des anciennes républiques suffit pour me convaincre que le préjugé dont je parle en était banni.

A Rome, par exemple, le décemvir *Appius Claudius*, convaincu d'avoir opprimé la liberté publique, souillé du sang innocent de Virginie, meurt dans la prison d'où il allait sortir pour subir la peine due à tant de forfaits. La famille de *Claudius* fut-elle déshonorée? Non: immédiatement après sa mort, je vois *Caius Claudius* son oncle briller encore aux premiers rangs des citoyens, soutenir avec hauteur les prérogatives du Sénat, s'élever contre les entreprises des Tribuns avec cette fierté héréditaire que ses ancêtres avoient toujours déployée dans les affaires publiques. Ce qui me paraît surtout caractériser l'esprit de la nation relativement à l'objet dont il est ici question, c'est que dans les discours que les historiens de la république prêtent à *Claudius* dans ces occasions, ce Romain ne craint pas de rappeler au peuple le souvenir de ces mêmes décemvirs dont son neveu avait été le chef. Il y a plus; je vois le fils même de cet *Appius* gouverner, en qualité de tribun militaire, la république dont son père avait été l'opresseur et la victime.

La punition des autres décemvirs ne ferma pas non plus le chemin des honneurs à leurs familles. A peine le peuple a-t-il condamné *Duillius*, qu'il choisit pour tribun un citoyen de son sang et de son nom. Les jugements qui flétrirent *Fabius Vibulanus*, *Marcus Cervilius* et *M. Cornelius* ne précèdent que de quelques années l'élévation de leurs proches au tribunal militaire et au consulat.

*M. Manlius* accusé d'avoir conspiré contre la république est condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne: quatorze ou quinze ans après son supplice, les Romains défèrent à *Publius Manlius*, l'un de ses descendants, avec le titre de dictateur, la puissance la plus absolue à laquelle un citoyen puisse aspirer.

Je ne finirais pas si je voulais épuiser tous les exemples de ce genre que l'histoire me présente. Je me contenterai de rappeler encore ici celui d'une nation voisine dont les moeurs sont une nouvelle preuve de mon système: tout le monde sait

que l'Angleterre, qui, malgré le nom de monarchie, n'en est pas moins une véritable république, a secoué le joug de l'opinion qui fait l'objet de nos recherches.

Quels sont donc les lieux où elle domine? Ce sont les monarchies: c'est là que secondée par la nature du gouvernement, soutenue par les moeurs, nourrie par l'esprit général, elle semble établir son empire sur une base inébranlable.

L'honneur, comme on l'a souvent remarqué, l'honneur est l'âme du gouvernement monarchique; non pas cet honneur philosophique, qui n'est autre chose que le sentiment exquis qu'une âme noble et pure a de sa propre dignité, qui a la raison pour base et se confond avec le devoir, qui existerait même loin des regards des hommes sans autre témoin que le Ciel et sans autre juge que la conscience; mais cet honneur politique dont la nature est d'aspirer aux préférences et aux distinctions, qui fait que l'on ne se contente pas d'être estimable, mais que l'on veut surtout être estimé, plus jaloux de mettre dans sa conduite de la grandeur que de la justice, de l'éclat et de la dignité que [de] la raison; cet honneur qui tient plus à la vanité qu'à la vertu, mais qui, dans l'ordre politique, supplée à la vertu même, puisque, par le plus simple de tous les ressorts, il force les citoyens à marcher vers le bien public lorsqu'ils ne pensent aller qu'au but de leurs passions particulières; cet honneur enfin souvent aussi bizarre dans ses lois que grand dans ses effets; qui produit tant de sentiments sublimes et tant d'absurdes préjugés, tant de traits héroïques et tant d'actions extravagantes; qui se pique ordinairement de respecter les lois, et quelquefois aussi se fait un devoir de les enfreindre; qui prescrit impérieusement l'obéissance aux volontés du Prince; et cependant permet de refuser ses services, à quiconque se croit blessé par une injuste préférence; qui ordonne en même temps de traiter avec générosité les ennemis de la patrie, et de laver un affront dans le sang du citoyen.

Ne cherchons point ailleurs que dans ce sentiment, tel que nous venons de le peindre, la source du préjugé dont il est ici question. Si l'on considère la nature de cet honneur, fertile en caprices, toujours porté à une excessive délicatesse, appréciant les choses par leur éclat plutôt que par leur valeur intrinsèque, les hommes par des accessoires, par des titres qui leur sont étrangers, plutôt que par leurs qualités personnelles, on concevra facilement comment il a pu livrer au mépris ceux qui tiennent à un scélérat flétri par la société.

Il pouvait établir ce préjugé d'autant plus aisément, qu'il était encore favorisé par d'autres circonstances relatives à la nature du gouvernement dont je parle. L'Etat

monarchique exige nécessairement des prééminences, des distinctions de rangs; surtout un corps de noblesse, regardé comme essentiel à sa constitution, suivant ce principe, que *Bacon* a développé avant *Montesquieu*: sans nobles point de monarche; sans monarche, point de nobles. Dans ce gouvernement, l'opinion publique attache nécessairement un prix infini à l'avantage de la naissance; mais cette habitude même de faire dépendre l'estime que l'on accorde à un citoyen de l'ancienneté de son origine, de l'illustration de sa famille, de la grandeur de ses alliances, a déjà des rapports assez sensibles avec le préjugé dont il est question. La même tournure d'esprit qui fait que l'on respecte un homme parce qu'il est né d'un père noble, qu'on le dédaigne parce qu'il sort de parents obscurs, conduit naturellement à le mépriser lorsqu'il a reçu le jour d'un homme flétri, ou qu'il l'a donné à un scélérat.

Combien d'autres circonstances particulières ont pu augmenter l'influence de ces causes générales dans les monarchies modernes, et surtout en France!

Les anciennes lois françaises ne punissaient les crimes des nobles que par la perte de leurs privilèges; les peines afflictives étaient réservées pour le roturier ou vilain; dans la suite le clergé fut aussi affranchi par ses prérogatives de cette dernière espèce de punitions.

Quel obstacle pouvait trouver alors le préjugé qui déshonorait les familles de ceux qui étaient condamnés au supplice? il ne s'attachait qu'à cette partie de la nation, avilie pendant tant de siècles par la plus dure et la plus honteuse servitude.

S'il eût attaqué les deux corps qui dominaient dans l'Etat, s'il eût mis en danger l'honneur des seuls citoyens dont les droits parussent alors dignes d'être respectés, il est probable qu'il aurait été bientôt anéanti

Nous avons d'autant plus de raison de le croire, qu'il n'a jamais pu étendre son empire jusqu'aux grandes maisons du royaume. Aujourd'hui que les nobles ont été soumis aux punitions corporelles, la famille d'un illustre coupable échappe encore au déshonneur. Tandis que le gibet flétrit pour jamais les parents du roturier, le fer qui abat la tête d'un Grand n'imprime aucune tache à sa postérité.

Mais par la raison contraire, cette opinion cruelle s'est établie sans peine dans des temps de barbarie où elle frappait à loisir sur un peuple esclave, si méprisable aux yeux de ce clergé puissant et de cette superbe noblesse qui

l'opprimaient.

Je ne dirai plus qu'un mot sur ce sujet, pour observer que ce même préjugé pouvait être encore fortifié par une coutume bizarre, qui régna longtemps chez la plupart des nations de l'Europe: je parle du combat judiciaire.

Lorsque cette absurde institution décidait de toutes les affaires civiles et criminelles, les parents de l'accusé étaient souvent obligés de devenir eux-mêmes parties dans le procès d'où dépendait son sort. Lorsque sa faiblesse, ses infirmités, son sexe surtout ne lui permettaient pas de prouver son innocence l'épée à la main, ses proches embrassaient sa querelle et combattaient à sa place. Le procès devenait donc en quelque sorte pour eux une affaire personnelle, la punition de l'accusé était la suite de leur défaite; et dès lors il était moins étonnant qu'ils en partageassent la honte, surtout chez des peuples qui ne connaissaient d'autre mérite que les qualités guerrières.

## SECONDE PARTIE.

Après avoir cherché l'origine du préjugé qui fait l'objet de nos réflexions, j'ai à discuter une seconde question peut-être plus intéressante encore: ce préjugé est-il plus nuisible qu'utile?

J'avoue que je n'ai jamais pu concevoir comment les sentiments pouvaient être partagés sur un point que la raison et l'humanité décident si clairement. Aussi quand j'ai vu une société savante aussi distinguée proposer cette question, je n'ai jamais cru que son intention fût d'offrir un problème à résoudre; mais seulement une erreur funeste à combattre, un usage barbare à détruire, une des plaies de la société à guérir.

D'abord, qu'une opinion, dont l'effet est de faire porter à l'innocence ce que la peine du crime a de plus accablant, soit injuste, c'est une vérité, ce me semble, qui n'a pas besoin de preuve: mais ce point résolu, la question est décidée; si elle est injuste, elle n'est donc pas utile? De toutes les maximes de la morale, la plus profonde, la plus sublime peut-être, et en même temps la plus certaine, est celle qui dit: que rien n'est utile, que ce qui est honnête.

Les lois de l'Etre suprême n'ont pas besoin d'autre sanction que des suites naturelles qu'il a lui-même attachées à la fidélité qui les respecte ou à l'audace qui les enfreint: la vertu produit le bonheur, comme le soleil produit la lumière;

tandis que le malheur sort du crime, comme l'insecte impur naît du sein de la corruption.

Le jour est arrivé où *César* saisit enfin le prix de ses travaux, de ses victoires et de ses forfaits; il triomphe, il règne, il est assis sur le trône de l'univers. César est-il heureux? Non. Il échapperait en vain au fer de ses ennemis qui vont l'immoler à la liberté; la peine qui le poursuit ne l'atteindrait pas moins sûrement: il ne vivrait que pour apprendre tous les jours par de terribles leçons, que ce qui n'est point honnête ne saurait être juste.

Cette maxime vraie en morale ne l'est pas moins en politique: les hommes isolés et les hommes réunis en corps de nations sont également soumis à cette loi. La prospérité des Etats repose nécessairement sur la base immuable de l'ordre, de la justice et de la sagesse: toute loi injuste, toute institution cruelle qui offense le droit naturel, contrarie ouvertement leur but, qui est la conservation des droits de l'homme, le bonheur et la tranquillité des citoyens.

Si les politiques paraissent avoir souvent méconnu ces principes, c'est qu'en général les politiques ont beaucoup de mépris pour la morale; c'est que la force, la témérité, l'ignorance et l'ambition ont trop souvent gouverné la terre.

Au reste, si j'avais eu à démontrer la vérité de la maxime que j'ai exposée par un exemple frappant, j'aurais choisi précisément celui que me fournit le préjugé dont il est ici question.

Mais ici j'entends des voix s'élever en sa faveur; je crois rencontrer dès le premier pas un sophisme accrédité, qui lui a donné un assez grand nombre de partisans. Il est, dit-on, salutaire à la société; il prévient une infinité de crimes; il force les parents à veiller sur la conduite des enfants; il rend les familles garantes des membres qui les composent.

Des citoyens garants des crimes d'un autre citoyen! Eh! c'est précisément ce monstre de l'ordre social que j'attaque. C'est par des lois sages, c'est par le maintien des mœurs, plus puissantes que les lois, qu'il faut arrêter le crime; et non par des usages atroces, toujours plus funestes à la société que les délits mêmes qu'ils pourraient prévenir.

A la Chine on a imaginé un moyen frappant d'établir cette espèce de garantie dont on nous vante les avantages. Là, les lois condamnent à mort les pères dont les enfants ont commis un crime capital. Que n'adoptons-nous cette loi? Cette



idée nous fait frémir... et nous l'avons réalisée. Ne nous prévalons pas de la circonstance que nous n'avons pas été jusqu'à ôter la vie aux parents du coupable: nous avons fait plus, même dans nos propres principes, puisque nous rougirions de mettre la vie même en concurrence avec l'honneur.

Mais, après tout, ce préjugé nous donne-t-il en effet le dédommagement qu'on nous promet? Comment diminue-t-il le nombre des crimes? Est-ce de la part de ceux qui sont capables de les commettre? Je n'ai pas l'idée d'un homme assez scélérat pour fouler aux pieds les lois les plus sacrées, et cependant assez sensible, assez généreux, assez délicat, pour craindre d'imprimer à sa famille le déshonneur qu'il ne redoute pas pour lui-même.

Le préjugé produira-t-il plus d'effet de la part des parents? Rendra-t-il le père plus attentif à l'éducation de ses enfants? Quand son esprit pourrait se fixer sur les horribles images qu'il lui présenterait, quand la tendresse paternelle, toujours si prompte à se flatter, pourrait penser sérieusement qu'elle caresse peut-être des monstres capables de mériter un jour toute la sévérité des lois, cet affreux mobile serait au moins superflu; car il n'est pas un seul père qui ne se propose quelque chose de plus que d'empêcher que ses enfants n'expirent un jour sur un échafaud.

Peut-être m'objectera-t-on que ce motif peut engager les parents à réclamer le secours de l'autorité contre des enfants pervers qui les menacent d'un déshonneur prochain.

Mais, outre que la dernière classe des citoyens n'a pas les ressources nécessaires pour se procurer ce remède violent, quand un père se détermine-t-il à en faire usage? Lorsque le mal est devenu incurable; lorsque la corruption de son fils est parvenue à sa dernière période; lorsque des écarts multipliés qu'il connaît souvent le dernier, et qui ont déjà mérité l'animadversion de la justice, le force à des démarches humiliantes, qui laissent toujours une tache sur l'objet de sa tendresse.

Et souvent, à peine l'aura-t-il privé de la liberté dont il abuse, que séduit par l'espoir d'un changement dont lui seul peut se flatter, il obtiendra la révocation de l'ordre fatal qu'il aura sollicité; le coupable, dont les inclinations funestes auront été fortifiées encore par la compagnie des hommes vicieux, que la même punition aura rassemblés dans sa prison, ou par la solitude, non moins dangereuse pour les âmes perverses que le commerce des méchants, rentrera dans le sein de la société, où il rapportera de funestes dispositions à tous les

crimes qui peuvent la troubler.

Voilà donc les avantages que nous procure ce préjugé; c'était bien la peine d'être injustes et barbares.

Mais d'ailleurs pour avoir au moins un prétexte de rendre le père responsable à ce point des actions de ses enfants, il faudrait au moins lui laisser tous les moyens nécessaires pour les diriger.

Les *Chinois* sont en cela plus conséquents que nous: leurs lois leur donnent un pouvoir sans bornes sur leur famille; elles punissent, dit-on, de n'en avoir pas usé. Mais nous qui avons presque entièrement soustrait à l'autorité paternelle la personne et les biens des enfants, nous qui fixons à un âge si peu avancé le terme de leur indépendance, comment imputerions-nous aux pères tant de fautes qu'ils ne peuvent empêcher? Ah! si nous voulons exercer envers eux cette rigueur, rendons-leur du moins toutes leurs prérogatives; rétablissons ce tribunal domestique que les anciens peuples regardaient avec raison comme la sauvegarde des mœurs... ou plutôt cette institution nous prouverait bientôt que pour mettre un frein au crime, il n'est pas nécessaire d'opprimer l'innocence et d'outrager l'humanité.

Mais enfin, quand nous pourrions pallier par ce frivole prétexte notre injustice envers des pères, comment la justifierions-nous à l'égard des autres parents du coupable? Quelle autorité le frère a-t-il pour corriger le frère? Quelle puissance le fils exerce-t-il sur son père? Et la tendre, la timide, la vertueuse épouse, est-elle criminelle pour n'avoir pas réprimé les excès du maître auquel la loi l'a soumise? De quel droit portons-nous le désespoir dans son coeur abattu? De quel droit la forçons-nous à cacher, comme un douloureux témoignage de sa honte, les pleurs mêmes que lui arrache l'excès de son infortune?

J'ai cherché vainement de quelle apparence d'utilité on pouvait colorer l'injustice du préjugé que je combats; mais je suis moins embarrassé à découvrir les maux innombrables qu'il traîne après lui.

Pour bien les apprécier, il faudrait pouvoir suspendre un moment l'impression de l'habitude qui nous l'a rendu trop familier, et le considérer en quelque sorte dans un point de vue plus éloigné.

Je suppose donc qu'un habitant de quelque contrée lointaine, où nos usages sont inconnus, après avoir voyagé parmi nous, retourne vers ses compatriotes et leur

tienne ce discours:

"J'ai vu des pays où règne une coutume singulière: toutes les fois qu'un criminel est condamné au supplice, il faut que plusieurs autres citoyens soient déshonorés. Ce n'est pas qu'on leur reproche aucune faute; ils peuvent être justes, bienfaisants, généreux; ils peuvent posséder mille talents et mille vertus; mais ils n'en sont pas moins des gens infâmes.

"Avec l'innocence, ils ont encore les droits les plus touchants à la commisération de leurs concitoyens. C'est, par exemple, une famille désolée, à qui l'on arrache son chef et son appui, pour le traîner à l'échafaud: on juge qu'elle serait trop heureuse si elle n'avait que ce malheur à pleurer; on la dévoue elle-même à un opprobre éternel.

"Les infortunés! avec toute la sensibilité d'une âme honnête, ils sont réduits à porter tout le poids de cette peine horrible, que le scélérat peut seul soutenir. Ils n'osent plus lever les yeux, de peur de lire le mépris sur le visage de tous ceux qui les environnent; tous les états les dédaignent; tous les corps les repoussent; toutes les familles craignent de se souiller par leur alliance; la société entière les abandonne et les laisse dans une solitude affreuse; la bienfaisance même qui les soulage se défend à peine du sentiment superbe et cruel qui les outrage; l'amitié... j'oubliais que l'amitié ne peut plus exister pour eux. Enfin leur situation est si terrible qu'elle fait pitié à ceux mêmes qui en sont les auteurs; on les plaint du mépris que l'on se sent pour eux, et on continue de les flétrir; on plonge le couteau dans le coeur de ces victimes innocentes, mais ce n'est pas sans être un peu ému de leurs cris."

A cet étonnant mais fidèle récit, que diraient les peuples dont je parle? Ne croiraient-ils pas d'abord qu'un tel préjugé ne peut régner que dans quelque contrée sauvage? On aurait beau ajouter que les peuples qui l'ont adopté sont, d'ailleurs, justes, humains, éclairés; qu'ils ont des moeurs polies, des lois sages, des institutions sublimes; qu'ils savent mieux qu'aucun autre connaître les principes du bonheur social et respecter les droits de l'humanité; qu'ils ont porté les arts et les sciences à un degré de perfection inconnu au reste de l'univers. Ils ne voudraient jamais croire à ces inconcevables contradictions; ignorant tous les avantages qui nous dédommagent de ces restes de l'ancienne barbarie, ils nous regarderaient peut-être comme les plus malheureux des hommes; ils s'applaudiraient de ne pas vivre dans des pays où l'innocence n'est point en sûreté, où les citoyens sont sans cesse exposés au danger affreux de perdre le

plus précieux de tous les biens par des événements qui leur sont étrangers.

Tel est le premier inconvénient attaché à cet absurde préjugé; il est fait pour nous effrayer. Nous regardons tout ce qui porte atteinte à la stabilité de nos propriétés comme un coup funeste qui ébranle les fondements du bonheur public; quelle idée nous formerons-nous donc d'un préjugé qui soumet aux caprices du hasard l'honneur même, sans lequel tous les autres biens sont sans prix et la vie n'est qu'un supplice?

Nous répétons tous les jours cette maxime équitable, qu'il vaut mieux épargner mille coupables que de sacrifier un seul innocent: et nous ne punissons pas un coupable, sans perdre plusieurs innocents!

La punition d'un scélérat, disons-nous, n'est qu'un exemple pour d'autres scélérats; mais le supplice d'un homme de bien est l'effroi de la société entière; et tous les jours nous donnons à la société ce spectacle horrible, qui doit porter la terreur dans l'âme de chacun de nous, puisque rien ne nous garantit que nous n'en serons jamais les déplorables objets et qu'opresseurs aujourd'hui, nous pouvons demain être opprimés à notre tour.

Et quel tort pense-t-on que cause à l'Etat la flétrissure imprimée à tant de citoyens!

Les législateurs éclairés se sont toujours montrés avarés du sang même le plus vil, lorsqu'ils ont pu le conserver à la patrie; ils n'ont pas voulu lui ôter les moindres avantages qu'elle pouvait tirer de la punition des criminels, qu'ils n'ont pas cru devoir condamner à la mort. De là les peines qui attachent aux travaux publics les auteurs de certains délits. Nos lois mêmes ont adopté ces principes; et nos préjugés les blessent ouvertement en rendant inutiles à l'Etat tous les citoyens irréprochables qui tiennent à un coupable.

Si, au lieu de leur imputer les fautes de leur parent, on leur faisait un mérite de ne pas lui ressembler, la condamnation de ce dernier serait pour eux un aiguillon puissant qui les forcerait à la faire oublier par leurs qualités personnelles; mais nos préjugés privent à jamais la société des services qu'ils pouvaient lui rendre. En leur ôtant l'honneur, ils les anéantissent, ils les frappent d'une espèce de mort civile non moins funeste que celle que la loi donne aux coupables qu'elle condamne.

Plût au Ciel encore qu'ils ne fussent qu'inutiles et qu'ils ne devinssent jamais

dangereux!

L'opprobre avilit les âmes; celui que l'on condamne au mépris est forcé à devenir méprisable. De quel sentiment noble, de quelle action généreuse sera capable celui qui ne peut plus prétendre à l'estime de ses semblables? Privé sans retour des avantages attachés à la vertu, il faudra qu'il cherche un dédommagement dans les jouissances du vice.

Si la honte lui a laissé quelque ressort, craignons-le encore davantage. Craignons son énergie même qui va se tourner en haine et en désespoir... Je ne pense pas sans frémir aux mouvements terribles qui doivent agiter une âme forte dans cette inconcevable situation: je crois voir une de ces familles que le préjugé a précipitées à ce dernier degré des misères humaines.

C'étaient des hommes pleins de talents et d'honneur: enflammés par une noble ambition, encouragés par l'estime publique, ils marchaient à grands pas vers la gloire et vers la fortune... Tout a changé: un moment de délire a égaré quelqu'un de leurs proches, et les lois l'ont puni. Accablés de ce coup horrible, ils sont demeurés longtemps ensevelis dans un stupide abattement. Enfin ils ont levé les yeux en tremblant vers leurs concitoyens; leur faible voix n'a osé se faire entendre; mais un regard où la crainte se peignait avec la douleur a imploré pour eux la protection de ceux qui les environnaient... mais le terrible préjugé leur a défendu d'écouter la pitié; tous ont détourné les yeux, et les ont voués pour jamais à l'abandon, à la misère, à l'infamie... Que faites-vous, citoyens insensés? Comment osez-vous ravir à ces infortunés l'honneur et l'espérance, si vous ne pouvez leur arracher en même temps ce courage et cette ardente sensibilité que leur donna la nature? Que feront-ils désormais de ces âmes fières et actives dont ils portent tout le poids? Vous ne voulez plus qu'ils les exercent pour la gloire, pour la vertu, pour la patrie; à quoi les emploieront-ils donc? Au crime et à la vengeance. Tous les biens qui peuvent flatter le coeur de l'homme et occuper son activité, se sont tout-à-coup éclipsés pour eux; l'amitié, l'amour, la bienfaisance, toutes ces affections douces qui consolent et qui élèvent l'âme, leur sont désormais interdites; s'ils jettent les yeux autour d'eux, ils ne voient plus que des oppresseurs; s'ils rentrent au-dedans d'eux-mêmes, ils n'y trouvent que le sentiment amer de l'injustice atroce dont ils sont les victimes; leur âme sans cesse irritée par cet excès de barbarie, ne peut plus enfanter que des idées sinistres et des projets cruels... Ah! que dans cet état affreux, un nouveau *Catilina* ne vienne point les inviter à conspirer avec lui pour la ruine d'une odieuse patrie! je crains bien qu'il ne les trouve trop disposés à surpasser ses

sureurs. Dans une telle situation, les mêmes qualités qui devaient être une source de grandes actions, doivent nécessairement les conduire aux grands crimes. Pour combler tant d'horreurs, il ne manquerait plus que de les voir un jour, ces malheureux, expirer eux-mêmes sous le glaive de la justice. O citoyens! vous la verrez tôt ou tard cette sanglante catastrophe; après avoir puni en eux des crimes dont ils n'étaient point coupables, vous punirez ceux auxquels vous les aurez vous-mêmes forcés; vous les condamnerez à mourir sur ce même échafaud, encore teint du sang de ce parent coupable, dont leurs vertus auraient pu surpasser les forfaits. Que dis-je; vous y volerez peut-être en foule pour satisfaire une curiosité barbare; et qu'y verrez-vous? Un spectacle fait pour vous instruire sans doute, le triomphe de votre injustice et de votre folie, l'exemple le plus terrible des horreurs que traîne après lui le plus atroce de tous les préjugés.

Si nous considérons toute retendue des maux dont je viens de parler, nous nous estimerons heureux toutes les fois que les parents des coupables prendront le parti auquel ils ont assez souvent recours, de fuir loin d'une injuste patrie, pour aller cacher leur honte dans des contrées étrangères; et qu'ils ne feront point d'autre mal à l'Etat que de porter aux nations rivales leur industrie, leurs talents, leurs fortunes, avec la haine de la patrie qui les a persécutés.

Plus j'avance, et plus je découvre de nouvelles raisons de détester le préjugé que j'attaque. Je le vois partout élever un signal de discorde entre les citoyens; c'est par lui qu'une barrière insurmontable s'élève tout à coup entre deux familles prêtes à s'unir par une étroite alliance; c'est par lui que le dédain, le mépris, le deuil, le désespoir, succède à l'estime, à l'amour, à la joie, à l'ivresse du bonheur; c'est lui qui, arrachant l'un à l'autre des amants dont l'hymen allait combler les vœux, ordonne à l'un de trahir sa foi, et condamne l'autre à l'impuissance de remplir jamais un des devoirs les plus sacrés du citoyen. C'est ce même préjugé qui allume tant de querelles funestes. Ceux qu'il flétrit sont sans cesse exposés à des affronts, qu'ils ne souffrent pas toujours patiemment. La cause de leurs malheurs est un des textes d'injures les plus familiers à la haine, à l'insolence, à la brutalité, au faux honneur. De là les discussions, les rixes et surtout les duels. C'est ainsi que ce préjugé fournit un aliment inépuisable à cette autre frénésie, non moins funeste ni moins barbare que lui, et avec laquelle il est sans doute bien digne de s'allier.

Il produit encore un autre inconvénient, peut-être moins sensible, mais non moins réel.

J'ai vu des enfants pervers s'apercevoir qu'ils tenaient dans leurs mains la destinée de leurs parents, se prévaloir de cet odieux avantage pour leur arracher d'injustes complaisances, les forcer à se relâcher d'une sévérité nécessaire par la crainte de les pousser à des excès qui auraient déshonoré leur famille; et faire ainsi du préjugé dont je parle l'instrument de leurs passions et la sauvegarde de leur licence. Je ne doute pas que ces exemples soient beaucoup plus communs qu'on ne pense; ils ne demandent qu'un oeil attentif pour être aperçus.

Mais il est, Messieurs, un point de vue plus important, et digne de fixer toute votre attention, sous lequel on peut considérer ce préjugé.

Dans toute société bien constituée, il est des tribunaux établis par les lois pour juger les crimes suivant des formes invariables, faites pour servir de sauvegarde à l'innocence et de rempart à la liberté civile, mais ces principes sacrés sur lesquels portent les premiers fondements du bonheur public, le préjugé permet-il de les suivre avec rigueur?

Un de ses premiers effets est de forcer les familles à solliciter sans cesse des ordres supérieurs contre les particuliers, dont les inclinations perverses ou les passions ardentes semblent leur annoncer un funeste avenir. C'est en vain que l'intérêt général semble réclamer contre leurs démarches; le vœu public invoque lui-même ce secours en faveur des citoyens honnêtes que menace cette opinion fatale. Car après tout nos mœurs en général ne sont point cruelles; le préjugé nous révolte en nous subjuguant; nous ne voyons pas sans épouvante les suites affreuses qu'il traîne après lui; l'intervention de l'autorité se présente à nous comme le seul moyen de les prévenir, et nous le saisissons avec empressement.

Nous connaissons les inconvénients qu'il entraîne; nous savons que les alarmes d'une famille peuvent être pour des parents malintentionnés un prétexte aux vengeances domestiques, un instrument d'injustice et d'oppression; nous sentons que la jalousie d'un frère ambitieux, la haine d'une marâtre cruelle, les intrigues d'une perfide épouse, peuvent faire quelquefois tout le crime du malheureux contre qui l'on conspire au pied du trône: et nous ne pourrions nous défendre d'un sentiment d'effroi, si nous songeons qu'alors ces citoyens en butte à des accusations clandestines, ayant pour juges leurs adversaires mêmes, sont privés de tous les secours que les formes ordinaires de la justice présentent à l'innocence pour confondre la calomnie.

Mais ces inconvénients et tant d'autres nous paraissent encore préférables à tous

les malheurs qui suivent le plus odieux des préjugés. Contre un mal si redouté, il n'est point de remède si violent que nous ne puissions employer sans effroi.

Cependant que faut-il penser d'un fléau qui a pu nous familiariser avec une pareille ressource, et qui seul perpétue encore parmi nous un usage si pernicieux en lui-même.

Oui, sans lui les *Lettres de cachet* seraient ignorées parmi nous, et nous venions bientôt ce mot effacé de notre langue. La tranquillité publique et la puissance royale établies désormais sur des fondements inébranlables, ne nous permettent pas même de prévoir aucun de ces événements funestes, qui peuvent forcer le gouvernement à employer ces ressorts extraordinaires et violents. L'auguste bonté de nos souverains, qui se fait une loi d'en restreindre l'usage avec tant de sévérité, s'empresserait de l'abolir entièrement; mais aussi longtemps que nous conserverons l'habitude d'envelopper l'innocence dans la proscription du crime, il nous faudra des Lettres de cachet, et nous ne cesserons de les invoquer contre notre propre folie.

Que sera-ce lorsque les familles n'auront pu recourir à ces précautions funestes, et que le crime d'un particulier aura éveillé l'attention de la police? C'est alors que l'on verra tous ceux qui tiennent au coupable par quelque lien, se liguier pour l'arracher à la peine qui le menace. Tour ce que peut le crédit, la faveur, les richesses, l'amitié, la bienfaisance, le zèle, le courage, le désespoir, toutes les passions humaines exaltées par le plus puissant de tous les intérêts, tout est prodigué pour imposer silence à la loi; à chaque délit qu'elle veut réprimer, elle voit se former contre elle une nouvelle conspiration, plus ou moins redoutable, suivant le degré de crédit et de considération dont jouit la famille du criminel. Eh! qui pourrait faire un crime à ces infortunés de réunir toutes leurs forces pour échapper à un tel désastre? La commisération publique se range elle-même de leur parti. Quels étranges contrastes! L'intérêt de la société demande la punition du coupable; et la société elle-même est en quelque sorte contrainte à faire des vœux pour son salut. Une foule de citoyens irréprochables est placée entre les magistrats et l'accusé; pour frapper celui-ci, il faut qu'ils plongent dans le cœur des autres le glaive dont ils sont armés pour punir le crime. Que je plains un juge réduit à cette situation cruelle, où il ne peut déployer la sévérité de son ministère, sans immoler à la fois la vertu, l'innocence, les talents, la beauté! La loi, toujours inexorable, lui crie: Armez votre âme d'un triple airain; frappez sans faiblesse et sans pitié. Mais l'humanité, la nature, l'équité même, lui demandent grâce pour une famille que sa bienfaisance, ses moeurs, ses services, ont rendue respectable



et chère à toute la contrée qu'elle habite; à leur voix touchante se mêlent les gémissements de tout un peuple, qui partage l'horreur de sa situation; au deuil, à la consternation qui glace tous les coeurs, vous diriez que tous les citoyens font la famille de l'accusé; le spectacle de la douleur publique redouble et justifie la sensibilité des magistrats. Ah! ce n'est point contre le vice qu'il faut ici se tenir en garde, c'est contre leurs propres vertus qu'ils ont à se défendre...

Je veux croire cependant que dans des combats si dangereux, l'inflexible sévérité triomphera toujours; je veux croire que tant de penchants impérieux ne mettront jamais le plus faible poids dans la balance de la justice; je veux croire qu'un juge ne se laissera jamais égarer par quelque-une de ces illusions, qui séduisent si facilement l'homme même le plus vertueux; mais enfin malheur au peuple dont les préjugés semblent imprimer à la sagesse même des lois un caractère d'injustice et de férocité, et qui pour compter sur leur exécution a besoin que ses magistrats soient toujours capables de s'élever à l'héroïsme d'une vertu presque barbare.

Mais c'est surtout auprès du souverain que l'on fera les plus grands efforts, pour sauver les coupables: le pouvoir de faire grâce réside en ses mains. Il est vrai que le dépôt de la félicité d'un peuple dont il est chargé, élève son âme au-dessus des mouvements d'une sensibilité vulgaire, et lui inspire une sainte réserve dans la dispensation de cette sorte de bienfaits. Mais ici tant de circonstances impérieuses se réuniront souvent en faveur des familles! tant d'objets touchants s'offriront à l'humanité du Prince! tant de raisons séduisantes seront présentées même à sa sagesse... comment la clémence pourrait-elle demeurer toujours inexorable quand la justice elle-même tremble de punir? On lui arrachera la grâce du coupable; mais, dans le moment même où son coeur combattu la laissera échapper, il sera forcé de gémir sur la bizarrerie d'un peuple frivole, dont les préjugés font violence à la juste sévérité des lois, et ébranlent les principes salutaires qui font la base de l'ordre public.

### **TROISIEME PARTIE.**

Ce que je viens de dire, Messieurs, me paraît suffisant, pour mettre tous les esprits à portée de décider si le préjugé dont il est question est plus nuisible qu'utile à la société.

J'ai fait voir que ses prétendus avantages sont chimériques et nuls, son injustice extrême et ses inconvénients affreux.

C'est dire assez que nous devons réunir toutes nos forces pour le détruire: mais la manière dont vous avez posé la question qui me reste à discuter m'a paru mériter une attention particulière.

Quels sont, demandez-vous, les moyens de détruire le préjugé, ou de parer aux inconvénients qui en résultent, si l'on jugeait qu'il fût nécessaire de le conserver en partie?

Cet énoncé nous invitait à examiner si le préjugé, restreint dans certaines bornes, ne pouvait pas produire quelques bons effets, et s'il ne serait pas encore plus utile de le modérer que de l'anéantir entièrement. Cette marche convenait sans doute à la sagesse d'une Compagnie savante, qui, cherchant à éclaircir une question importante au bien public, se proposait d'engager les Gens de Lettres à examiner un si grand sujet sous toutes les faces, et à le discuter avec toute l'exactitude et toute la profondeur qu'il demande.

Pour moi, l'idée que je me suis formée de l'abus dont je parle, ne me permet pas d'admettre ici aucun tempérament, et mes principes me conduisent directement à la destruction totale du préjugé.

Je sais qu'il est chez tous les hommes, comme je l'ai observé dans la première partie de ce discours, un sentiment équitable et naturel qui fait dépendre jusqu'à un certain point la considération attachée à une famille, du mérite ou des vices de chacun de ses membres. Cette manière de penser, commune à toutes les nations, est bonne, raisonnable, utile à la société; mais, encore un coup, ce n'est point là le préjugé dont il est ici question. Ce discours n'a pour objet que cette opinion meurtrière, particulière à certains peuples, qui, couvrant d'un opprobre éternel les parents d'un coupable que les lois ont puni, les rendent à jamais des objets de mépris et d'horreur pour le reste de la société: voilà l'abus qu'il faut anéantir.

En le frappant, ne craignons pas de détruire en même temps cette opinion primitive et modérée qui distribue avec équité le blâme et la honte aux familles des coupables. Elle survivra toujours à la ruine de notre préjugé: c'est à elle que tous nos efforts nous ramèneront naturellement, sans qu'il soit besoin de nous en occuper; il ne serait pas même en notre pouvoir de l'étouffer, elle tient à la nature même des choses. Jamais dans aucune société les grandes actions ou les crimes d'un particulier ne seront absolument indifférents à la gloire de sa famille. Mais si cette vaine terreur nous engageait à user de ménagements envers le préjugé,

nous ne ferions contre lui que d'impuissantes tentatives; si nous craignons de passer le but, nous le manquons. Les précautions que nous prendrions pour conserver une partie du préjugé, ne feraient que l'affermir davantage.

Quoi! lorsque nous avons besoin de faire les plus grands efforts pour déraciner une opinion terrible, fortifiée par le temps, cimentée par l'habitude, entretenue par les causes les plus puissantes, la crainte d'obtenir un succès trop complet est-elle donc le soin qui nous doit inquiéter? Non, ne songeons point à modérer l'usage de nos forces quand nous ne saurions les déployer toutes avec trop de courage. Bannissons tous ces vains scrupules, dégageons-nous de toutes ces entraves, et marchons d'un pas ferme à la ruine du préjugé.

Mais ici une réflexion m'arrête. Ne nous flattons-nous point d'une vaine espérance? Est-il vraiment quelque moyen de guérir les hommes d'un mal si invétéré? L'abus que nous attaquons n'est-il pas destiné à triompher éternellement de tous les efforts de la raison? Ainsi parle le vulgaire; mais l'homme qui pense rejette ce funeste présage.

Les préjugés invincibles ne font faits que pour les temps d'ignorance, où l'homme, courbé sous le joug de l'habitude, regarde toutes les coutumes anciennes comme sacrées, parce qu'il n'a ni la faculté de les apprécier, ni même l'idée de les examiner; mais dans un siècle éclairé, où tout est pesé, jugé, discuté; où la voix de la raison et de l'humanité retentit avec tant de force; où devenus plus sensibles et plus délicats en raison du progrès de nos connaissances, nous nous appliquons sans cesse à diminuer nos misères et à augmenter nos jouissances, un usage atroce ne peut longtemps retarder sa ruine, s'il n'est protégé par les passions des hommes, ou par le crédit d'un trop grand nombre de citoyens intéressés à le perpétuer. Or, le préjugé dont nous parlons n'est utile à personne; il est redoutable à tous; la société entière demande qu'il périsse.

Oui, Messieurs, le seul progrès des lumières suffirait peut-être pour amener tôt ou tard cette heureuse révolution; mais nous ne devons pas employer avec moins de zèle tous les moyens nécessaires pour l'accélérer. Ne vous semble-t-il pas voir toutes les familles que le préjugé fatal peut frapper encore dans l'avenir, élever vers nous une voix touchante, pour nous inviter à précipiter, s'il est possible, l'époque de sa destruction? Heureux l'homme d'Etat qui pourra se dire à lui-même: J'ai trouvé au milieu de ma nation un monstre, qui avait désolé tous les siècles précédents; il menaçait de ses fureurs les générations futures, mais je l'ai anéanti avant qu'il ait pu parvenir jusqu'à elles. Heureux aussi et non moins

grand peut-être l'Homme de Lettres, qui saurait montrer à l'Homme d'Etat les traits dont il doit frapper ce monstre, et obtenir la plus douce récompense qui puisse couronner les travaux du génie, l'avantage de contribuer au bonheur de ses concitoyens.

La nature du préjugé dont il est question nous indique celle des moyens que nous devons employer contre lui.

Ce n'est point par des lois directes qu'il faut le combattre, ce n'est point par l'autorité qu'il faut l'attaquer; l'autorité n'a point de prise sur l'opinion: loin de détruire celle qui nous occupe, elle ne ferait peut-être que la fortifier. Cette opinion a sa source dans l'honneur, comme je l'ai prouvé; et l'honneur, loin de céder à la force, se fait un devoir de la braver. Essentiellement libre et indépendant, il n'obéit qu'à ses propres lois, il ne connaît d'autre maître ni d'autre juge que lui-même.

Nous n'avons pas besoin non plus de bouleverser tout le système de notre législation, pour chercher le remède d'un mal particulier dans une révolution souvent dangereuse; des moyens plus simples et en même temps plus sûrs vont bientôt s'offrir à nous.

Tout ce que l'on pourrait désirer, c'est qu'on s'efforçât de mieux éclairer l'opinion publique sur l'esprit de quelques-unes de nos institutions, que nous nous obstinons à regarder comme favorables au préjugé: telle est surtout l'opinion attachée à la confiscation. Quel en est donc l'objet? Est-ce le coupable qu'on veut punir? Non, la confiscation n'est pas la peine destinée à expier le crime, elle n'en est que la conséquence; et d'ailleurs quand le fisc s'empare des biens d'un criminel, ils ont pour l'ordinaire cessé de lui appartenir, parce que la juste sévérité des lois lui a ôté la vie; c'est donc sur sa famille que tombe cette peine; c'est à ses héritiers qu'elle enlève le patrimoine que l'ordre naturel des successions leur déférait; et, tandis qu'ils auraient besoin de toute la considération que le vulgaire attache à l'opulence, pour se défendre contre le mépris public qui les environne, nous ajoutons encore à leur avilissement par la misère... la misère et l'infamie! Ah! c'est trop de maux à la fois: craignons-nous donc qu'il ne reste à ces malheureux quelques moyens d'échapper au désespoir et au crime où tout semble les entraîner! La raison, l'intérêt public, la douceur de nos moeurs, tout nous invite donc à proscrire cet usage, que l'on peut regarder comme le plus puissant protecteur du préjugé.

Mais il en est encore un autre, qui doit avoir sur le préjugé que nous combattons une influence très réelle, quoique plus éloignée, c'est la honte attachée à la bâtardise.

Je voudrais que l'opinion publique n'imprimât plus aucune tache aux bâtards; qu'on ne parût point punir en eux les désordres de leurs pères en les excluant des bénéfices ecclésiastiques. Pourquoi se persuader que les vices de ceux qui leur ont donné le jour leur ont été transmis avec leur sang? Je ne proposerais pas cependant de leur accorder les droits de famille, et de les appeler avec les enfants légitimes à la succession de leurs parents: non, pour l'intérêt des moeurs, pour la dignité du lien conjugal, ne souffrons pas que les fruits d'une union illicite viennent partager avec les enfants de la loi les honneurs et la patrimoine des familles auxquelles ils sont étrangers à ses yeux; laissons aux coeurs des citoyens qu'égaré l'ivresse des passions la douleur salutaire de ne pouvoir prodiguer librement toutes les preuves de leur tendresse aux gages d'un amour que la vertu n'approuve pas; ne leur permettons pas de goûter toutes les douceurs attachées au titre de père s'ils n'ont plié leur tête sous le joug sacré du mariage. La seule chose où l'on cherche en vain les principes de la justice et de la raison, la seule qui favorise le principe du préjugé dont il est question, c'est cette espèce de flétrissure que nous semblons attacher à la personne des bâtards, en les déclarant incapables de posséder des bénéfices. Cet usage inconnu aux premiers âges de l'Eglise, né dans le onzième siècle, c'est-à-dire au milieu des plus épaisses ténèbres de l'ignorance, ne va pas même au but qu'il semble se proposer, puisque l'indignité qu'on suppose dans les bâtards est toujours levée par des dispenses qui ne se refusent jamais et qui ne sont que de pure formalité. Si le bien public et l'intérêt de l'Eglise exigent qu'ils soient exclus des bénéfices, ces dispenses sont injustes et nulles; dans le cas contraire, elles sont absurdes et inutiles, ou plutôt elles servent à faire penser que l'on peut raisonnablement imputer aux hommes des fautes commises dans un temps où ils n'étaient point encore; c'est cet abus trop analogue à notre préjugé qu'il faut proscrire, aussi bien que tous ceux de nos autres usages qui peuvent retracer les mêmes idées et le même esprit.

Mais il est temps de porter un plus grand coup au préjugé, en réformant une autre institution plus déraisonnable encore.

Quel étrange spectacle se présente ici à mes yeux! deux citoyens ont offensé la loi: l'un, pressé par le besoin autant que par la cupidité, a osé porter des mains avides sur les trésors de son voisin opulent; l'autre a trahi l'Etat, en livrant aux

ennemis la florissante armée qu'il devait conduire à la victoire. La loi s'apprête à punir ces deux coupables; on déploie pour le premier l'appareil d'un supplice aussi cruel qu'ignominieux; mais l'autre, on le regarde encore d'un oeil de faveur et de prédilection, l'indulgence éclate jusque dans les coups qu'on lui porte; on a réservé pour lui une espèce de punition particulière; on attache à l'instrument même de son supplice une idée de grandeur et de prééminence, qui le distingue encore en ce moment de la foule des citoyens, et semble imposer au mépris public qui devait l'écraser. Le premier transmettra sa honte au dernier rejeton de sa race malheureuse; mais la honte n'oserait approcher de la famille du second; et ses glorieux descendants citeront un jour avec orgueil la catastrophe même qui termina sa vie, comme un titre éclatant de leur noblesse et de leur illustration.

Quel est donc le motif d'une telle partialité! le Noble et le Roturier, condamnés à servir de victime à la vindicte publique, sont deux coupables, tous deux déchus du rang qu'ils occupaient dans l'Etat, tous deux dépouillés de la qualité de citoyen; une seule différence reste entre eux, c'est que le premier est plus criminel parce qu'il avait violé des lois qui avaient accumulé sur sa tête toutes les distinctions et tous les avantages de la société. Pourquoi donc le traiter avec tant d'honneur au sein même de l'infamie? O toi, qui vas expier à la face du public les attentats dont tu t'es souillé, viens-tu donc jusque sur l'échafaud humilier, par le faste d'une orgueilleuse prérogative, les citoyens vertueux auxquels les lois vont t'immoler! viens-tu leur dire: je suis si grand et vous êtes si viles, que mes crimes mêmes sont plus nobles que ceux des gens de votre espèce, et que ni mes forfaits, ni mon supplice, ne peuvent encore m'abaisser jusqu'à vous?

Vous venez de voir, Messieurs, dans cet usage une injustice, une atteinte portée à la vigueur des lois, une insulte à l'humanité; mais ce qui me touche ici particulièrement, c'est l'appui qu'il prête au préjugé qui nous occupe.

Cette différence de peines qui semble dire aux Roturiers, qu'ils ne sont pas dignes de mourir de la même manière que les Nobles, ajoute nécessairement à celle des premiers un nouveau caractère d'ignominie; tandis que les punitions des grands paraissent en quelque sorte honorables, parce qu'elles font réservées pour les grands, celles du peuple deviennent plus avilissantes, parce qu'elles ne font faites que pour le peuple. C'est ainsi que le déshonneur s'est attaché aux familles plébéiennes, parce que les instruments destinés au supplice de leurs membres étaient en même temps les tristes monuments de leur humiliation et du mépris que la loi même semblait témoigner pour elles. Et voilà peut-être le ressort à plus puissant du préjugé; car ce n'est ni la raison ni la vérité, mais l'éclat des

distinctions extérieures qui détermine l'estime de la multitude. Voyez comme partout elle considère la vertu moins que les talents, les talents moins que la grandeur et l'opulence; voyez comme le peuple se méprise toujours lui-même, à proportion du mépris qu'on a pour lui; c'est par ce principe que le préjugé trouve, dans l'usage dont je viens de parler, de puissantes ressources pour opprimer cette partie de la nation, qui reste en butte à ses injustices, et pour faire retomber sur elle tout le déshonneur dont l'autre s'affranchit.

Que devons-nous faire pour remédier à de tels inconvénients? Si j'entreprends de l'indiquer, ce n'est pas que je veuille porter une main profane sur l'édifice sacré de nos lois; je sais qu'il n'appartient qu'aux chefs de la législation de peser dans leur sagesse les avantages ou les inconvénients des lois; et que le ministère de l'écrivain philosophe se borne à diriger l'opinion publique. C'est donc à elle seule que je m'adresse quand je désire de voir étendu à toutes les classes de la société le genre de peines jusque ici réservé pour les grands. Je préfère ce parti à celui d'étendre aux grands les châtimens affectés aux autres citoyens, non seulement parce qu'il est plus doux, plus humain et plus équitable, mais aussi parce qu'il nous fournirait encore un moyen plus directe d'affaiblir le préjugé.

Tout ce que nous venons de dire fait voir que la honte de ce préjugé n'est pas seulement attachée au supplice, mais à la forme même du supplice; et comme l'imagination des peuples est accoutumée de prêter à celle que je propose de rendre générale une sorte d'éclat, et d'en séparer l'idée du déshonneur des familles, la transporter à la bourgeoisie me paraît être un moyen naturel de donner le change au préjugé, et de tourner contre lui les choses mêmes qui ont favorisé ses progrès. Le mal dont nous parlons étant l'ouvrage du caprice et de l'imagination, ce serait peut-être un grand art que de lui opposer un remède puisé dans ces mêmes principes; car ce n'est pas toujours sur la gravité des mesures que l'on prend pour déraciner un abus, qu'il faut fonder le succès d'une pareille entreprise, mais sur leurs rapports avec la disposition des esprits qui l'a fait naître et qui le perpétue.

Tous les moyens que je viens d'indiquer, ne peuvent manquer, ce me semble, d'affaiblir au moins le préjugé; mais il en est un puissant, irrésistible, qui suffirait seul pour l'anéantir: et ce moyen quel est-il? Interrogeons là-dessus tout homme de bon sens et il nous l'indiquera, tant il est simple, naturel et infaillible. Qui ne connaît pas cet ascendant invincible attaché à l'exemple des souverains? O rois! je vais parler de la plus précieuse de vos prérogatives, et de la plus noble partie de votre puissance. Ce n'est pas lorsqu'elle force un peuple entier à plier sous vos

lois qu'elle me frappe davantage: le pouvoir des lois est bornée; elles peuvent bien commander quelques actions extérieures; mais sous leur empire même, nos esprits, nos pensées, nos passions restent libres, et ce sont elles qui forment nos mœurs, dont la puissance balance et renverse quelquefois celle des lois mêmes. Mais cette partie de notre indépendance qui échappe à votre autorité, vous la ressaisissez par là force de vos exemples.

Partout la splendeur des titres et des dignités attire le respect et l'admiration des hommes; de là ce penchant impérieux qui les porte à copier les manières et les idées de ceux que leur rang élevé au-dessus du vulgaire. Considérez surtout le caractère des peuples soumis au gouvernement monarchique, ne semble-t-il pas que cet esprit d'imitation soit le ressort universel qui les fait mouvoir? Voyez comme les Provinces imitent la Ville, comme la Ville imite la Cour; comme la manière de vivre des grands devient la règle des peuples, fixe ce qu'on appelle le bon ton, espèce de mérite auquel chacun prétend, et qui est en quelque sorte la mesure de la considération qu'il obtient dans le commerce du monde. Que dis-je? telle est l'influence de leur conduite qu'elle efface souvent aux yeux du vulgaire les principes les plus sacrés, et forme presque son unique morale. N'est-il pas des vertus viles et bourgeoises, parce qu'ils les abandonnent au peuple, des ridicules qu'ils mettent en vogue, des vices qu'ils ennoblissent en les adoptant? Ils pourraient ramener un peuple entier à la vertu, si la vertu d'un peuple n'était point une chimère dans les vastes empires où le luxe irrite sans cesse toutes les passions.

Si tel est le pouvoir de l'exemple des grands, que sera-ce de celui des souverains? Supposons qu'il y ait dans le monde un peuple à la fois sensible, généreux et frivole, que la mode entraîne, que l'éclat et la grandeur passionnent, qu'un penchant naturel à aimer ses maîtres, encore plus que la vanité, dispose à recevoir toutes les impressions qu'ils voudront lui donner, quelles ressources n'auront-ils pas pour diriger ses mœurs, ses idées, ses opinions?

Oui, pour triompher du préjugé barbare que je combats; la raison et l'humanité n'attendent plus que leur secours; et j'ose croire qu'il nous en coûtera peu pour le leur sacrifier. En effet, quand j'examine plus attentivement cette opinion bizarre, je ne vois pas à quoi elle tient désormais parmi nous: du moins me paraît-il certain qu'elle ne porte point sur un mépris réel de ceux qui en sont les victimes. Quiconque est capable de quelque réflexion en sent aisément toute l'absurdité; il trouve en lui assez de philosophie pour s'en détacher, mais il craint le blâme d'autrui s'il osait la braver ouvertement; on est enchaîné par les préjugés que l'on



suppose dans les autres plutôt que par les siens; il s'agit donc moins de changer nos principes que de nous autoriser à les observer par des exemples imposants: que le souverain nous les donne, et nous nous empresserons de les suivre.

Il est peu nécessaire sans doute d'entrer dans le détail des moyens que sa bienfaisance pourrait choisir pour exécuter un projet si digne d'elle; ils se présentent d'eux-mêmes à tout esprit juste.

Par exemple, il ne souffrirait pas qu'on fermât désormais aux parents d'un coupable la route des honneurs et de la fortune; il ne dédaignerait pas lui-même de les décorer des marques de sa faveur lorsqu'ils en seraient dignes par leurs qualités personnelles. Il est peu de familles qui ne puissent se glorifier d'un homme de mérite; souvent celle où les lois auront trouvé un coupable, offrira plusieurs citoyens distingués par des talents et par des vertus; la sagesse du souverain ne laissera point échapper une si belle occasion d'annoncer au public par des exemples éclatants combien il dédaigne ce vil préjugé qui ose outrager l'innocence, et de le flétrir pour ainsi dire de son mépris à la face de toute la nation.

Un jeune homme qui tenait à une famille honnête vient de périr sur l'échafaud; tous les esprits sont encore pleins de l'impression de terreur qu'a produite l'image de son supplice; on plaint une famille entière digne d'un meilleur sort; on plaint surtout un père vénérable par ses moeurs, et par des services rendus à la patrie. Stérile pitié qui ne sauverait pas de l'infamie!... mais tout à coup une étonnante nouvelle s'est répandue... Ce citoyen a reçu de la part du Roi une lettre honorable; le monarque daigne l'assurer qu'une faute étrangère n'efface pointa ses yeux les vertus et les services de ses fidèles sujets, il le nomme à un poste considérable dans sa province, il ajoute à ce bienfait la marque brillante d'une distinction flatteuse... Croit-on que cet homme-là serait vil aux yeux de ses compatriotes? Cependant des faits semblables se renouvellent: la renommée les publie partout, avec des circonstances propres à frapper l'imagination des peuples, et à leur montrer sous les traits ses plus touchants la sagesse de la bonté du Roi. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ses intentions, manifestées par ses actions et par ses discours, sont devenues pour ses courtisans une loi; que les grands, que les hommes en place, seconderont, de tout leur pouvoir l'exécution de ses vues bienfaisantes. Voilà donc les dispensateurs des grâces, les modèles du goût et des moeurs publiques, les arbitres du bon ton, les législateurs de la société, ligués contre une opinion qui a sa source dans le faux honneur; la vanité même se joint à la justice et à la raison pour la repousser. Nous la verrons donc bientôt reléguée dans la classe de ces préjugés grossiers, qui ne font faits que pour le peuple, et que les honnêtes gens rougiraient d'adopter.

Applaudissons-nous, Messieurs, de voir son sort dépendre d'un pareil événement; non, ce ne sera point en vain que vous aurez conçu le noble espoir d'en affranchir l'humanité. Cette idée intéressante, sur laquelle vous avez su fixer l'attention du public, parviendra tôt ou tard jusqu'au trône; elle ne sera pas vainement présentée au jeune et sage monarque qui le remplit: nous en avons pour garant cette sainte passion du bonheur des peuples qui forme son auguste caractère. Celui qui, bannissant de notre code criminel l'usage barbare de la question, voulut épargner aux accusés des cruautés inutiles qui déshonoraient la justice, est digne d'arracher l'innocence à l'infamie qui ne doit poursuivre que le crime. Dompter ce préjugé terrible serait du moins un nouveau genre de triomphe, dont il donnerait le premier exemple aux souverains, et dont la gloire ne serait point effacée par l'éclat des grands événements qui ont illustré son règne.

Enfin cette ressource si puissante n'est pas la dernière qui nous reste; j'en vois

une autre qui paraît faite pour la seconder, et qui seule produirait encore les plus grands effets: et cette ressource, Messieurs, c'est vous-mêmes qui nous l'avez présentée.

En invitant les Gens de Lettres à frapper sur l'opinion funeste dont nous parlons, vous avez donné au public un gage certain de sa ruine, la raison et l'éloquence: voilà des armes que l'on peut désormais employer avec confiance contre les préjugés. Oui, plus je réfléchis, et plus je suis porté à croire que celui dont il est question ne conserve encore aujourd'hui des restes de son ancien empire que parce qu'il n'a point encore été approfondi; parce que l'esprit philosophique ne s'est point encore porté particulièrement sur cet objet. On croit peut-être assez généralement qu'il est injuste et pernicieux; mais le croire ce n'est point le sentir: pour imprimer aux esprits ce sentiment profond, pour leur donner ces fortes secousses, nécessaires pour les arracher à un préjugé qui s'appuie encore sur la force d'une ancienne habitude, il faudrait ramener souvent leur attention sur le tableau des injustices et des malheurs qu'il entraîne.

C'est à vous de rendre ce service à l'humanité, illustres écrivains, à qui des talents supérieurs imposent le noble devoir d'éclairer vos semblables; c'est à vous qu'il est donné de commander à l'opinion; et quand votre pouvoir fût-il plus étendu que dans ce siècle avide des jouissances de l'esprit, où vos ouvrages, devenus l'occupation et les délices d'une foule innombrable de citoyens, vous donnent une si prodigieuse influence sur les mœurs et sur les idées des peuples? Combien de coutumes barbares, combien de préjugés aussi funestes que respectés n'avez-vous pas détruits, malgré les profondes racines qui semblaient devoir ôter l'espoir de les ébranler? Hélas! le génie fait faire triompher l'erreur même, lorsqu'il s'abaisse à la protéger; que ne pourrez-vous donc pas quand vous montrerez la vérité aux hommes, non pas la vérité austère gourmandant les passions, imposant des devoirs, demandant des sacrifices; mais la vérité douce, touchante, réclamant les droits les plus chers de l'humanité, secondant le vœu de toutes les âmes sensibles, et trouvant tous les cœurs disposés à la recevoir? Quelle résistance éprouverez-vous quand vous attaquerez avec toutes les forces de la raison et du génie un préjugé odieux, déjà beaucoup affaibli par le progrès des lumières, et dont on s'étonnera d'avoir été l'esclave, dès que vous l'aurez peint avec les couleurs qui lui conviennent?

Grâces immortelles soient donc rendues à la Compagnie savante, qui la première a donné l'exemple de tourner vers cet objet l'émulation des Gens de Lettres. Cette idée, aussi belle qu'elle est neuve, lui assure à jamais des droits à la

reconnaissance de la société. J'ai tâché, Messieurs, autant qu'il était en moi, de seconder votre zèle pour le bien de l'humanité; puisse un grand nombre de ceux qui ont couru avec moi la même carrière, avoir attaqué avec des armes plus victorieuses l'abus funeste contre lequel nous nous sommes ligués! Si je n'obtiens pas la couronne à laquelle j'ai osé aspirer, je trouverai du moins au fond de mon coeur un prix plus flatteur encore, qu'aucun rival ne saurait m'enlever.

***FIN.***

Texte du manuscrit

Note : le manuscrit est conservé par l'Académie de Metz; réédité en 1839 dans les Mémoires de l'Académie de Metz, t. XX, p. 389 et suiv.

Transcrit en français moderne

# DISCOURS

ADRESSE

A MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LITTÉRAIRE DE METZ

**SUR LES QUESTIONS SUIVANTES PROPOSÉES POUR  
SUJET D'UN PRIX QU'ELLE DOIT DECERNER AU MOIS  
D'AOUT 1784:**

Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infâmantés que subit un coupable? Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile? Dans le cas où l'on se déciderait pour l'affirmative, quels seraient les moyens de parer aux inconvénients, qui en résultent?

Quod genus hoc hominum; quæve hunc tam barbara morem

Permittit patria?

VIRG. AENEID.

Messieurs,

C'est un sublime spectacle de voir les compagnies savantes, sans cesse occupées d'objets utiles à l'intérêt public, inviter le génie, par l'appât des plus flatteuses récompenses, à combattre les abus qui troublent le bonheur de la société.

Ce préjugé impérieux, qui voue à l'infamie les parents des malheureux, qui ont encouru l'animadversion des lois semblait avoir échappé jusqu'ici à leur attention; vous avez eu la gloire, Messieurs, de diriger les premiers vers cet objet intéressant les travaux de ceux qui aspirent aux couronnes académiques. Un sujet si grand a éveillé l'attention du public; il a allumé parmi les gens de lettres une noble émulation; heureux ceux qui ont reçu de la nature les talents nécessaires pour le traiter d'une manière (1) qui réponde à son importance, et digne de la société célèbre qui l'a proposé! je suis loin de trouver en moi ces grandes ressources; mais je n'en ai pas moins osé vous présenter mon tribut: c'est le désir d'être utile; c'est l'amour de l'humanité qui vous l'offre; il ne saurait être tout à fait indigne de vous.

La première des trois questions que je dois examiner pourrait paraître, au premier coup d'oeil, offrir des difficultés insurmontables. Comment découvrir l'origine d'une opinion qui remonte aux siècles les plus reculés? Comment démêler les rapports imperceptibles par lesquels un préjugé peut tenir à mille circonstances inconnues, à mille causes impénétrables? S'engager dans une pareille discussion, n'est-ce pas d'ailleurs s'exposer à rendre raison de ce qui n'est peut être que l'ouvrage du hasard? n'est-ce pas vouloir en quelque sorte chercher des règles au caprice, et des motifs à la bizarrerie? Telles sont les idées qui se présentèrent d'abord à mon esprit: mais j'ai réfléchi, qu'en proposant cette question, vous aviez (2) jugé par là même qu'elle n'était pas impossible à résoudre: votre autorité m'a séduit, et j'ai osé entreprendre cette tâche.

(3) Il m'a semblé d'abord qu'une observation très simple me découvrait les premières traces du préjugé dont il est ici question.

Quoique les bonnes et les mauvaises actions soient personnelles, j'ai cru remarquer que les hommes étaient partout naturellement enclins à étendre, en quelque sorte, le mérite ou les fautes d'un individu à ceux qui lui sont unis par des liens étroits: il semble que les sentiments d'amour et d'admiration que la vertu nous inspire se répandent jusqu'à un certain point sur tout ce qui tient à elle; tandis que l'indignation et le mépris qui suivent le vice rejaillissent en partie sur ceux qui ont (4) des rapports avec lui. Tous les jours, on dit de cet homme, qu'il est l'honneur de sa famille; et de cet autre, qu'il en est la honte. On applique

même cette idée à des liaisons plus générales, et par conséquent plus faibles; on intéresse quelquefois, pour ainsi dire, à la conduite d'un particulier la gloire d'une nation; que dis-je? celle de l'humanité entière; (5) n'appelle-t-on pas un Trajan, un Antonin, l'honneur de l'espèce humaine? Ne dit-on pas d'un Néron, d'un Caligula qu'il en est l'opprobre?

Ces expressions sont de toutes les langues, de tous les temps et de tous les pays; elles annoncent un sentiment commun à tous les peuples; et c'est dans cette disposition naturelle, que je trouve le premier germe de l'opinion dont je cherche l'origine.

Modifiée chez les différents peuples par des circonstances différentes elle a acquis plus ou moins d'empire: ici elle est restée dans les bornes que lui prescrivaient la nature et la raison; là elle a prévalu sur les principes de la justice et de l'humanité, elle a enfanté le préjugé terrible, qui flétrit une famille entière pour le crime d'un seul et ravit l'honneur à l'innocence même.

Vouloir expliquer en détail toutes les raisons particulières qui auraient pu influencer sur les progrès de cette opinion, ce serait un projet aussi immense que chimérique; je me bornerai dans cette recherche à l'examen des causes générales.

La plus puissante de toutes me paraît être la nature du gouvernement.

Dans les états despotiques, la loi n'est autre chose que la volonté du prince; les peines et les récompenses semblent être plutôt les signes de sa colère ou de sa bienveillance que les suites du crime ou de la vertu. Lorsqu'il punit, sa justice même ressemble toujours à la violence et à l'oppression.

Ce n'est point la loi, incorruptible, inexorable; mais sage, juste, équitable, qui procède au jugement des accusés avec l'appareil de ces formes salutaires, qui attestent son respect pour l'honneur et pour la vie des hommes; qui ne dévoue un citoyen au supplice, que lorsqu'elle y est forcée par l'évidence des preuves, et qui par cette raison même imprime à celui qu'elle condamne une flétrissure ineffaçable: c'est un pouvoir irrésistible, qui frappe sans discernement et sans règle; c'est la foudre, qui tombe, brise, écrase tout ce qu'elle rencontre: dans un tel gouvernement, la honte attachée au supplice est trop faible pour rejaillir jusque sur la famille de celui qui l'a subi.

D'ailleurs ce préjugé suppose des idées d'honneur poussées jusqu'au raffinement; mais qu'est-ce que l'honneur dans les états despotiques? on sait qu'il est tellement

inconnu dans ces contrées, que dans quelques-unes, en Perse, par exemple, la langue n'a pas même de mot pour exprimer cette idée; et comment des âmes dégradées par l'esclavage pourraient-elles outrer la délicatesse en ce genre?

Au reste ces raisonnements sont assez justifiés par l'expérience; puisque, non seulement en Perse, mais à la Chine, en Turquie, au Japon et chez les autres peuples soumis au despotisme, on ne trouve aucune trace de l'opinion dont je cherche l'origine.

Ce n'est pas non plus dans les véritables républiques qu'elle exercera sa tyrannie; là l'état d'un citoyen est un objet trop important, pour qu'il puisse être en quelque sorte abandonné à la discrétion d'autrui: (6) chaque particulier ayant part au gouvernement, étant membre de la souveraineté, il ne peut être dépouillé de cette auguste prérogative par la faute d'un autre, et, tant qu'il la conserve, l'intérêt et la dignité de l'Etat ne souffrent pas qu'il soit flétri si légèrement par les préjugés: la liberté républicaine se révolterait contre ce despotisme de l'opinion; loin de permettre à l'honneur de sacrifier à ses fantaisies les droits des citoyens, elle l'oblige de les soumettre, à la force des lois et à l'influence des moeurs qui les protègent.

D'ailleurs chez des peuples, où la carrière de la gloire et des dignités est toujours ouverte aux talents, la facilité de faire oublier des crimes qui nous sont étrangers par des actions éclatantes, qui nous sont propres, ne laisse point lieu au genre de flétrissure dont il est parlé ici: l'habitude de voir des hommes illustres dans les parents d'un coupable suffirait seule pour anéantir ce préjugé.

On pourrait ajouter une autre raison qui tient au principe fondamental de l'espèce de gouvernement dont je parle. Le ressort essentiel des républiques, est la vertu, comme l'a prouvé l'auteur de l'Esprit des Lois, c'est-à-dire la vertu politique, qui n'est autre chose que l'amour des lois et de la patrie: leur constitution même exige que tous les intérêts particuliers, toutes les liaisons personnelles cèdent sans cesse au bien général. Chaque citoyen faisant partie de la souveraineté, comme je l'ai déjà dit, il est obligé à ce titre de veiller à la sûreté de la patrie dont les droits sont remis entre ses mains; il ne doit pas épargner même le coupable le plus cher, quand le salut de la république demande sa punition; mais comment pourrait-il observer ce pénible devoir, si le déshonneur pouvait être le prix de sa fidélité à le remplir? Ne serait-il pas au contraire forcé à trahir lui-même les lois, en cherchant à leur arracher leur victime? Soumettez Brutus à cette terrible épreuve; croyez-vous qu'il aura le triste courage de cimenter la liberté romaine



par le sang de deux fils criminels? non. Une grande âme peut immoler à l'Etat la fortune, la vie, la nature même; mais jamais l'honneur.

Ici j'ai encore l'avantage de voir que mon système n'est point démenti par les faits. Un coup d'oeil jeté sur l'histoire des anciennes républiques suffit pour me convaincre que le préjugé dont je parle en était banni.

A Rome, par exemple, le décemvir Appius Claudius convaincu d'avoir opprimé la liberté publique, souillé du sang innocent de Virginie, meurt dans les fers sur le point de subir la peine due à tant de forfaits. La famille de Claudius fut-elle déshonorée? non. Immédiatement après sa mort, je vois Caius Claudius son oncle briller encore au premier rang des citoyens, soutenir avec hauteur les prérogatives du sénat, s'élever contre les entreprises des tribuns avec cette fierté héréditaire que ses ancêtres avoient toujours déployée dans les affaires publiques. Ce qui me paraît surtout caractériser l'esprit de la nation relativement à l'objet dont il est ici question, c'est que dans les discours que les historiens de la république prêtent à Claudius dans ces occasions, ce Romain ne craint pas de rappeler au peuple le souvenir de ces mêmes décemvirs dont son neveu avait été le chef.

Il y a plus; je vois le fils même de cet Appius gouverner après son père, en qualité de tribun militaire, la république dont ce dernier avait été l'opresseur et la victime.

La punition des autres décemvirs ne ferma pas non plus le chemin des honneurs à leurs familles. A peine le peuple a-t-il condamné Duillius, qu'il choisit pour tribun un citoyen de son sang et de son nom. Les jugemens qui flétrirent Fabius Vibulanus, M. Cervilius et M. Cornelius ne précèdent que de quelques années l'élévation de leurs descendants ou de leurs proches au tribunal militaire et au consulat.

M. Manlius accusé d'avoir conspiré contre la république est condamné à être précipité du haut de la roche Tarpéienne: 14 ou 15 ans après son supplice, (7) les Romains défèrent à Publius Manlius, l'un de ses descendants, avec le titre de dictateur, la puissance la plus absolue à laquelle un citoyen pût aspirer.

Je ne finirais pas si je voulais épuiser tous les exemples de ce genre que l'histoire me présente; je me contenterai de rappeler encore ici celui d'une nation voisine dont les moeurs sont une nouvelle preuve de mon système. Tout le monde sait

que l'Angleterre, qui malgré le nom de monarchie, n'en est pas moins par sa constitution une véritable république, a secoué le joug de l'opinion (8) qui fait l'objet de nos recherches.

Quels sont donc les lieux où elle domine? ce sont les monarchies. C'est là que secondée par la nature du gouvernement, soutenue par les moeurs, nourrie par l'esprit général, elle semble établir son empire sur une base inébranlable.

L'honneur, (9) comme l'a prouvé le grand homme que j'ai déjà cité, l'honneur est l'âme du gouvernement monarchique: non pas cet honneur philosophique, qui n'est autre chose que le sentiment exquis qu'une âme noble et pure a de sa propre dignité; qui a la raison pour base et se confond avec le devoir; qui existerait, même loin des regards des hommes, sans autre témoin que le ciel et sans autre juge que la conscience: mais cet honneur politique dont la nature est d'aspirer aux préférences et aux distinctions; qui fait que l'on ne se contente pas d'être estimable; mais que l'on veut surtout être estimé, plus jaloux (10) de mettre dans sa conduite de la grandeur que de la justice, de l'éclat et de la dignité que de la raison; cet honneur qui tient au moins autant à la vanité qu'à la vertu: mais qui, dans l'ordre politique, supplée à la vertu même; puisque, par le plus simple de tous les ressorts, il force les citoyens à marcher vers le bien public; lorsqu'ils ne pensent aller qu'au but de leurs passions particulières; cet honneur enfin souvent aussi bizarre dans ses lois que grand dans ses effets; qui produit tant de sentiments sublimes et tant d'absurdes préjugés, tant de traits héroïques et tant d'actions déraisonnables; qui se pique ordinairement de respecter les lois, et qui quelquefois aussi se fait un devoir de les enfreindre; qui prescrit impérieusement l'obéissance aux volontés du prince; et cependant permet de lui refuser ses services, à quiconque se croit blessé par une injuste préférence; qui ordonne en même temps de traiter avec générosité les ennemis de la patrie, et de laver un affront dans le sang du citoyen.

Ne cherchons point ailleurs que dans ce sentiment, tel que nous venons de le peindre la source du préjugé dont nous parlons.

Si l'on considère la nature de cet honneur, fertile en caprices, toujours porté à une excessive délicatesse, appréciant les choses par leur éclat plutôt que par leur valeur intrinsèque, les hommes par des accessoires, par des titres qui leur sont étrangers autant que par leurs qualités personnelles, on concevra facilement, comment il a pu livrer au mépris ceux qui tiennent à un scélérat flétri par la société.

Il pouvait établir ce préjugé d'autant plus aisément, qu'il était encore favorisé par d'autres circonstances relatives à la nature du gouvernement dont je parle.

L'Etat monarchique exige nécessairement des prééminences, des distinctions de rangs, surtout un corps de noblesse, regardé comme essentiel à sa constitution, suivant ce principe que Bacon a développé le premier: sans nobles point de monarque; sans monarque, point de nobles. Dans ce gouvernement l'opinion publique attache avec raison un prix infini à l'avantage de la naissance: mais cette habitude (11) même de faire dépendre l'estime que l'on accorde à un citoyen de l'ancienneté de son origine, de l'illustration de sa famille, de la grandeur de ses alliances a déjà des rapports assez sensibles avec le préjugé dont je parle. La même tournure d'esprit qui fait que l'on respecte un homme, parce qu'il est né d'un père noble; qu'on le dédaigne parce qu'il sort de parents obscurs conduit naturellement à le mépriser, lorsqu'il a reçu le jour d'un homme flétri, ou qu'il l'a donné à un scélérat.

Combien d'autres circonstances particulières ont pu augmenter l'influence de ces causes générales dans les monarchies modernes et particulièrement en France.

Les anciennes lois françaises ne punissaient les crimes des nobles que par la perte de leurs privilèges: les peines (12) corporelles étaient réservées pour le roturier ou vilain. Dans la suite le clergé fut aussi affranchi par ses prérogatives de cette dernière espèce de punition: quel obstacle pouvait trouver alors le préjugé qui déshonorait les familles de ceux qui étaient condamnés au supplice? il ne s'attachait qu'à cette partie de la nation, avilie pendant tant de siècles par la plus dure et la plus honteuse servitude.

S'il eût attaqué les deux corps qui dominaient dans l'Etat, s'il eût mis en danger l'honneur des seuls citoyens dont les droits parussent alors dignes d'être respectés, il est probable qu'il aurait été bientôt anéanti

Nous avons d'autant plus de raison de le croire, qu'il n'a jamais pu étendre son empire jusqu'aux grandes maisons du royaume: aujourd'hui que les nobles sont soumis aux peines corporelles, la famille d'un illustre coupable échappe encore au déshonneur; tandis que le gibet flétrit pour jamais les parents du roturier, le fer qui abat la tête d'un grand n'imprime aucune tache à sa postérité.

Mais par une raison contraire cette opinion cruelle s'est établie sans peine, dans des siècles de barbarie où elle frappait à loisir sur un peuple esclave, si

méprisable aux yeux de ce clergé puissant et de cette superbe noblesse qui l'opprimaient.

Je ne dirai plus qu'un mot sur ce sujet, pour observer que ce même préjugé pouvait être encore fortifié par une coutume bizarre, qui régna longtemps chez plusieurs nations de l'Europe. Je parle du combat judiciaire. Lorsque cette absurde institution décidait de toutes les affaires civiles et criminelles, les parents de l'accusé étaient quelquefois obligés de devenir eux-mêmes parties dans le procès d'où dépendait son sort: lorsque sa faiblesse, ses infirmités, son sexe surtout ne lui permettait pas de prouver son innocence l'épée à la main, ses proches embrassaient sa querelle et combattaient à sa place: le procès devenait donc en quelque sorte pour eux une affaire personnelle; la punition de l'accusé était la suite de leur défaite, et dès lors il était moins étonnant qu'ils en partageassent la honte, surtout chez des peuples qui ne connaissaient d'autre mérite que les qualités guerrières.

Après avoir cherché l'origine du préjugé qui fait l'objet de nos réflexions, j'ai à discuter une seconde question peut-être plus intéressante encore.

Ce préjugé est-il plus utile que (13) nuisible? (14)

J'avoue que je n'ai jamais pu concevoir comment les sentiments pouvaient être partagés sur un point que le bon sens et l'humanité décident si clairement: aussi quand j'ai vu une des compagnies littéraires les plus distinguées du royaume proposer cette question je n'ai jamais pensé que son intention fût d'offrir un problème à résoudre; mais seulement une erreur funeste à combattre, un usage barbare à détruire, une des plaies de la société à guérir.

Qu'une opinion dont l'effet est de faire porter à l'innocence ce que la peine du crime a de plus accablant soit injuste, c'est une vérité, ce me semble, qui n'a pas besoin de preuve: mais ce point résolu, la question est décidée; si elle est injuste, elle n'est donc pas utile.

De toutes les maximes de la morale, la plus profonde, la plus sublime peut-être, et en même temps la plus certaine est celle qui dit: que rien n'est utile, que ce qui est honnête.

Les lois de l'être suprême n'ont pas besoin d'autre sanction, que des suites naturelles qu'il a lui-même attachées à l'audace qui les enfreint ou à la fidélité qui les respecte. La vertu produit le bonheur, comme le soleil produit la lumière,

tandis que le malheur sort du crime, comme l'insecte impur naît du sein de la corruption.

Rien n'est utile que ce qui est honnête; cette maxime vraie en morale ne l'est pas moins en politique: les hommes isolés et les hommes réunis en corps de nations sont également soumis à cette loi: la prospérité des (15) sociétés politiques repose nécessairement sur la base immuable de l'ordre, de la justice et de la sagesse: toute loi injuste, toute institution cruelle qui offense le droit naturel, contraire directement leur but, qui est la conservation des droits de l'homme, le bonheur et la tranquillité des citoyens.

Si les politiques paraissent avoir souvent méconnu ce principe, c'est qu'en général les politiques ont beaucoup de mépris pour la morale, c'est que la force, la témérité, l'ignorance et l'ambition ont trop souvent gouverné la terre.

Au reste si j'avais eu à démontrer la vérité de la maxime que je viens (16) d'exposer, par un exemple frappant, j'aurais choisi précisément celui que me fournit le préjugé dont il est ici question.

Mais ici j'entends des voix s'élever en sa faveur; je crois rencontrer dès le premier pas un sophisme accrédité, qui lui a donné un assez grand nombre de partisans.

Il est, dit-on, salutaire au genre humain; il prévient une infinité de crimes; il force les parents à veiller sur la conduite des enfants; il rend les familles garantes des membres qui les composent.

Des citoyens garants des crimes d'un autre citoyen! condamnés à l'infamie qu'un autre a méritée!... Eh! c'est précisément ce monstre de l'ordre social que j'attaque. C'est par des lois sages, c'est par le maintien des mœurs plus puissantes que les lois, qu'il peut arrêter le crime; et non par des usages atroces toujours plus contraires au bien de la société que les délits mêmes qu'ils pourraient prévenir.

A la Chine on a imaginé un moyen assez (17) frappant d'établir cette espèce de garantie dont on nous vante les avantages. Là, les lois condamnent à mort les pères dont les enfants ont commis un crime capital; que n'adoptons-nous cette loi? Cette idée nous fait frémir!... et nous l'avons réalisée. Ne nous prévalons pas de la circonstance que nous n'avons pas été jusqu'à ôter la vie aux parents des coupables: nous avons fait plus, même dans nos propres principes, puisque

nous rougirions de mettre la vie même en concurrence avec l'honneur.

Mais après tout ce préjugé nous donne-t-il en effet le dédommagement qu'on nous promet? Comment diminue-t-il le nombre des crimes? Est-ce de la part de ceux qui sont capables de les commettre? Je n'ai pas l'idée d'un homme assez scélérat pour fouler aux pieds les lois les plus sacrées, et cependant assez sensible, assez généreux, assez délicat pour craindre d'imprimer à sa famille le déshonneur qu'il ne redoute pas pour lui-même. Le préjugé produira-t-il plus d'effet de la part des parents? Rendra-t-il les pères plus attentifs à l'éducation de leurs enfants?

Quand leur esprit pourrait se fixer sur les horribles images qu'il lui présenterait; quand la tendresse paternelle, si prompte à se flatter pourrait penser sérieusement qu'elle caresse peut-être des monstres capables de mériter un jour toute la rigueur des lois, cet étrange mobile serait au moins superflu; car il n'est pas un seul père dont les soins ne se proposent quelque chose de plus que d'empêcher que ses enfants n'expirent un jour sur un échafaud.

On m'objectera peut-être que ce motif peut au moins engager les parents à réclamer le secours de l'autorité contre les enfants pervers qui les menacent d'un déshonneur prochain.

Mais, outre que la dernière classe des citoyens n'a pas les ressources nécessaires pour se procurer ce remède violent, quand les pères se déterminent-ils à en faire usage? lorsque le mal est devenu incurable; lorsque la corruption de celui qui les réduit à l'employer est parvenue à son dernier période; lorsque les écarts multipliés qu'ils connaissent souvent les derniers, et qui ont déjà mérité l'animadversion de la justice les forcent à une démarche cruelle, qui laisse toujours une tache sur l'objet de leur tendresse.

Souvent même, à peine l'auront-ils privé de la liberté dont il abuse, que séduits par l'espoir d'un changement (18) dont eux seuls peuvent se flatter, ils obtiendront la révocation de l'ordre fatal qu'ils avoient sollicité. Le coupable déjà corrompu avant sa détention, aigri peut-être encore par le châtiment rentrera dans le sein de la société où il (19) rapportera des dispositions funestes à tous les crimes qui peuvent la troubler.

Voilà donc les avantages que nous procure le préjugé dont je parle: c'était bien la peine d'être injustes et barbares!

Mais d'ailleurs pour avoir au moins un prétexte de rendre le père responsable à ce point des actions de ses enfants, il faudrait lui laisser tous les moyens nécessaires pour les diriger.

Les Chinois sont en cela plus conséquents que nous: leurs lois leur donnent un pouvoir sans bornes sur leurs familles; elles punissent, dit-on, de n'en avoir pas usé, mais nous qui avons presque entièrement soustrait à l'autorité paternelle la personne et les biens des enfants, nous qui fixons à un âge si peu avancé le terme de leur indépendance, comment imputerions-nous aux pères tant de fautes qu'ils ne peuvent empêcher?

Avant d'exercer contre eux cette odieuse rigueur rendons-leur du moins tous les droits qui leur appartiennent; rétablissons ce tribunal domestique que les anciens peuples regardaient avec raison comme la sauvegarde des moeurs; ou plutôt cette sage institution nous prouverait bientôt que pour diminuer le nombre des coupables, il n'est pas nécessaire d'accabler (19) l'innocence (20) et d'outrager l'humanité.

Mais quand nous pourrions couvrir de quelque motif spécieux notre injustice à l'égard des pères, comment pourrions-nous l'excuser envers les autres parents des coupables? Quelle autorité le frère a-t-il pour corriger le frère? Quelle puissance le fils exerce-t-il sur son père? Et la tendre, la timide, la vertueuse épouse, est-elle criminelle pour n'avoir pas réprimé les excès du maître, auquel la loi l'a soumise? De quel droit portons-nous le désespoir dans son coeur abattu? De quel droit la forçons-nous à cacher, comme un douloureux témoignage de sa honte, les pleurs même que lui arrache l'excès de son infortune?

J'ai cherché vainement de quelle apparence d'utilité, on pouvait colorer l'injustice du préjugé que je combats; mais je suis moins embarrassé à découvrir les maux innombrables qu'il traîne après lui.

Pour bien les apprécier, il faudrait pouvoir suspendre un moment l'impression de l'habitude qui nous l'a rendu trop familier, et le considérer en quelque sorte dans un point de vue plus éloigné.

Je suppose donc qu'un habitant de quelque contrée lointaine, où nos usages sont inconnus, après avoir voyagé parmi nous, retourne vers ses compatriotes et leur tient ce discours:

J'ai vu des pays où règne une coutume singulière; toutes les fois qu'un criminel

est condamné au supplice, il faut que plusieurs autres citoyens soient déshonorés: ce n'est pas qu'on leur reproche aucune faute; ils peuvent être justes, bienfaisants, généreux; ils peuvent posséder mille talents et mille vertus; mais ils n'en sont pas moins des gens infâmes: avec l'innocence, ils ont encore les droits les plus touchants à la commisération de leurs concitoyens; c'est, par exemple, une famille désolée, à qui l'on arrache son chef et son appui, pour le traîner à l'échafaud: mais on juge qu'elle serait trop heureuse, si elle n'avait que ce malheur à pleurer; on la dévoue elle-même à un opprobre éternel. (21) Les infortunés, avec toute la sensibilité d'une âme honnête, sont réduits à porter tout le poids de cette peine horrible, que le scélérat peut seul soutenir. Ils n'osent plus lever les yeux, de peur de lire le mépris sur le visage de tous ceux qui les environnent; tous les états les dédaignent; tous les corps les repoussent; toutes les familles craignent de se souiller par leur alliance; la société entière les abandonne et les laisse dans une solitude affreuse; la bienfaisance même qui les soulage se défend à peine du sentiment superbe et cruel qui les outrage; l'amitié... j'oubliais que l'amitié ne peut plus exister pour eux. Enfin leur situation est si terrible qu'elle fait pitié à ceux même qui en sont les auteurs; on les plaint... du mépris que l'on se sent pour eux; et on continue de les flétrir; on plonge le couteau dans le coeur de ces victimes innocentes; mais ce n'est pas sans être un peu ému de leurs cris.

A cet étonnant, mais fidèle récit, que diraient les peuples dont je parle; ne croiraient-ils pas d'abord qu'un tel préjugé ne peut régner que dans quelque contrée sauvage? on aurait beau ajouter que les peuples qui l'ont adopté sont d'ailleurs, justes, humains, éclairés; qu'ils ont des moeurs polies, des lois sages, des institutions sublimes; qu'ils savent mieux qu'aucun autre respecter les droits de l'humanité et connaître les principes du bonheur social; qu'ils ont porté les arts et les sciences à un degré de perfection inconnu au reste de l'univers: ils ne voudraient jamais croire à des contradictions si inconcevables; ignorant tous les avantages qui nous dédommagent de ces restes de l'ancienne barbarie, ils nous regarderaient peut-être comme les plus malheureux des hommes; ils s'applaudiraient de ne pas vivre dans des pays où l'innocence n'est point en sûreté; où les citoyens sont sans cesse exposés aux dangers affreux de perdre le plus précieux de tous les biens par des événements qui leur sont étrangers.

Tel est le premier inconvénient attaché à cet absurde préjugé; il est fait pour nous effrayer. Nous regardons tout ce qui porte atteinte à la stabilité de nos propriétés, comme un coup funeste qui ébranle les fondements de la félicité publique; quelle idée nous formerons-nous donc d'un préjugé qui soumet aux caprices du hasard



l'honneur même, sans lequel tous les autres biens sont sans prix et la vie (22) n'est qu'un supplice?

Nous répétons tous les jours cette maxime équitable, qu'il vaut mieux épargner cent coupables que de sacrifier un seul innocent: et nous ne punissons pas un coupable, sans perdre plusieurs innocents! la punition d'un scélérat, disons-nous, n'est qu'un exemple pour d'autres scélérats; mais le supplice d'un homme de bien est l'effroi de la société entière: et tous les jours nous donnons à la société ce spectacle horrible, qui doit porter la terreur dans l'âme de chacun de nous, puisque rien ne nous garantit que nous n'en serons jamais les déplorables objets et qu'opresseurs aujourd'hui, nous pouvons demain être opprimés à notre tour.

Et quel tort pense-t-on que cause à l'Etat la flétrissure imprimée à tant de citoyens!

Les législateurs éclairés se sont toujours montrés avares du sang même le (23) plus vil, lorsqu'ils ont pu le conserver à la patrie; ils n'ont pas voulu lui ôter les moindres avantages qu'elle pouvait tirer de la punition (24) des criminels qui auraient violé ses lois. De là les peines qui vouent aux travaux publics les auteurs de certains délits: nos lois même ont adopté ces sages principes: et nos préjugés les blessent ouvertement en rendant inutiles à l'Etat les citoyens irréprochables qui ont le malheur de tenir à un coupable.

Si, au lieu de leur imputer les fautes de leurs proches, on leur faisait un mérite de ne pas leur ressembler, la (25) condamnation de ces derniers serait pour eux un aiguillon puissant qui les forcerait à la faire oublier par leurs qualités personnelles; mais le préjugé prive à jamais la société des services qu'ils pouvaient lui rendre. En leur ôtant l'honneur, il les anéantit; il les frappe d'une espèce de mort civile non moins funeste que celle que la loi donne au criminel qu'elle condamne.

Plût au Ciel encore qu'ils ne fussent qu'inutiles et qu'ils ne devinssent pas dangereux!

L'opprobre avilit les âmes; celui que l'on condamne au mépris est forcé à devenir méprisable. De quel sentiment noble, de quelle action généreuse sera capable celui qui ne peut plus prétendre à l'estime de ses semblables; privé sans retour des avantages attachés à la vertu, il faudra qu'il cherche un dédommagement dans les jouissances du vice.

Si la honte lui a laissé quelque (26) ressort, craignons-le encore davantage: son énergie se tournera en haine et en désespoir; son âme se soulèvera contre l'injustice atroce dont il est la victime; il deviendra l'ennemi secret de la société qui l'opprime: heureux s'il ne finit pas par mériter la peine qu'il a d'abord injustement subie et si les lois ne punissent pas un jour en lui des crimes auxquels la barbarie de ses concitoyens l'aura conduit!

Il est vrai que souvent ces infortunés prennent le parti de fuir leur pays et d'aller cacher leur honte dans des contrées lointaines: mais comptons-nous pour rien la perte de tant de citoyens que nous forçons à porter aux nations étrangères leurs fortunes, leur industrie, leurs talents et la haine de la patrie qui les a persécutés.

Ce préjugé fatal semble fait pour être le signal de la discorde: c'est par lui qu'une barrière insurmontable s'élève tout à coup entre des familles prêtes à s'unir par une étroite alliance; c'est par lui que le dédain, le mépris, le deuil, le désespoir succède à l'estime, à l'amour, à la joie, à l'ivresse du bonheur; c'est lui qui arrachant l'un à l'autre des amants dont l'hymen allait combler les vœux ordonne à l'un de trahir sa foi, et condamne l'autre à l'impuissance de remplir jamais un des devoirs les plus sacrés du citoyen.

C'est ce même préjugé qui allume tant de querelles funestes; le mépris auquel il dévoue ses victimes les expose sans cesse à des affronts qu'elles ne souffrent pas toujours avec patience; la cause de leur déshonneur est un des textes d'injures les plus familiers à la haine, à l'insolence, à la brutalité, au faux honneur: de là les dissensions, les rixes, et surtout les duels; c'est ainsi que ce préjugé fournit un aliment à cette frénésie, et (27) devient un des appuis d'une autre mode (28) presque aussi funeste et aussi barbare que lui, et qu'il est sans doute bien digne de protéger.

Il produit encore un autre inconvénient, moins sensible peut-être, mais non moins réel: il affaiblit le nerf de l'autorité paternelle.

J'ai vu des enfants pervers s'apercevoir qu'ils tenaient dans leurs mains la destinée de leurs parents; se prévaloir de cet odieux avantage (29), pour leur arracher d'injustes complaisances; forcer la faiblesse de leurs pères à capituler, pour ainsi dire, avec eux, à oublier une sévérité nécessaire, par la crainte de les pousser à des excès qui pouvaient déshonorer leur famille; et faire ainsi du préjugé dont nous parlons l'instrument de leurs passions et la sauvegarde de leur (30) licence. Ces exemples ne sont que trop communs; ils ne demandent qu'un

oeil attentif, pour être aperçus.

Ce n'est pas tout. Pour achever de peindre le préjugé que je combats, il me reste à prouver que s'il est le fléau de l'innocence, il n'est pas moins le protecteur du crime.

Attacher au sort d'un scélérat celui de plusieurs honnêtes gens, qu'est-ce autre chose que fournir au premier mille moyens d'échapper à la punition qu'il a méritée?

Tandis que le bon ordre demande son supplice, la commisération publique sollicite sa grâce en faveur des innocents dont il doit entraîner la perte. Chaque procès criminel qui menace l'honneur d'une famille honnête fait naître, pour ainsi dire, une nouvelle conspiration contre les lois; les parents effrayés déploient tout leur crédit et toutes leurs ressources pour leur dérober la victime qu'elles doivent frapper; leurs (31) efforts, secondés par la voix de l'humanité l'emportent souvent sur l'intérêt public: qui pourrait compter tous ceux qui ont été enhardis au crime par le motif impérieux qui devai(32)t forcer une famille puissante à leur assurer l'impunité? Qui pourrait compter tous les criminels dont le pardon a été arraché à la clémence des princes par les cris des infortunés qui devaient partager leur honte?

C'est ainsi que nos préjugés insensés énervent la vigueur des lois; c'est ainsi qu'à force d'être cruels, nous nous ôtons presque le droit d'être justes.

Eh! celui dont nous parlons n'eût-il d'autre inconvénient que d'accoutumer les familles à solliciter des ordres supérieurs contre la liberté des particuliers, il n'en serait pas moins encore un des plus terribles fléaux de la société: si quelques fois de justes craintes les forcent à recourir à cette dangereuse ressource; combien de fois ce prétexte n'est-il qu'un moyen de surprendre la religion des souverains? Combien de fois ne (33) sert-il pas d'instrument aux vengeances domestiques? Combien de fois la haine ou la cupidité d'un père injuste, d'une marâtre cruelle, d'un frère jaloux, d'une perfide épouse ne sont-ils pas le seul crime des malheureux sur qui l'on cherche à appesantir le bras de l'autorité!...

Je crois en avoir assez dit pour mettre tous les esprits à portée de juger si le préjugé dont je parle est plus nuisible qu'utile.

Mais que sert de le dénoncer à l'indignation publique? N'est-t-il pas destiné à triompher de tous les efforts de la raison? Peut-on espérer de guérir jamais les

hommes de ce mal invétéré?

Ainsi raisonne le vulgaire; mais l'homme fait pour penser rejette ce funeste présage.

Les préjugés invincibles ne sont faits que pour les temps d'ignorance, où l'homme courbé sous le joug de l'habitude regarde toutes les coutumes anciennes comme sacrées, parce qu'il n'a ni la faculté de les apprécier, ni même l'idée de les examiner: mais dans un siècle éclairé, où tout est pesé, jugé, discuté; où la voix de la raison et de l'humanité retentit avec tant de force; où devenus plus sensibles et plus délicats en raison du progrès de nos connaissances, nous nous appliquons sans cesse à diminuer le nombre de nos maux et à augmenter nos jouissances, un usage atroce ne peut longtemps retarder sa ruine, que lorsqu'il est protégé par les passions des hommes, ou par le crédit d'un trop grand nombre de citoyens intéressés à le perpétuer: mais le préjugé dont je parle n'est utile à personne; il est redoutable à tous; la société entière demande qu'il périsse.

N'en doutons pas. Le progrès des lumières, qui au moment où nous sommes, l'a déjà beaucoup affaibli suffirait seul pour amener cet heureux événement; mais (34) l'intérêt de l'humanité m'invite, Messieurs, à remplir vos vues bienfaisantes en cherchant les moyens de l'accélérer.

Ce n'est point par des lois expresses qu'il faut combattre (35) l'abus dont il est question; ce n'est point par l'autorité qu'il faut l'attaquer: elle n'a point de prise sur l'opinion. De pareils moyens loin de détruire le préjugé dont nous parlons ne feraient peut-être que le fortifier. Il a sa source dans l'honneur, comme je l'ai prouvé; et l'honneur loin de céder à la force se fait un devoir de la braver: essentiellement libre et indépendant il n'obéit qu'à ses propres lois; il ne reconnaît d'autre juge et d'autre maître que lui-même.

Au reste nous n'avons pas besoin de changer tout le système de notre législation; de chercher le remède d'un mal particulier dans une révolution générale, souvent dangereuse: des moyens plus simples, plus faciles, et peut-être plus sûrs semblent s'offrir à nous.

Cependant, si je pouvais penser que l'opinion dont je parle fût réellement propre à diminuer le nombre des crimes; si c'était vraiment ce motif, qui nous eût déterminés à l'adopter et qui nous y retînt attachés, je chercherais à la remplacer par quelque institution qui pût nous procurer les mêmes avantages: je

proposerais par exemple, d'étendre les bornes du pouvoir paternel; et de donner aux parents toute l'autorité nécessaire pour récompenser ou pour punir les vertus ou les désordres de leurs enfants: mais comme l'intérêt des moeurs n'est ici qu'un vain prétexte par lequel la prévention cherche quelquefois à pallier notre injustice, je regarde le rétablissement de la puissance paternelle, à la vérité, comme le frein le plus puissant de la corruption, mais non comme un moyen d'anéantir l'abus dont il s'agit ici.

Mais je voudrais que l'on abrogeât certaines lois qui paraissent tendre immédiatement à l'entretenir: il serait à souhaiter par exemple que les biens d'un homme condamné au supplice cessassent d'être soumis à la confiscation: cette peine tombe moins sur le coupable que sur ses héritiers; elle semble être par elle-même une espèce de flétrissure pour sa famille: dans le temps où elle aurait besoin de toute la considération que le vulgaire attache à la richesse, pour affaiblir le mépris auquel elle est exposée, la confiscation ajoute encore à son avilissement par la misère où elle la réduit.

Je voudrais aussi que la loi n'imprimât plus aucune espèce de tache aux bâtards; qu'elle ne parût point punir en eux les faiblesses de leurs pères en les écartant des dignités civiles et même du ministère ecclésiastique; je voudrais que l'on effaçât cette maxime du droit canonique, que les inclinations perverses de ceux qui leur ont donné le jour sont censées leur avoir été transmises avec le sang; qu'enfin l'on abolît tous les usages qui peuvent familiariser les citoyens avec l'idée qu'on peut quelquefois raisonnablement rendre un homme responsable d'une faute qu'il n'a point commise.

Mais le caractère même du préjugé dont il est question semble nous indiquer un autre moyen (36) également simple, mais (37) encore plus efficace pour l'affaiblir.

Nous voyons qu'il n'attache pas (38) la honte seulement au supplice, mais à la forme même du supplice; la roue, le gibet, comme je l'ai déjà observé, déshonore la famille de ceux qui périssent par ce genre de peine, mais le fer qui tranche une tête coupable n'avilit point les parents du criminel; peu s'en faut même qu'il ne devienne un titre de noblesse pour sa postérité.

Serait-il impossible de profiter de cette disposition des esprits; d'étendre à toutes les classes de citoyens cette dernière forme de punir les crimes?

Effaçons une distinction injurieuse qui semble ajouter à l'humiliation de ceux qui restent en but au préjugé et faire retomber sur eux tout le déshonneur dont les autres s'affranchissent: à la place d'une peine, qui, à la honte inséparable du supplice, joint encore un caractère d'infamie qui lui est propre, établissons une autre espèce de peine à laquelle l'imagination est accoutumée d'attacher une sorte d'éclat, et dont elle sépare l'idée du déshonneur des familles; peut-être ce changement indifférent en lui-même en amènera-t-il un très avantageux dans nos idées sur cet objet; peut-être reconnâitrons-nous par une heureuse expérience, que dans ce qui tient à l'opinion surtout, les remèdes les plus simples sont souvent les plus salutaires.

Mais j'en vois un autre infiniment plus puissant, qui seul suffirait pour extirper le mal et dont le succès me paraît absolument infaillible.

Les souverains le tiennent dans leurs mains; pour anéantir ce préjugé fatal(39), qui semble avoir poussé de si profondes racines, ils n'ont pas besoin d'épuiser leurs trésors, ni de déployer toute leur puissance; il leur suffira de l'attaquer.

Que leur justice et leur humanité viennent au secours des malheureux qui sont unis par le sang aux coupables condamnés; qu'ils ne souffrent pas que la route de la fortune et des honneurs leur soit fermée; qu'ils ne dédaignent pas de les décorer des marques de leur faveur, lorsqu'ils les auront méritées par leurs services; ou plutôt qu'ils saisissent avec empressement toute occasion de les récompenser; que, toutes choses égales, ils leur accordent même sur leurs concurrents une préférence qui n'a rien d'injuste; que des places, des distinctions, des titres d'honneur, qu'un regard favorable, un mot flatteur annonce souvent au public que le monarque oublie les fautes de leurs proches pour ne voir que leur mérite personnel, qu'il méprise ce vil préjugé qui ose dégrader la vertu même; bientôt sa conduite sera la loi de tous ses sujets.

Qui pourra demeurer l'esclave de cette absurde opinion, lorsqu'il verra le prince se faire une gloire de la braver et un devoir de la détruire?

Qui méprisera des hommes irréprochables, honorés de son estime et de sa bienveillance, dans des pays où la faveur est l'idole de tous les sujets, où ceux qui l'obtiennent sont pour les autres des objets d'admiration et d'envie; où le suffrage et les récompenses du (40) souverain sont regardés comme le comble de la gloire et le terme de l'ambition? J'ai fait voir que l'honneur est le principe du préjugé dont je parle; et ceux sur qui l'honneur a le plus d'empire sont ceux qui

attachent le plus de prix à l'éclat des distinctions et au bonheur de fixer l'attention du prince; quand (41) il opposera son exemple au préjugé, il (42) sera donc sûr de le combattre avec des armes invincibles.

Ah! plût au Ciel que ce faible ouvrage pût parvenir jusqu'au jeune monarque qui nous gouverne! une idée utile à l'humanité ne lui serait pas vainement présentée. Celui qui proscrivant un usage barbare consacré par une jurisprudence ancienne a épargné aux accusés des cruautés inutiles, est digne d'arracher des citoyens innocents à l'ignominie qui doit être réservée pour le crime. Dompter un préjugé atroce qui traîne tant de maux après lui, serait un triomphe d'un nouveau genre dont il ne partagerait la gloire avec aucun souverain, et dont (43) l'éclat ne serait point effacé aux yeux de la postérité par les grands événements qui ont illustré son règne.

Ce n'est pas tout. Cette ressource si précieuse n'est pas la seule qui nous reste, pour nous délivrer de ce fléau. Il en est une autre non moins infaillible; et c'est vous-mêmes, Messieurs, qui l'avez découverte. En invitant les gens de lettres à frapper sur l'opinion fatale qui fait l'objet de cette discussion vous avez donné à la société un gage assuré de sa ruine.

Fixer l'attention du public sur un usage également absurde et barbare est un des moyens les plus certains de le détruire. La raison et l'éloquence: voilà les armes avec lesquelles il faut attaquer les préjugés: leur succès n'est point douteux dans un siècle tel que le nôtre.

Plus je réfléchis et plus je suis convaincu que celui dont je parle ne subsiste encore aujourd'hui que parce qu'il n'a pas encore été approfondi; parce que l'esprit philosophique ne s'est pas encore porté particulièrement sur cet objet; parce que le défaut de réflexion à cet égard a même laissé dans un grand nombre d'esprits l'idée fautive et absurde qu'il procure de précieux avantages à la société: mais si nos habiles écrivains avaient depuis longtemps accoutumé le public à envisager tout ce qu'il a de ridicule, d'injuste, d'atroce et de funeste; croit-on qu'il aurait conservé tout son empire?

(44) Hâtez-vous de l'anéantir, ô vous sublimes génies, à qui la nature semble avoir (45) confié le noble emploi d'éclairer vos semblables; c'est à vous qu'il (46) est donné de commander à l'opinion. Et quand votre empire fût-il aussi étendu, que dans ce siècle avide des jouissances de l'esprit, où vos ouvrages devenus l'occupation et les délices d'une foule innombrable de citoyens vous donnent une

si prodigieuse influence sur les moeurs et sur les idées des peuples? Combien de coutumes funestes? Combien de préjugés barbares n'avez-vous pas détruits, malgré les profondes racines qui semblaient devoir ôter l'espoir de les ébranler? Hélas! le génie sait faire triompher l'erreur même, lorsqu'il s'abaisse à la protéger: que ne pourrez-vous donc pas, quand vous montrerez la vérité aux hommes; non pas la vérité austère, effarouchant les passions, imposant des devoirs, demandant des sacrifices: mais la vérité douce, touchante, réclamant les droits les plus chers de l'humanité, secondant le voeu de toutes les âmes sensibles et trouvant tous les coeurs disposés à la recevoir? Quelle résistance éprouverez-vous, quand vous attaquerez avec toutes les forces du génie un préjugé odieux, dont on s'étonnera d'avoir été l'esclave, (47) dès que vous l'aurez peint avec les couleurs qui lui conviennent?

Grâces immortelles soient donc rendues à la société célèbre, qui la première a donné l'exemple de diriger vers ce but les efforts et l'émulation des hommes de lettres! cette idée aussi belle qu'elle est neuve honore également le coeur et l'esprit de ceux qui la composent: elle lui (48) assure (49) à la fois la reconnaissance et l'admiration du public.

J'ai tâché, autant qu'il était en moi, de seconder son zèle pour le bien de l'humanité! puisse un grand nombre de ceux qui ont couru avec moi la même carrière avoir combattu avec des armes plus victorieuses l'abus funeste contre lequel nous nous sommes ligués! Si je n'obtiens pas la couronne à laquelle j'ai osé aspirer, mes travaux ne demeureront pas tout à fait sans récompense; je trouverai au fond de mon coeur un autre prix assez flatteur, qu'aucun rival ne saurait m'enlever.

Quod genus hoc hominum; quaevet hunc tant barbara morem

Permittit patria?

**VIRG. AENID.**

De Robespierre, avocat en parlement demeurant à Arras.

Mots raturés dans le manuscrit original:



(1) dig

(2) au moins

(3) Quoique les bonnes et les mauvaises actions soient personnelles; j'ai cr

(4) q

(5) ne dit-on

(6) les particuliers ayant

(7) Publius Manlius l'un de ses descendants

(8) dont

(9) s

(10) encore

(11) d

(12) af

(13) f

(14) à la

(15) Etats

(16) d'étab

(17) e

(18) impossi

(19) les

(20) ;

(21) Les malheu

(22) même

(23) s

(24) même

(25) p

(26) s

(27) qu'il est

(28) non mo

(29) s

(30) s

(31) cris, appuyés

(32) en

(33) f

(34) le bien

(35) le préjugé

(36) no

(37) peut-être

(38) seulement

(39) e

(40) m

(41) cela

(42) est

(43) l'h

(44) C'est à

(45) donné

(46) app

(47) quand

(48) r

(49) la reco

\* \* \* \* \*

End of the Project Gutenberg EBook of Oeuvres par Maximilien Robespierre —  
Miscellaneous, by Maximilien Robespierre

\*\*\* END OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK OEUVRES PAR  
ROBESPIERRE—MISC \*\*\*

\*\*\*\*\* This file should be named 30654-8.txt or 30654-8.zip \*\*\*\*\* This and all  
associated files of various formats will be found in:

<http://www.gutenberg.org/3/0/6/5/30654/>

Produced by Daniel Fromont

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be  
renamed.

Creating the works from public domain print editions means that no one owns a  
United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy

and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg-tm electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG-tm concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for the eBooks, unless you receive specific permission. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the rules is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. They may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING with public domain eBooks. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

**\*\*\* START: FULL LICENSE \*\*\***

**THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE PLEASE READ THIS BEFORE YOU  
DISTRIBUTE OR USE THIS WORK**

To protect the Project Gutenberg-tm mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase "Project Gutenberg"), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg-tm License (available with this file or online at <http://gutenberg.net/license>).

**Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg-tm  
electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg-tm electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg-tm electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg-tm electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg-tm electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg-tm electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg-tm electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg-tm electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is in the public domain in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg-tm mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg-tm works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg-tm name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg-tm License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg-tm work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country outside the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg-tm License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg-tm work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated)

is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at [www.gutenberg.net](http://www.gutenberg.net)

1.E.2. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is derived from the public domain (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg-tm trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg-tm License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg-tm License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg-tm.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg-tm License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg-tm work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg-tm web site ([www.gutenberg.net](http://www.gutenberg.net)), you must, at no additional cost, fee or expense to

the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg-tm License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg-tm works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg-tm electronic works provided that

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg-tm works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg-tm License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg-tm works.

- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.

- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg-tm works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg-tm electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from both the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and Michael Hart, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

**1.F.**



1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread public domain works in creating the Project Gutenberg-tm collection. Despite these efforts, Project Gutenberg-tm electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg-tm electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH F3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS' WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY

## PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg-tm electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg-tm electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg-tm work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg-tm work, and (c) any Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg-tm**

Project Gutenberg-tm is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg-tm's goals and ensuring that the Project Gutenberg-tm collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg-tm and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation web page at <http://www.pgla.org>.

## **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive**

## **Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Its 501(c)(3) letter is posted at <http://pglaf.org/fundraising>. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's principal office is located at 4557 Melan Dr. S. Fairbanks, AK, 99712., but its volunteers and employees are scattered throughout numerous locations. Its business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887, email [business@pglaf.org](mailto:business@pglaf.org). Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's web site and official page at <http://pglaf.org>

For additional contact information:

Dr. Gregory B. Newby  
Chief Executive and Director  
[gnewby@pglaf.org](mailto:gnewby@pglaf.org)

## **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg-tm depends upon and cannot survive without wide spread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for

any particular state visit <http://pglaf.org>

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg Web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: <http://pglaf.org/donate>

## **Section 5. General Information About Project Gutenberg-tm electronic works.**

Professor Michael S. Hart is the originator of the Project Gutenberg-tm concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For thirty years, he produced and distributed Project Gutenberg-tm eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg-tm eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as Public Domain in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our Web site which has the main PG search facility:

<http://www.gutenberg.net>

This Web site includes information about Project Gutenberg-tm, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.